

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

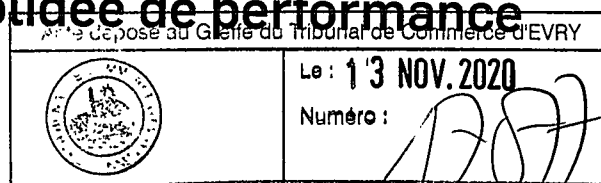
**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2019 B 02674 Numéro SIREN : 969 202 241 Nom ou dénomination : CGG

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2020 sous le numéro de dépôt 17077

3.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière



À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie

nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾ :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (éthique professionnelle, lutte contre l'évasion fiscale, sécurité de l'information, innovation des produits et services, propriété intellectuelle, chaîne d'approvisionnement responsable, satisfaction client), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Crawley Crompton Road, Redhill, Massy Gallié et Singapour ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.



- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent 19% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (19% de l'effectif) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de dix-neuf semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les ressources humaines, la santé, sûreté, l'environnement, les droits de l'Homme et l'éthique professionnelle.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 10 avril 2020.

L'Organisme Tiers Indépendant

EY & Associés

Christophe Schmeitzky

Associé, Développement Durable

Jean-François Bélorgey

Associé

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Turnover volontaire (%), Répartition par genre des effectifs au sein du Groupe (%), Répartition par genre dans les recrutements (%), TRCF : Taux de fréquence des accidents déclarés, LTIF : Taux de fréquence des accidents avec arrêt, Taux de gravité, Nombre d'heures d'exposition des employés et des sous-traitants	Les résultats de la politique en matière d'emploi (attractivité, rétention), Les résultats de la politique en matière de santé et de sécurité (actions de prévention)
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Efficacité énergétique (Power Usage Effectiveness - PUE), Empreinte carbone - Scope 1 (ktCO ₂ éq), Empreinte carbone - Scope 2 (ktCO ₂ éq)	Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité), Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Pourcentage de salariés ayant suivi le cursus e-learning sur les questions d'éthique (%), Pourcentage de salariés d'un département Achats ou de la chaîne d'approvisionnement ayant suivi le module d'e-learning dédié à la lutte contre la corruption (%), Nombre total d'initiatives de développement social, Nombre de salariés engagés dans le volontariat, Nombre d'heures de volontariat, Nombre de personnes directement formés sur site par l'équipe en charge de la sécurité des informations, Nombre de navires équipés de QuietSea™	Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale, L'investissement en faveur de la Recherche et du Développement, Les actions en faveur de la sécurité de l'information, Les actions pour la gestion de la sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux), Les actions en faveur des droits de l'Homme, Les actions en cours en faveur de la propriété intellectuelle, Les résultats de la politique qualité



Table de concordance du rapport de gestion

La table de concordance ci-dessous renvoie aux éléments du rapport de gestion du Conseil d'administration de la Société tels que requis notamment par les articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 et suivant du Code de commerce ainsi que les informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise (visées par l'article L. 225-37 et suivants du Code de commerce, figurant dans la section spécifique du rapport de gestion dédiée au gouvernement d'entreprise).

	Paragraphe du document d'enregistrement universel
ACTIVITÉ	
Situation et activité de la Société et, le cas échéant, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice écoulé, et de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation	1 1.2
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	5.1
Indicateurs clés de performance financière et non financière	1.5 / 3
Principaux risques et incertitudes	2.1 / 3
Risques financiers liés aux effets du changement climatique	2.1.5.2
Risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	2.1.3
Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	2.2
Succursales	1.7.1
Activités en matière de recherche et de développement	1.3
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe, perspectives	1 / 1.1.5 / 1.1.6
Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	1.8
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
Référence à un code de gouvernement d'entreprise	4.1.1.a
Composition, préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration	4.1
Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	4.1.2.1.b
Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration	4.1.3.e
Modalités d'exercice de la direction générale	4.1.1
Eventuelles limitations aux pouvoirs du directeur général	4.1.1.e
Description de la procédure relative aux conventions courantes conclues à des conditions normales	4.1.5 Annexe
Politique de rémunération des mandataires sociaux	4.2.1
Rapport sur la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé	4.2.2
Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	4.2.2.1.B 4.2.2.2.B
Options de souscription d'actions et actions gratuites	4.2.2.4
Délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé	7.5.4
Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	7.6.2
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :	
• Structure du capital de la Société	7 / 7.1
• Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	7.6.4
• Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce	7.6.8
• Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci	7.6.8
• Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	7.6.8
• Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	7.6.8
• Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	7.6.8
• Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	7.6.8

	Paragraphe du document d'enregistrement universel
18-2 Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	N/A
18-3 Audit des informations financières annuelles historiques	6.1.6 6.2.7
18-3-1 Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	N/A
18-3-2 Autres informations auditées	3.8
18-3-3 Informations financières non auditées	N/A
18-4 Informations financières pro forma	Chapitre 5
18-5 Politique de distribution de dividendes	2.1.3.10 7.4.2
18-5-1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	2.1.3.10 7.4.2
18-5-2 Montant du dividende par action	6.2.4 Note 7 7.4.2
18-6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	1.1.2 1.1.4 1.8 2.1.1.2 2.1.4.1 2.4 6.1.5 Notes 2, 3, 18, 25 et 31 6.2.4 Note 15
18-7 Changement significatif de la situation financière	N/A
19- Informations complémentaires	
19-1 Informations sur le capital social	7.1.1 7.5
19-1-1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	7.1.1 7.5 6.1.5 Note 15 6.2.4 Note 7
19-1-2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital	7.5.5
19-1-3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	7.1.1 7.5.3
19-1-4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	6.1.5 Note 15 6.2.4 Note 7 7.1.1 7.5.2
19-1-5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	4.2 6.1.5 Note 15 6.2.4 Note 7 7.5.1
19-1-6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	4.2 6.1.5 Note 15 6.2.4 Note 7 7.5.1
19-1-7 Historique du capital social	7.1.1.1 7.1.1.3 7.5.1
19-2 Acte constitutif et statuts	8.1.3
19-2-1 Registre et objet social	8.1.5
19-2-2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	7.6.3 7.6.8
19-2-3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	7.6.8
20- Contrats importants	8.2
21- Documents disponibles	8.5

Table de concordance DEU - Document d'enregistrement universel / DPEF - Déclaration de performance extra-financière

Le tableau ci-dessous permet de retrouver dans le chapitre DPEF les éléments de la DPEF requis par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Thèmes	Paragraphe du Document d'enregistrement universel
Modèle d'affaire	Pages 12-13
Description des principaux risques extra financiers liés à l'activité du Groupe	3.1 / 3.7
Respect des droits de l'Homme	3.2.2 / 3.3.2
Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	3.3
Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société	Compte tenu de la nature de nos activités, ce thème n'a pas été considéré comme matériel et ne justifie pas un développement dans ce chapitre
Économie circulaire	Compte tenu de la nature de nos activités, ce thème n'a pas été considéré comme matériel et ne justifie pas un développement dans ce rapport
Gaspillage alimentaire	Compte tenu de la nature de nos activités, ce thème n'a pas été considéré comme matériel et ne justifie pas un développement dans ce rapport
Accords collectifs	3.1
Lutte contre les discriminations et promotion des diversités	3.2.1
Engagements sociétaux	3.3.3
Lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable équitable et durable	Compte tenu de la nature de nos activités, ces thèmes n'ont pas été considérés comme matériels et ne justifient pas un développement dans ce rapport

Table de concordance Pacte Mondial, ODD, GRI, OCDE

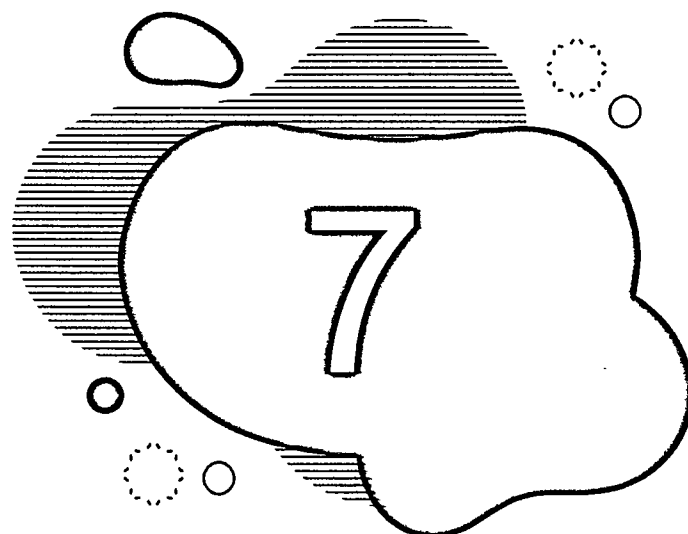
Sommaire	Pacte Mondial	ODD	GRI/G4	Principes de OCDE
Présentation du groupe			102 103	1.6
CSR Strategy			102 103	1.10.15
Respecting Ethical Principles	1-2-4-5-6-10	10 12	200	2.5
Innovating for Society	8-9	9 12	200 400	3.7.12.13.14
Managing Talent	1-2-3-4-5-6	5-8-10	400 200	4.5.8.9
Protecting the environnement	7-8-9	6-6-11-12-13-14-15	100 300	5.12

	Paragraphe du document d'enregistrement universel
• Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	7.6.8
• Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	7.6.8
Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233.3 du Code de commerce (hors conventions courantes conclues à des conditions normales)	4.1.7
INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	
Informations relatives à la répartition du capital social	7.1
Autocontrôle	7.1.1.2
Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	7.5.3
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	7.1.1.2
Attribution et conservation par les mandataires sociaux des actions gratuites et/ou stock-options qui leur ont été attribuées	4.2.2.2 A. a. vii
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	7.1.2
INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES	
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	5.1
Tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	6.2.6
Indication de l'utilisation des instruments financiers	5.2
Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices	5.1.2 Paragraphe Comptes sociaux de CGG SA
Information sur les délais de paiements des fournisseurs ou des clients de la Société	6.2.5
DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	3 / Voir table de concordance ci-dessous
DIVERS	
Mandats des commissaires aux comptes	8.4

Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance ci-dessous renvoie aux informations qui constituent le rapport financier annuel en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

	Paragraphe du document d'enregistrement universel
Comptes annuels	6.2 6.2.6
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	6.2.7
Comptes consolidés	6.1
Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	6.1.6
Rapport de gestion	Voir table de concordance ci-dessus
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Voir table de concordance ci-dessus
Déclaration des responsables du rapport financier annuel	8.6.2
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	6.1.5 Note 33



Informations relatives au capital social, aux actionnaires et aux assemblées générales

7.1 Actionnaires	276	7.5 Renseignements de caractère général concernant le capital social	283
7.1.1 Principaux actionnaires	276	7.5.1 Événements importants récents affectant le capital social	283
7.1.2 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2019 et jusqu'à la date du présent document d'enregistrement universel	278	7.5.2 Instruments dilutifs	285
7.2 Marchés des titres de la Société	279	7.5.3 Programme de rachat d'actions propres	286
7.2.1 Places de cotation	279	7.5.4 Capital autorisé non émis	287
7.2.2 Autres marchés de négociation	279	7.5.5 Titres non représentatifs du capital	289
7.2.3 Marché des actions et des ADS	280	7.6 Renseignements de caractère général concernant les Assemblées générales de la Société	289
7.3 Politique en matière de communication d'informations financières	281	7.6.1 Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)	289
7.3.1 Politique générale en matière de communication d'informations financières	281	7.6.2 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)	289
7.3.2 Communication par voie électronique	281	7.6.3 Droit de vote double (article 14.6 des statuts)	290
7.3.3 Communication par courrier postal	281	7.6.4 Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)	290
7.3.4 Assemblées des actionnaires	281	7.6.5 Titres au porteur identifiants (article 7.1 des statuts)	292
7.3.5 Communication avec la communauté des investisseurs	282	7.6.6 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société	292
7.3.6 Demandes des actionnaires	282	7.6.7 Modifications du capital et des droits sociaux	292
7.3.7 Analystes sell-side et courtiers	282	7.6.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	292
7.4 Répartition statutaire des bénéfices - Dividendes	282		
7.4.1 Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)	282		
7.4.2 Dividendes	282		

7.1 Actionnaires

7.1.1 Principaux actionnaires

7.1.1.1 Synthèse du capital social au 31 mars 2020 et sur les trois années précédentes

	Au 31 mars 2020	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Capital social	7 099 617 €	7 099 563 €	7 099 448 €	17 706 519 €
Actions	709 961 702	709 956 358	709 944 816	22 133 149
Nominal	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,80 €

7.1.1.2 Informations relatives au capital social au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le nombre de comptes titres d'actionnaires au nominatif était de 703.

Au 31 décembre 2019, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et du Comité de Direction détenait 520 633 actions et 20 337 ADS, représentant 532 495 droits de vote, soit environ 0,076 % du capital et 0,075 % des droits de vote.

Au 31 décembre 2019, les salariés de la Société et de certaines filiales détenaient 273 actions, soit 0,00004 % du capital social et 0,0001 % des droits de vote, au travers du fonds commun de

placement entreprise constitué dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise du Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997.

Enfin, au 31 décembre 2019, la Société détenait 24 996 actions acquises en vertu des autorisations données par les actionnaires afin d'intervenir en Bourse.

Le tableau ci-dessous présente certaines informations concernant les entités dont le Groupe sait ou dont il est établi, sur la base de documents publics, qu'elles détiennent la propriété effective d'au moins 5% des titres de la Société ayant droit de vote au 31 décembre 2019 :

31 décembre 2019						
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% en droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% en droits de vote exerçables en AG
Contrarian Capital Management LLC ^(a)	65,633,491	9.24%	65,633,491	9.24%	65,633,491	9.24%
Boussard & Gavaudan ^(b)	42,977,546	6.05%	42,977,546	6.05%	42,977,546	6.05%
Thunderbird Partners LLP ^(c)	40,580,161	5.72%	40,580,161	5.71%	40,580,161	5.71%
Morgan Stanley ^(d)	38,301,651	5.39%	38,301,651	5.39%	38,301,651	5.39%
Norges Banks ^(e)	36,659,401	5.16%	36,659,401	5.16%	36,659,401	5.16%
River & Mercantile ^(f)	35,493,107	5.00%	35,493,107	5.00%	35,493,107	5.00%
UBS Group AG ^(g)	35,512,657	5.00%	35,512,657	5.00%	35,512,657	5.00%
FCPE CGG Actionnariat ^(h)	273	0.00%	546	0.00%	546	0.00%
Autres actionnaires	414,773,075	58.42%	414,911,330	58.43%	414,911,330	58.43%
Autodétention ⁽ⁱ⁾	24,996	0.00352%	24,996	0.0035%	0	0.00%
NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	709,956,358	100%	710,094,886	100%	710,069,890	100%

a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par Contrarian Capital Management LLC tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 12 août 2018.

b) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par Boussard et Gavaudan tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 7 août 2019.

c) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par Thunderbird Partners LLP tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 13 septembre 2019.

d) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par Morgan Stanley tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 18 novembre 2019.

e) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par Norges Bank tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 9 décembre 2019.

f) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par River & Mercantile tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 18 décembre 2019.

g) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenus par UBS Group AG tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 26 novembre 2019.

h) Le nombre d'actions détenues par le FCPE CGG Actionnariat s'élève à 273 au 31 décembre 2019. Elles bénéficient toutes d'un droit de vote double.

i) Les actions autodétenues (soit 24 996 actions au 31 décembre 2019) sont privées du droit de vote. Les droits de vote correspondants sont mentionnés uniquement aux fins de calcul des droits de vote théoriques.

À la connaissance de la Société, il n'existait, au 31 décembre 2019, aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.

7.1.1.3 Modifications de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices – Capital social au 31 mars 2020

Le tableau ci-dessous présente certaines informations concernant les entités dont le Groupe sait ou dont il est établi, sur la base de documents publics, qu'elles détiennent la propriété effective d'au moins 5% des titres de la Société ayant droit de vote aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019 et au 31 mars 2020 :

	31 mars 2020		31 décembre 2019		31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote*	% en actions	% en droits de vote*	% en actions	% en droits de vote*
Contrarian Capital Management LLC ^(a)	9,24	9,24	9,24	9,24	9,24	9,24	-	-
Boussard & Gavaudan ^(b)	6,05	6,05	6,05	6,05	-	-	-	-
Thunderbird Partners LLP ^(c)	5,72	5,71	5,72	5,71	5,05	5,05	-	-
Morgan Stanley ^(d)	5,16	5,16	5,39	5,39	5,23	5,23	-	-
Norges Bank	-	-	5,16	5,16	-	-	-	-
River & Mercantile ^(e)	5,06	5,06	5,00	5,00	-	-	-	-
UBS Group AG	-	-	5,00	5,00	-	-	-	-
DNCA Finance	-	-	-	-	-	-	7,94	7,79
Bpifrance Participations	-	-	-	-	-	-	9,35	10,9
Autodétention ^(f)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11	0,11
FCPE CGG Actionnariat ^(g)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Public	68,77	68,78	58,42	58,43	80,48	80,48	82,60	81,20
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION ET DE DROITS DE VOTE	709 961 702	710 181 334	709 956 358	710 094 886	709 944 816	709 999 163	22 133 149	22 558 848

* Droits de vote théoriques.

(a) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Contrarian Capital Management LLC tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 12 août 2018.

(b) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Boussard et Gavaudan tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 7 août 2019.

(c) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Thunderbird Partners LLP tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 16 septembre 2019.

(d) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Morgan Stanley tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 30 mars 2020.

(e) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par River & Mercantile tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil adressé à la Société le 18 décembre 2019.

(f) Les actions autodétenues (soit 24 996 actions au 31 mars 2020) sont privées du droit de vote. Les droits de vote correspondants sont mentionnés uniquement aux fins de calcul des droits de vote théoriques.

(g) Le nombre d'actions détenues par le FCPE CGG Actionnariat s'élève à 273 au 31 mars 2020. Elles bénéficient toutes d'un droit de vote double.

À la connaissance de la Société, il n'existait, au 31 mars 2020, aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote.



7.1.2 Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées au cours de l'exercice 2019 et jusqu'à la date du présent document d'enregistrement universel

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 susvisé est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les dirigeants de la Société (mandataires sociaux, administrateurs et membres du Comité de Direction – voir paragraphe 4.1.2.3. du présent document d'enregistrement universel) ne peuvent effectuer aucune opération sur les titres de la Société, quelle qu'elle soit, y compris la levée d'options de souscription d'actions :

- (a) pendant les 30 jours calendaires précédant la publication des résultats semestriels ou annuels et pendant les 15 jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels⁽¹⁾ (les opérations sur les titres la Société ne pouvant reprendre que le lendemain de la date de publication des résultats concernés) ; et
- (b) en cas de détention d'informations qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de l'action.

Nom	Nature de l'opération	Date	Actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Philippe SALLE <i>Administrateur et Président du Conseil</i>	Achat de titres	18 décembre 2019	103 650	2,7300 €	282 964,50 €
	Achat de titres	11 mars 2019	10 000	1,554517 €	15 545,17 €
	Achat de titres	25 mars 2019	10 000	1,643 €	16 430,00 €
	Achat de titres	9 avril 2019	9 000	1,8235 €	16 411,50 €
	Achat de titres	9 avril 2019	1 000	1,8210 €	1 821,00 €
Sophie ZURQUIYAH <i>Administrateur et Directeur général</i>	Achat de titres	17 mai 2019	10 000	1,6046 €	16 046,00 €
	Achat de titres	6 juin 2019	10 000	1,4160 €	14 160,00 €
	Achat de titres	2 janvier 2019	5 000	1,14 €	5 700,00 €
	Achat de titres	12 avril 2019	5 000	1,7448 €	8 724,00 €
Anne-France LACLIDE-DROUIN <i>Administrateur</i>	Achat de titres	29 mai 2019	1 000	1,381 €	1 381,00 €
	Achat de titres	25 juin 2019	4 000	1,5952 €	6 380,00 €

Note : Conformément à l'article 223-23 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, seules les opérations (i) réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et (ii) lorsque le montant cumulé desdites opérations excède 20 000 euros par année civile, figurent dans ce tableau.

(1) Le Conseil d'administration du 5 mars 2020 a décidé de modifier son règlement intérieur en vue de réduire la durée des périodes d'interdiction s'appliquant avant la publication des résultats trimestriels de 30 à 15 jours.

7.2 Marchés des titres de la Société

7.2.1 Places de cotation

Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris SA et sont éligibles au SRD. Elles sont toutes à jouissance du 1^{er} janvier 2019.

En outre :

- les obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023, et les obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024, font l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euro MTF ; et
- les bons de souscription BSA #1 et BSA #2 font l'objet d'une cotation sur Euronext Paris.

Le 21 septembre 2018, la Société a déposé un formulaire Form 25 auprès de la *Stock & Exchange Commission* (SEC) afin

d'effectuer le retrait de sa cotation sur le New York Stock Exchange. Un formulaire Form 15F a été par ailleurs déposé auprès de la SEC le 2 octobre 2018 pour mettre fin à ses obligations de reporting liées à son enregistrement auprès de la SEC et à l'enregistrement de ses *American Depositary Shares* (ADS). La résiliation de l'enregistrement de ses ADS a pris effet 90 jours après la date de dépôt du formulaire Form 15F, soit le 2 janvier 2019. Suite au retrait de la cotation des ADS sur le NYSE, CGG maintient son programme d'*American Depositary Receipt* (ADR) au « niveau 1 ». Cela permet aux investisseurs de conserver leurs ADS et facilite la négociation sur le marché de gré à gré américain. Le dépositaire du programme ADR de CGG demeure Bank of New York Mellon.

7.2.2. Autres marchés de négociation

Depuis le retrait de la cotation de nos titres au New York Stock Exchange, les actions de la Société ne sont admises aux négociations sur aucun autre marché réglementé qu'Euronext Paris.





7.2.3 Marché des actions et des ADS

	EURONEXT PARIS				NEW YORK STOCK EXCHANGE			
	Cours extrêmes de l'action		Volume des transactions		Cours extrêmes de l'ADS		Volume des transactions	
	Plus haut	Plus bas	Actions	Montant	Plus haut	Plus bas	ADS	Montant
	(en €)			(en M€)	(en US\$)			(en MUS\$)
2020								
Mars	2,54	0,76	430 081 743	492,54	2,87	0,86	N/A	N/A
Février	3,07	2,33	103 923 244	279,02	3,24	2,59	N/A	N/A
Janvier	3,12	2,53	84 779 092	243,27	3,41	2,76	N/A	N/A
2019								
Décembre	2,96	2,26	91 197 671	239,48	3,37	2,52	N/A	N/A
Novembre	2,50	2,05	113 523 373	268,78	2,76	2,39	N/A	N/A
Octobre	2,24	1,83	94 596 716	193,27	2,47	2,03	N/A	N/A
Septembre	2,38	1,97	127 739 613	274,84	2,60	2,20	N/A	N/A
Août	2,02	1,56	115 602 961	200,94	2,27	1,76	N/A	N/A
Juillet	2,01	1,68	143 853 484	265,06	2,28	1,93	N/A	N/A
Juin	1,73	1,27	133 197 470	204,76	1,94	1,51	N/A	N/A
Mai	1,77	1,29	164 933 022	252,64	1,98	1,48	N/A	N/A
Avril	1,89	1,61	125 724 488	218,79	2,13	1,82	N/A	N/A
Mars	1,85	1,42	130 035 162	219,51	2,12	1,68	N/A	N/A
Février	1,72	1,43	87 179 236	140,67	1,98	1,66	N/A	N/A
Janvier	1,71	1,08	131 122 049	189,22	1,98	1,33	N/A	N/A
2018								
Décembre	1,48	1,00	146 300 057	172,65	1,68	1,11	N/A	N/A
Novembre	2,24	1,28	207 657 658	326,60	2,47	1,46	N/A	N/A
Octobre	2,49	1,86	92 566 376	202,62	2,86	2,17	N/A	N/A
Septembre ^(b)	2,50	2,15	87 821 129	207,84	2,99	2,53	N/A	N/A
Août	2,60	2,24	117 978 131	285,52	2,99	2,53	412 860	1,15
Juillet	2,42	2,04	97 258 431	215,96	2,78	2,35	556 213	1,40
Juin	2,29	2,00	84 731 599	181,12	2,73	2,33	594 933	1,49
Mai	2,48	1,81	192 724 767	422,99	3,15	2,34	1 641 927	4,47
Avril	2,04	1,53	121 262 621	217,58	2,45	1,95	1 186 232	2,53
Mars	1,69	1,30	144 225 221	224,88	4,82	1,88	2 371 263	5,50
Février	3,01	1,41	58 492 698	103,05	7,15	3,27	1 161 137	5,41
Janvier	4,10 ^(a)	1,52 ^(a)	28 723 569	117,03	6,66	4,45	305 037	1,75
2017								
Décembre	4,35	3,68	6 983 891	27,44	7,50	4,08	185 652	0,90
Novembre	4,89	3,52	11 261 325	45,66	5,12	4,13	37 628	0,17
Octobre	5,09	3,57	16 661 650	73,30	5,66	4,30	92 798	0,47
Septembre	5,60	4,24	22 149 680	110,48	6,44	5,20	275 593	1,62
Août	6,27	2,83	43 912 034	211,38	7,14	3,26	356 614	2,03
Juillet	4,43	3,72	4 527 851	18,19	4,77	4,36	53 397	0,24
Juin	6,32	3,95	10 859 380	55,40	7,67	4,37 ^(c)	377 237	2,19
Mai	6,72	4,88	6 704 600	36,60	7,23	5,55	59 174	0,36
Avril	6,95	6,17	3 924 182	25,60	7,27	6,64	32 545	0,22
Mars	9,10	6,11	16 640 720	114,80	9,65	6,57	111 276	0,79
Février	9,98	8,35	7 241 228	66,12	10,51	8,83	72 125	0,69
Janvier	15,24	9,27	14 124 580	162,58	15,60	10,06	98 671	1,18

(a) Retraité dans le cadre des opérations liées à la restructuration financière menée en février 2018.

(b) À compter du 2 octobre 2018, les actions de la Société ont été retirées de la cotation au New York Stock Exchange.

(c) Le 14 juin 2017, la cotation de nos actions et ADS a été suspendue du fait de l'annonce de l'ouverture de la procédure de sauvegarde de CGG SA Par conséquent, aucune transaction n'a eu lieu ce jour-là. Le cours théorique de clôture de l'ADS, le 14 juin 2017, s'est élevé à 3,73 dollars US.

7.3 Politique en matière de communication d'informations financières

CGG est fermement convaincu que les actionnaires potentiels et existants, particuliers comme institutionnels, devraient être pleinement informés des derniers développements de la Société et avoir accès aux informations clés raisonnablement requises pour prendre une décision d'investissement éclairée

et exercer leurs droits de manière équitable et en temps utile. Aussi, la Société vise à assurer et mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de communication d'informations financières.

7.3.1 Politique générale en matière de communication d'informations financières

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, le Président du Conseil peut communiquer directement avec les actionnaires, notamment en ce qui concerne les questions de gouvernement d'entreprise.

Les informations sont communiquées aux actionnaires et à la communauté des investisseurs principalement par le biais des

rapports financiers de la Société et des assemblées générales annuelles, ainsi que par la mise à disposition sur le site internet de CGG de tous ses communiqués, de toutes les informations relatives à sa cotation sur le marché d'Euronext et de toute autre publication.

7.3.2 Communication par voie électronique

Le site internet de la Société (cgg.com) permet aux actionnaires d'accéder aux informations importantes et pertinentes la concernant, et ce de manière efficace et en temps utile. Une rubrique « Investisseurs » dédiée est disponible sur ce site internet. La Société publiera toutes les annonces et informations importantes sur son site. Les communications régulières portent, entre autres, sur les informations suivantes :

- la performance financière de la Société, sous la forme de rapports trimestriels, semestriels ou annuels ;
- les webcasts et les présentations relatives aux annonces de résultats de la Société ;
- les annonces et les communiqués de presse sur les derniers développements de la Société ;

- les circulaires à l'attention des actionnaires ;
- le calendrier, sur lequel figurent les dates des événements importants de la Société ;
- toute autre information, par exemple notations de crédit, informations sur les actions, etc.

CGG incite par ailleurs les investisseurs à se rendre sur le site internet d'Euronext pour obtenir des informations relatives aux publications réglementaires de la Société.

Afin de soutenir la protection de l'environnement, la Société encourage vivement ses actionnaires à accéder à ses communications par l'intermédiaire de ces sites internet. Selon elle, il s'agit en outre de l'un des moyens de communication avec les actionnaires les plus efficaces et les plus pratiques.

7.3.3 Communication par courrier postal

Sur demande, la Société adressera par courrier postal les documents pertinents à tout actionnaire (soit aux détenteurs d'actions au nominatif, soit aux détenteurs d'actions au porteur, sous réserve de la preuve de cette participation).

7.3.4 Assemblées des actionnaires

La Société attache une grande importance à la communication continue avec les actionnaires, en particulier au dialogue direct avec eux. Les assemblées générales annuelles de la Société constituent le principal forum de communication entre la Société et ses actionnaires et le principal canal de participation pour les actionnaires. En règle générale, les membres du Conseil d'administration de la Société, les membres de la direction et les Commissaires aux Comptes externes assistent aux assemblées générales annuelles pour répondre aux questions et aux commentaires des actionnaires. Les actionnaires sont donc encouragés à participer activement aux

assemblées générales annuelles de la Société. Les actionnaires qui ne peuvent pas assister aux assemblées générales annuelles sont également encouragés à désigner des mandataires pour assister et voter auxdites assemblées pour eux et en leur nom.

Afin de permettre aux actionnaires de mieux comprendre les points à l'ordre du jour des assemblées générales annuelles et d'encourager leur participation active, la Société fournira des informations détaillées sur les assemblées générales annuelles dans la « Brochure de convocation et d'information », qui est disponible sur le site internet de la Société avant lesdites



assemblées, ainsi que le dernier rapport annuel, au moins 21 jours calendaires avant les assemblées générales annuelles.

Les résultats des votes et les procès-verbaux des assemblées générales annuelles sont publiés sur le site internet de la Société dès que possible.

La Société peut également convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois que cela est nécessaire.

7.3.5 Communication avec la communauté des investisseurs

La Société communiquera activement avec la communauté des investisseurs sous la forme de réunions, de conférences et de *roadshows*. Cette communauté est composée des investisseurs actuels et potentiels dans les titres de la Société, d'analystes et de professionnels du secteur boursier. Les

informations concernant la Société seront abordées lors de ces rencontres.

En 2019, CGG a organisé 27 jours de *roadshows* en Europe et aux États-Unis et a participé à 11 conférences sur l'énergie ou les moyennes capitalisations.

7.3.6 Demandes des actionnaires

Les actionnaires ayant des questions ou des commentaires en rapport avec les communications aux actionnaires peuvent envoyer des demandes écrites par courrier électronique à la direction Relations Investisseurs de la Société ou téléphoner à son siège social.

Sous réserve des obligations légales en matière de divulgation, la Société a pour pratique générale de ne pas répondre aux spéculations des médias, aux rumeurs du marché et aux rapports des analystes.

7.3.7 Analystes *sell-side* et courtiers

CGG est actuellement couvert par 12 analystes *sell-side* et sociétés de courtage. Le Groupe organise régulièrement des réunions avec les analystes *sell-side* et cherche à élargir sa couverture par des sociétés d'analyse mondiales et américaines.

7.4 Répartition statutaire des bénéfices – Dividendes

7.4.1 Répartition statutaire des bénéfices (article 19 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prévu par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice, il est prélevé toutes sommes que l'Assemblée générale déciderait, soit sur la proposition du Conseil d'administration, soit de son propre chef, d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau.

Le solde est réparti entre les actionnaires à titre de dividende.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

7.4.2 Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des cinq derniers exercices.

Sur la base des résultats de 2019, le Conseil d'administration n'envisage pas de proposer de distribuer des dividendes à la prochaine Assemblée générale. Néanmoins, au cours des

prochaines années, le Groupe prévoit d'introduire une politique avisée en matière de dividendes (voir le chapitre 2.1 « Facteurs de risques et mesures de contrôle », et plus précisément le paragraphe 2.1.3.10 du présent document d'enregistrement universel).

7.5 Renseignements de caractère général concernant le capital social

7.5.1 Événements importants récents affectant le capital social

2018

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration financière, l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 novembre 2017 a notamment décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant total de 17 485 187,71 euros, à titre de réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de diminution de la valeur nominale des actions, ramenée de 0,80 euro à 0,01 euro. La réalisation définitive de cette réduction de capital a été constatée par le Conseil d'administration le 15 janvier 2018.

Au 15 janvier 2018, à la suite de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation de la réduction de capital précitée, le capital social de CGG s'élevait à 221 331,49 euros, représenté par 22 133 148 actions, toutes entièrement libérées.

Au 21 février 2018, à la suite de la réalisation définitive des opérations de restructuration financière, la Société a procédé à l'émission de :

- 71 932 731 actions de la Société, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions, toutes souscrites en espèces par des titulaires de droits préférentiels de souscription (les « BSA#2 ») ;
- 35 311 528 actions nouvelles résultant de la conversion en capital des OCEANE ;
- 449 197 594 actions nouvelles résultant de la conversion en capital des Obligations Senior ;
- 22 133 149 bons de souscription d'actions attribués au profit des actionnaires de CGG (les « BSA #1 ») ;
- 113 585 276 bons de souscription d'actions au profit des souscripteurs aux Nouvelles Obligations de Second Rang (les « BSA #3 ») ;

- 7 099 079 bons de souscription d'actions attribués aux membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Coordination ») ;
- 10 648 619 bons de souscription d'actions attribués aux membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Garantie »).

À l'issue de ces opérations, le capital social de CGG SA s'élevait à 5 785 750 euros représenté par 578 575 002 actions de 0,01 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées. De nombreuses variations de capital liées à l'exercice des divers bons de souscription d'actions ont eu lieu depuis lors et sont présentées ci-dessous.

Les BSA#3, BSA de Coordination et BSA Garantie sont arrivés à échéance le 21 août 2018.

Au 31 décembre 2018, le capital social de CGG SA s'élevait ainsi à 7 099 448 euros, divisé en 709 944 816 actions de 0,01 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

2019

Au 31 décembre 2019, du fait de l'exercice de bons de souscription et d'options de souscription d'actions au cours de l'année, le capital social de CGG SA s'élevait à 7 099 563 euros, divisé en 709 956 358 actions de 0,01 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

2020

Au 31 mars 2020, du fait de l'exercice de bons de souscription et d'options de souscription d'actions depuis le début de l'année, le capital social de CGG SA s'élevait à 7 099 617 euros composé de 709 961 702 actions de 0,01 euro de nominal, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES EXERCICES 2017, 2018 ET 2019 ET JUSQU'AU 31 MARS 2020

Opération	Valeur nominale	Nombre d'actions créées	Montant de la prime d'émission	Montant de la variation de capital	Montants successifs du capital social
Augmentation de capital du 1^{er} avril 2020 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	458	1 778,98 €	4,58 €	7 099 617,02 €
Augmentation de capital du 5 mars 2020 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	1 232	4 450,72 €	12,32 €	7 099 612,44 €
Augmentation de capital du 4 février 2020 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	3 654	12 503,34 €	36,54 €	7 099 600,12 €
Augmentation de capital du 9 janvier 2020					
<i>résultant de l'exercice de BSA</i>	0,01 €	1 594	5 635,94 €	15,94 €	
<i>résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions</i>	0,01 €	2 038	4 361,32 €	20,38 €	7 099 563,58 €
Augmentation de capital du 3 décembre 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	846	2 931,66 €	8,46 €	7 099 527,26 €



Informations relatives au capital social, aux actionnaires et aux assemblées générales
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Opération	Valeur nominale	Nombre d'actions créées	Montant de la prime d'émission	Montant de la variation de capital	Montants successifs du capital social
Augmentation de capital du 4 novembre 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	234	931,14 €	2,34 €	7 099 518,80 €
Augmentation de capital du 2 octobre 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	144	447,84 €	1,44 €	7 099 516,46 €
Augmentation de capital du 4 septembre 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	1 260	3 983,40 €	12,60 €	7 099 515,02 €
Augmentation de capital du 1^{er} août 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	330	1 085,70 €	3,30 €	7 099 502,42 €
Augmentation de capital du 4 juillet 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	758	2 859,58 €	7,58 €	7 099 499,12 €
Augmentation de capital du 31 mai 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	312	1 251,12 €	3,12 €	7 099 491,54 €
Augmentation de capital du 13 mai 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	100	311,00 €	1,00 €	7 099 488,42 €
Augmentation de capital du 3 mai 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	776	2 740,96 €	7,76 €	7 099 487,42 €
Augmentation de capital du 2 avril 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	208	693,68 €	2,08 €	7 099 479,66 €
Augmentation de capital du 28 février 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	402	1 266,42 €	4,02 €	7 099 477,58 €
Augmentation de capital du 6 février 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	2,54	9 584,20 €	€ 25,40	7 099 473,56 €
Augmentation de capital du 9 janvier 2019 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	418	1 308,98 €	€ 4,18	7 099 448,16 €
Augmentation de capital du 5 décembre 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	512	1 653,52 €	€ 5,12	7 099 443,98 €
Augmentation de capital du 8 novembre 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	1 006	3 292,46 €	€ 10,06	7 099 438,86 €
Augmentation de capital du 2 octobre 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	2 162	6 873,22 €	€ 21,62	7 099 428,80 €
Augmentation de capital du 4 septembre 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	858	2 878,98 €	€ 8,58	7 099 407,18 €
Augmentation de capital du 23 août 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	10 613 316	€ 0	106 133,16 €	7 099 398,60 €
Augmentation de capital social du 2 août 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	497 637	6 827,84 €	4 976,37 €	6 993 265,44 €
Augmentation de capital social du 2 juillet 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	1 115 710	4 750,46 €	11 157,10 €	6 988 289,07 €
Augmentation de capital social du 1^{er} juin 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	2 372 284	9 939,32 €	23 772,84 €	6 977 131,97 €
Augmentation de capital du 4 mai 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	68 953	2 214,32 €	€ 689,53	6 953 409,13 €
Augmentation de capital du 24 avril 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	9 863 863	27 608,64 €	98 638,63 €	6 952 719,60 €
Augmentation de capital du 3 avril 2018 (résultant de l'exercice de BSA)	0,01 €	99 950 700	142 803,78 €	999 507,00 €	6 854 080,97 €
Augmentation de capital du 9 mars 2018 (résultant de l'exercice de certains BSA par leurs porteurs)	0,01 €	6 882 395	15 064,84 €	68 823,95 €	5 854 573,97 €
Augmentation de capital du 21 février 2018 (réservée aux porteurs d'obligations senior)	0,01 €	449 197 594	1 397 004 517,34 €	4 491 975,94 €	5 785 750,02 €
Augmentation de capital du 21 février 2018 (réservée aux porteurs d'OCEANES)	0,01 €	35 311 528	361 943 162,00 €	353 115,28 €	1 293 774,08 €
Augmentation de capital du 21 février 2018 (avec droit préférentiel de souscription)	0,01 €	71 932 731	111 495 733,05 €	719 327,31 €	940 658,80 €
Réduction de capital du 15 janvier 2018	0,01 €	-	- 17 485 187,17 €		221 331,49 €

7.5.2 Instruments dilutifs

Au 31 décembre 2019 et à la date du présent document d'enregistrement universel, les seuls instruments dilutifs émis étaient des options de souscription d'actions et des actions gratuites soumises à conditions de performance (voir paragraphe 4.2.2.4 du présent document), ainsi que les bons de souscriptions d'actions décrits ci-dessous.

Le nombre d'actions auquel donnent droit les instruments dilutifs en circulation au 31 décembre 2019 et au 31 mars 2020, sur la base de leurs modalités en vigueur à ces dates, ainsi que le pourcentage de dilution correspondant figurent dans le tableau ci-dessous.

	31.12.2019	% de dilution	31.03.2020	% de dilution
Options de souscription d'actions	9 171 472 ^(a)	1,29 %	9 051 896 ^(a)	1,27 %
Actions gratuites	4 981 602	0,70 %	4 979 098	0,70 %
Bons de souscription 1	29 429 208	4,15 %	29 426 212	4,14 %
Bons de souscription 2	47 928 062	6,75 %	47 925 714	6,75 %

^(a) Nombre d'actions ajusté à la suite de l'augmentation de capital du 5 février 2016, du regroupement de titres du 20 juillet 2016 et de l'augmentation de capital du 21 février 2018.

Bons de souscription d'actions

Le tableau suivant récapitule les principales caractéristiques des différents bons de souscription émis dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière le 21 février 2018 :

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de Coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA Garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536 ^(a)	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Date d'échéance prévue des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

^(a) Les 24 996 BSA#1 alloués à la Société en lien avec les titres d'autocontrôle ont été annulés.

^(b) Sous réserve de prolongations.

BSA #1 : bons de souscription d'actions attribués au profit des actionnaires de CGG ;

BSA #2 : bons de souscription d'actions associés aux actions nouvelles (les « ABSA »), toutes souscrites en espèces par les titulaires de droits préférentiels de souscription ;

BSA #3 : bons de souscription d'actions au profit des souscripteurs aux Nouvelles Obligations de Second Rang ;

BSA de Coordination : bons de souscription d'actions attribués aux membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior ;

BSA Garantie : bons de souscription d'actions attribués aux membres du comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior.

L'ensemble de ces différents bons de souscription sont exerçables selon les modalités décrites dans les notes d'opération ayant reçu le visa n° 17-551 en date du 13 octobre 2017 et n° 18-018 en date du 16 janvier 2018.

Les BSA#3, BSA de Coordination et BSA Garantie sont arrivés à échéance le 21 août 2018.



7.5.3 Programme de rachat d'actions propres

a) Bilan du Programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale du 26 avril 2018

L'Assemblée générale du 26 avril 2018, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de sa tenue, à acquérir jusqu'à 10 % du capital social de la Société et à revendre les actions concernées, avec les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment, au titre d'options d'achat ;
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux, notamment, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- annuler les actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'Assemblée générale était de 3,12 euros.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au moment desdits rachats, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a été accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale approuvant le programme, c'est-à-dire jusqu'au 25 octobre 2019.

La Société n'a pas mis en œuvre ce programme de rachat d'actions propres.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 24 996 de ses titres, acquis au cours de l'exercice 2010.

b) Programme de rachat d'actions propres proposé à l'Assemblée générale du 16 juin 2020

Un programme de rachat d'actions propres sera proposé à l'Assemblée générale du 16 juin 2020. Ce programme autorise la Société, pour une durée de 18 mois à compter du jour de sa tenue, à acquérir jusqu'à 10 % de son capital social par le biais d'achats d'actions et à revendre les actions concernées, avec les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital social ;
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, notamment, au titre d'options d'achat ;
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux, notamment, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- annuler les actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'Assemblée générale serait de 4,02 euros.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au moment desdits rachats, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation serait accordée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale approuvant le programme, c'est-à-dire jusqu'au 15 décembre 2021.

7.5.4 Capital autorisé non émis

Tableaux récapitulatifs des délégations de pouvoirs en cours de validité accordés par l'Assemblée générale au Conseil d'administration :

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

	Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2019			
	N° de résolution – AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2019
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription	18° – AG du 15.05.2019	26 mois	3 549 737 euros ^(a) , soit 50 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public	19° – AG du 15.05.2019	26 mois	709 947 euros ^(b) , soit 10 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription à réaliser par voie de placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	20° – AG du 15.05.2019	26 mois	709 947 euros ^(b) , soit 10 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Autorisation donnée au Conseil d'administration afin d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 18°, 19° et 20° résolutions	22° – AG du 15.05.2019	26 mois	15 % de l'émission initiale	Aucune
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	24° – AG du 15.05.2019	26 mois	709 947 euros ^(b) , soit 10 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
Augmentation de capital par le biais du Plan d'Epargne Entreprise ^(c)	23° – AG du 15.05.2019*	26 mois	141 990 euros ^(b) , soit 2 % du capital social à la date de convocation de l'Assemblée générale	Aucune
	19° – AG du 26.04.2018	26 mois	115 800 euros ^(d)	Aucune

(a) Plafond global d'augmentation de capital, toutes opérations confondues à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites.

(b) S'imputant sur le plafond de 3 549 737 euros de la 18e résolution de l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

(c) Catégorie de personnes au sens de l'article L. 225-138 du Code de commerce.

(d) Ce montant s'impute sur le montant global de 355 000 euros prévu à la 20e résolution de l'Assemblée générale du 26 avril 2018.

* Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales.



ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2019				
	N° de résolution – AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2019
Options de souscription ou d'achat d'actions	17° – AG du 26.04.2018 : Au profit des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié	26 mois	Nombre maximum de 15 746 813 options de souscription ou d'achat d'actions pendant la période de validité de l'autorisation Pas de décote	<u>27.06.2019</u> : Attribution de 2 273 520 options de souscription ou d'achat d'actions
Actions gratuites sous conditions de performance	18° – AG du 26.04.2018 : Au profit des mandataires sociaux et des membres du personnel salarié	26 mois	Nombre maximum de 6 928 598 actions gratuites sous conditions de performance pendant la période de validité de l'autorisation	<u>27.06.2019</u> : Attribution de 2 007 720 actions gratuites sous conditions de performance

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2019				
	N° de résolution – AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2019
Rachat d'actions	7° – AG du 26.04.2018	18 mois	10 % du capital social au moment du rachat Prix maximum d'achat : 3,12 euros	Aucune

RÉDUCTION DE CAPITAL

Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2019				
	N° de résolution – AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation en 2019
Annulation d'actions	25° – AG du 15.05.2019*	18 mois	10 % du capital social	Aucune
	15° – AG du 26.04.2018	18 mois	10 % du capital social	Aucune

* Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales.

7.5.5 Titres non représentatifs du capital

Obligations sécurisées de premier rang à échéance 2023

Le 24 avril 2018, CGG Holding (US) Inc. (filiale indirecte à 100 % de CGG SA) a émis de nouvelles obligations sécurisées de premier rang à échéance 2023 (refinancement intégral de ses obligations sécurisées de premier rang émises le 21 février 2018 dans le cadre de la restructuration financière, (pour plus de détails, voir 1.2 – Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société – Processus de restructuration financière – Description du Plan de Sauvegarde du Document de référence 2018), dont une tranche en dollars d'un montant nominal total de 300 millions de dollars US portant intérêt à 9,00 % et une tranche en euros d'un montant nominal total de 280 millions d'euros portant intérêt à 7,875 %. Dans le cadre de cette nouvelle émission d'obligations de premier rang, CGG Holding (US) Inc. (en tant qu'Émetteur), la Société et certaines de ses filiales (en tant que Garanties), ainsi que la succursale de Londres de Bank of New York (en tant que Trustee), ont signé un contrat d'emprunt le 24 avril 2018.

Obligations sécurisées de second rang à échéance 2024

Dans le cadre de la restructuration financière, le 21 février 2018, la Société a émis pour 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros en principal d'obligations de second rang à échéance 2024, portant intérêt à un taux comprenant une composante variable indexée sur le LIBOR (pour la tranche libellée en dollars US) et l'EURIBOR (pour la tranche libellée en euros), dans chaque cas, avec un plancher de 1 %, plus une marge de 4,0 % par an, et des intérêts capitalisés de 8,5 % par an. Dans le cadre de cette émission d'obligations de second rang, CGG SA (en tant qu'Émetteur), certaines de ses filiales (en tant que Garanties), ainsi que la succursale de Londres de Bank of New York (en tant que Trustee), ont signé un contrat d'emprunt le 21 février 2018. Le produit net de cette émission a été utilisé de la façon décrite au paragraphe 1.2 – Historique et événements importants dans le développement des activités de la Société – Processus de restructuration financière – Description du Plan de Sauvegarde du Document de référence 2018.

7.6 Renseignements de caractère général concernant les Assemblées générales de la Société

7.6.1 Convocation (articles 14.2 et 14.3 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

7.6.2 Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et conditions d'exercice du droit de vote (article 14.6 des statuts)

Sous réserve des dispositions des articles L. 225-104 et suivants du Code de commerce, les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale sont décrites aux articles 14, 15 et 16 des statuts de la Société.

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires, présents en personne ou représentés par un mandataire, quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, en personne ou par le biais d'un mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que, (i) s'agissant d'un détenteur d'actions au nominatif, l'actionnaire ou

l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce est inscrit dans les comptes de titres de la Société au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à midi, heure de Paris, ou que, (ii) s'agissant d'un détenteur d'actions au porteur, dans un même délai, une attestation de participation établie par un intermédiaire financier habilité, constatant l'enregistrement des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée générale, a été déposée aux lieux indiqués par l'avis de convocation. Cette attestation est également remise aux détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent assister à l'Assemblée générale en personne, mais qui n'ont pas reçu de carte d'admission deux jours ouvrables avant la date de l'Assemblée générale à 12h00 heure de Paris.





7.6.3 Droit de vote double (article 14.6 des statuts)

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-99, alinéa 2, du Code de commerce, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

7.6.4 Franchissements de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (article 7.2 des statuts)

Tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite Assemblée et pour toute nouvelle Assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS LÉGAUX REÇUES AU COURS DE L'EXERCICE 2019 ET JUSQU'AU 31 MARS 2020

Date de la déclaration	À la hausse/À la baisse	Seuil du capital ou des droits de vote franchi
Par Norges Bank Investment Management		
15 février 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
18 février 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
20 février 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
26 février 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
1 ^{er} mars 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
1 ^{er} avril 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
8 avril 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
12 avril 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
4 juin 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
12 juin 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
19 juin 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
24 juin 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
3 juillet 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
4 juillet 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
8 août 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
8 août 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
17 septembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
20 septembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
8 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
9 octobre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
13 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
14 novembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
19 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
20 novembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
21 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
3 décembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
5 décembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
9 décembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
9 décembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
14 janvier 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote

Informations relatives au capital social, aux actionnaires et aux assemblées générales
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ

Date de la déclaration	À la hausse/À la baisse	Seuil du capital ou des droits de vote franchi
22 janvier 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
3 février 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
4 février 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
24 mars 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
Par Boussard & Gavaudan Partners Limited		
17 mai 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
Par Morgan Stanley et ses filiales		
13 février 2019	Baisse	5 % du capital
22 février 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
26 mars 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
29 mars 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
3 avril 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
4 avril 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
30 avril 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
30 avril 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
2 mai 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
27 mai 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
29 mai 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
1 ^{er} août 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
5 août 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
14 août 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
30 août 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
4 septembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
6 septembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
10 septembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
24 septembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
24 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
25 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
8 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
12 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
14 novembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
18 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
23 janvier 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
27 janvier 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
31 janvier 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
4 février 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
13 février 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
17 février 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
20 février 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
21 février 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
25 février 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
26 février 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
3 mars 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
9 mars 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
10 mars 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
30 mars 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
Par River and Mercantile Asset Management LLP		
18 décembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
24 mars 2020	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
Par Goldman Sachs Group, Inc.		
9 mars 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote





Date de la déclaration	À la hausse/À la baisse	Seuil du capital ou des droits de vote franchi
Par UBS Group AG		
8 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
11 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
16 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
31 octobre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
31 octobre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
4 novembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
6 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
7 novembre 2019	Baisse	5 % du capital et des droits de vote
26 novembre 2019	Hausse	5 % du capital et des droits de vote
9 mars 2020	Baisse	5 % du capital et des droits de vote

7.6.5 Titres au porteur identifiables (article 7.1 des statuts)

La Société peut à tout moment faire usage des dispositions légales et réglementaires en vue de l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales de ses actionnaires.

7.6.6 Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la Société

À la date du présent document, aucune personne morale ou personne physique ne contrôle la Société. Il n'existe pas, à la date du présent document, de mesure particulière pour lutter contre une éventuelle tentative de prise de contrôle sur la Société. Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuil statutaire ou légal, le seul contrôle existant sur la participation de nos actionnaires dans notre capital est la déclaration de franchissement de seuil statutaire fixé à 1 % du capital ou des droits de vote.

7.6.7 Modifications du capital et des droits sociaux

Toutes modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux seules prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

7.6.8 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Structure du capital de la Société

Déclaration de franchissement de seuil statutaire

Conformément à l'article 7.2 des statuts de la Société, tout actionnaire détenant directement ou indirectement une fraction égale à 1 % du capital ou des droits de vote, ou un multiple de ce pourcentage, au sens de l'article L. 233-7 du Code de commerce, doit informer la Société du nombre d'actions ou de droits de vote qu'il possède, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, cette demande étant consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote à compter de la date de ladite Assemblée générale et pour toute autre Assemblée générale ultérieure à tenir jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle l'information requise du franchissement de seuil aura été régularisée.

De même, tout actionnaire dont la participation est réduite en dessous de l'un de ces seuils doit en informer la Société dans le même délai de cinq jours.

Droit de vote double :

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions et clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

Participations directes ou indirectes dans le capital social de la Société, dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Voir le paragraphe 7.6.4 du présent document.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Non applicable.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Au 31 décembre 2019, aucun accord entre actionnaires n'a été porté à la connaissance de la Société.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration figurent à l'article 14 des statuts. Les règles applicables à la modification des statuts sont fixées par l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Aucune de ces règles n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le Conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Les délégations de compétence en vigueur ne peuvent être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique.

Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société

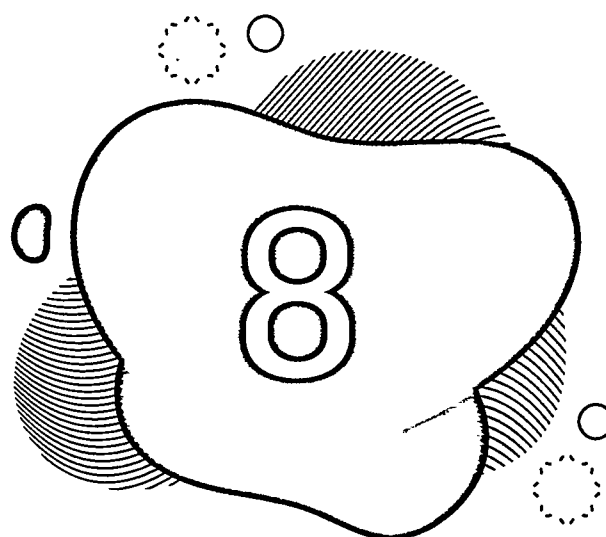
Les emprunts obligataires de la Société actuellement en vigueur ainsi que certains emprunts du Groupe prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou du directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou que leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 4.2.1.2.B.xi) du présent document concernant les mandataires sociaux de la Société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du Groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant, en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie en fonction des fonctions et du positionnement des intéressés.







Informations complémentaires

8.1 Informations sur la Société	296	8.2 Contrats importants	297
8.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société	296	8.3 Transactions avec des parties liées	297
8.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société / Code APE	296	8.4 Contrôleurs légaux	298
8.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)	296	Ernst & Young et autres	298
8.1.4 Adresse et numéro de téléphone du siège social - Forme juridique de la Société - Législation régissant ses activités - Pays d'origine	296	Mazars	298
8.1.5 Objet social (article 2 des statuts)	296	8.5 Documents accessibles au public	299
8.1.6 Exercice social (article 18 des statuts)	296	8.6 Personnes responsables pour le présent document d'enregistrement universel	299
8.1.7 Code Indentifiant d'Entité Juridique « LEI » (Legal Entity Identifier)	297	8.6.1 Responsables	299
8.1.8 Site internet de la Société	297	8.6.2 Attestation	299
		8.7 Tables de concordance	300
		Table de concordance du document d'enregistrement universel	300
		Table de concordance du rapport de gestion	304
		Table de concordance du rapport financier annuel	305
		Table de concordance DEU - Document d'enregistrement universel / DPEF - Déclaration de performance extra-financière	306



8.1 Informations sur la Société

8.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : CGG

8.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société / Code APE

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Évry sous le numéro 969202241 RCS Évry.
Code APE : 7010 Z.

8.1.3 Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 27 mars 1931 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 26 mars 2030, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

8.1.4 Adresse et numéro de téléphone du siège social – Forme juridique de la Société – Législation régissant ses activités – Pays d'origine

Au cours de sa séance du 11 décembre 2018, et conformément à l'article 4 des statuts, le Conseil d'administration a approuvé le changement de siège social au 27 avenue Carnot, 91300 Massy, France, à compter du 31 mai 2019. Ce changement de siège social a été ratifié par l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 15 mai 2019.

Par conséquent, à la date du présent document d'enregistrement universel, le siège social de la Société est

situé 27 avenue Carnot, 91300 Massy, France (téléphone : + 33 (0)1 64 47 30 00).

La Société est constituée en société anonyme (article 1 des statuts). Elle est régie par le Code de commerce et, plus généralement, par les dispositions des lois et règlements français.

8.1.5 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- l'exploitation sous quelque forme et condition que ce soit de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol, en tous pays, et ce, pour le compte de tiers ou pour son propre compte ;

- la participation directe ou indirecte dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, dont l'objet serait de nature à favoriser celui de la Société ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, minières, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus sans limitation ni réserve.

8.1.6 Exercice social (article 18 des statuts)

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

8.1.7 Code Identifiant d'Entité Juridique « LEI » (*Legal Entity Identifier*)

Le code identifiant d'entité juridique (« Code LEI ») de la Société est 969500FCVQ5SLAAUJV59.

8.1.8 Site internet de la Société

Le site internet de la Société est le suivant : cgg.com

8.2 Contrats importants

Les contrats importants conclus au cours des deux années précédentes, que le Groupe doit déclarer, sont énumérés ci-après :

- **Obligations sécurisées de premier rang à échéance 2023/ Obligations sécurisées de second rang à échéance 2024, émises respectivement par CGG Holding (U.S.) Inc et par la Société :** pour plus d'informations, voir le paragraphe 7.5.5 « Titres non représentatifs du capital » du présent document ;
- **Accord conclu entre CGG et Shearwater** dans le contexte de l'arrêt de l'activité d'Acquisition de données contractuelles marine : pour plus d'informations, voir le

paragraphe 1.1.4.1 « Arrêt de l'activité Acquisition de données contractuelles » du présent document ; et

- **Bons de souscription d'actions** émis par la Société dans le contexte de sa restructuration financière qui a été finalisée le 21 février 2018 : pour plus d'informations, voir les paragraphes 7.5.1 « Événements importants récents affectant le capital social - 2018 » et 7.5.2. « Instruments dilutifs - Bons de souscription d'actions » du présent document. Il convient de noter que seuls les BSA#1 et BSA#2 sont en vigueur à la date du présent document. Les BSA#3, BSA de Coordination et BSA Garantie sont arrivés à échéance le 21 août 2018.

8.3 Transactions avec des parties liées

Pour plus d'informations, voir la Note 28 des comptes consolidés 2019 du Groupe au Chapitre 6.1 du présent document.



8.4 Contrôleurs légaux

Ernst & Young et autres

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Tour First, 1, place des Saisons, TSA 14444, 92037 Paris - La Défense Cedex

Représenté par M. Nicolas PFEUTY

Date du dernier renouvellement : 15 mai 2019

Durée : mandat en cours expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2024.

Mazars

Membre de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Tour Exaltis, 61, rue Henri-Régault, 92400 Courbevoie

Représenté par M. Jean-Louis SIMON

Date du dernier renouvellement : 15 mai 2019

Durée : mandat en cours expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 31 décembre 2024.

8.5 Documents accessibles au public

Les statuts, rapports, courriers et autres documents de la Société, ses informations financières historiques ainsi que celles de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés à son siège social.

8.6 Personnes responsables pour le présent document d'enregistrement universel

8.6.1 Responsables

Mme Sophie ZURQUIYAH, Directeur général.

M. Yuri BAIDOUKOV, Directeur financier.

8.6.2 Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion référencé dans la table de concordance figurant au chapitre 8.7 du présent document d'enregistrement universel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait à Massy, le 14 avril 2020.

Mme Sophie ZURQUIYAH
Directeur général

M. Yuri BAIDOUKOV
Directeur financier



8.7 Tables de concordance

Table de concordance du document d'enregistrement universel

La table de concordance ci-dessous renvoie aux informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (CE) n° 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma du document d'enregistrement universel.

	Paragraphe du document d'enregistrement universel
1- Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1-1 Identité des personnes responsables	8.6.1
1-2 Déclaration des personnes responsables	8.6.2
1-3 Nom, adresse, qualifications des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A
1-4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	N/A
1-5 Déclaration relative à l'autorité compétente	p. 1 - Encart AMF
2- Contrôleurs légaux des comptes	
2-1 Identité des contrôleurs légaux	8.4
2-2 Changement éventuel	N/A
3- Facteurs de risque	2.1 Chapitre 3
4- Informations concernant la Société	
4-1 Raison sociale et nom commercial	8.1.1
4-2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	8.1.2 8.1.7
4-3 Date de constitution et durée de vie	8.1.3
4-4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	8.1.4 8.1.8
5- Aperçu des activités	
5-1 Principales activités	1.2 1.2.1 1.2.2 1.2.3
5-1-1 Nature des opérations	1.2.1 1.2.2 1.2.3 6.1.5 Note 20
5-1-2 Nouveaux produits et services	1.1.5 1.2.1 1.2.2 1.2.3
5-2 Principaux marchés	1.1 1.1.1 1.2.1 1.2.2 1.2.3 6.1.5 Note 20
5-3 Événements importants	1.1.4 1.2.3 6.1.5 Note 2 6.2.4 Note 2 7.5.1
5-4 Stratégie et objectifs	1.1 3.2 3.3 3.4
5-5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	2.1.1.2 3.4.3
5-6 Déclaration sur la position concurrentielle	1.2.1 1.2.2 1.2.3

	Paragraphe du document d'enregistrement universel
5-7 Investissements	1.4 6.1.5 Note 8
5-7-1 Investissements importants réalisés	1.4 6.1.5 Note 8
5-7-2 Principaux investissements en cours ou à venir	1.4 6.1.5 Note 8
5-7-3 Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	1.2.2 1.2.3 5.1 6.1.5 Note 28 6.2.4 Note 23
5-7-4 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	2.1.5.2 Chapitre 3
6- Structure organisationnelle	
6-1 Description sommaire du Groupe	1.1 1.7 5.1
6-2 Liste des filiales importantes	1.7.1 6.1.5 Note 32
7- Examen de la situation financière et du résultat	
7-1 Situation financière	1.5 Chapitre 5 Chapitre 6
7-1-1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	1.5 3.7 5.1 5.1.2 5.1.4 6.1 6.2
7-1-2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	1.3 3.4.3 6.1.5 Note 21 6.2.4 Note 1
7-2 Résultat d'exploitation	1.5 5.1 6.1 6.2
7-2-1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	1.1.4 5.1
7-2-2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A
8- Trésorerie et capitaux	
8-1 Informations sur les capitaux	5.1.4 6.1.2 6.1.4 6.2.1
8-2 Flux de trésorerie	5.1.4 6.1.3 6.1.5 Note 29 6.2.3
8-3 Besoins de financement et structure de financement	2.1.3.4 5.1.2 5.1.4 6.1.5 Note 13 6.2.4 Note 9
8-4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	2.1.3.3
8-5 Sources de financement attendues	N/A
9- Environnement réglementaire	
Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	2.1.4
10- Informations sur les tendances	
10-1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	1.1.6 1.8 6.1.5 Note 31 6.2.4
10-2 Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	1.1.6 1.8 2.1.2.1 6.1.5 Note 31 6.2.4 Note 24





	Paragraphe du document d'enregistrement universel
11- Prévisions ou estimations du bénéfice	
11-1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	1.1.6
11-2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	1.1.6
11-3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	8.6.2
12- Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	
12-1 Informations concernant les membres	4.1.2.1 4.1.2.2 4.1.2.3
12-2 Conflits d'intérêts	4.1.3 4.1.6 4.2.1.1
13- Rémunération et avantages	
13-1 Rémunération versée et avantages en nature	4.2.1 4.2.2 6.1.5 Note 27 6.2.4 Note 22
13-2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	4.2.1 4.2.2 6.1.5 Note 16 6.2.4 Notes 1 et 8
14- Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14-1 Date d'expiration des mandats	4.1.2.1
14-2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société	4.1.6
14-3 Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	4.1.4.2 4.1.4.3
14-4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.1.1 4.2.1
14-5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A
15- Salariés	
15-1 Nombre de salariés	1.1 6.1.5 Note 26 6.2.4 Note 21
15-2 Participations et stock-options	4.2.2 6.1.5 Notes 15 et 17 6.2.4 Note 7
15-3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	4.2.2
16- Principaux actionnaires	
16-1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	7.1.1
16-2 Existence de droits de vote différents	7.6.8 6.1.5 Notes 15
16-3 Contrôle direct ou indirect	7.6.6
16-4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	7.6.8
17- Transactions avec les parties liées	8.3 6.1.5 Note 28
18- Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société	
18-1 Informations financières historiques	Chapitre 5 Chapitre 6
18-1-1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	6.1 6.2
18-1-2 Changement de date de référence comptable	N/A
18-1-3 Normes comptables	5.1 Notes 1 et 20 6.1.5 6.2.4 Note 1
18-1-4 Changement de référentiel comptable	N/A
18-1-5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	5.1.2 5.1.4 6.1 6.2
18-1-6 Etats financiers consolidés	6.1
18-1-7 Date des dernières informations financières	6.1 6.2

ANNEXES

Charte de la procédure d'évaluation périodique des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Date : 5 mars 2020

Préambule

La présente procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales avec les personnes intéressées telles que définies à l'article L. 225-38 du Code de commerce, a été arrêtée lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 mars 2020, en application du deuxième alinéa de l'article L. 225-39 du Code de commerce, issu de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (loi PACTE) qui dispose :

« Dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, le Conseil d'administration met en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. »

Cette procédure est distincte, et vient en sus, des mesures mises en place pour l'identification des conventions avec des parties liées, au sens de la norme comptable IAS 24.

1. Objet

La présente procédure mise en place par le Conseil d'administration a pour objet d'évaluer périodiquement la pertinence de la qualification de « conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales », pour des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, mais dont l'application de ce dernier a été écartée par application de l'article L. 225-39 du Code de commerce, et qui n'ont donc pas été soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Il est précisé que cette procédure ne s'applique qu'aux conventions qui entrent dans le champ d'application des articles du Code de commerce précités que du point de vue de CGG SA (la « **Société** »), et non de ses filiales.

Nonobstant ce qui précède, il est précisé que c'est bien au regard de l'activité du Groupe que le caractère « courant » de l'opération visée par la convention et les « conditions normales » de ladite convention doivent être appréciés, et non au regard des seules activités de la Société.

2. Références

- Articles L. 225-38 et L. 225-39 du Code de commerce.
- Recommandation AMF 2012-05 modifiée le 5 octobre 2018 (la « **Recommandation AMF** »).
- Guide de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (« CNCC ») de février 2014 sur les conventions réglementées et courantes.

3. Description de la procédure

Les diligences relatives à cette procédure sont menées, sous l'autorité de la Direction Générale, par la Direction Juridique et, le cas échéant, les Directions Financières ou opérationnelles concernées. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Tous les ans, dans le cadre de la préparation des comptes annuels et de l'Assemblée générale annuelle, la Direction Juridique présente au Conseil d'administration un rapport récapitulant les conventions réglementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice précédent et qui ont été considérées comme portant sur des opérations « courantes et conclues à des conditions normales ». Ce rapport indique, pour chacune de ces conventions, les raisons pour lesquelles cette qualification a été retenue, notamment au regard des critères présentés ci-dessous.

Ce rapport présente également celles de ces conventions qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs, ont reçu la même qualification, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice en question mais qui ont été modifiées au cours de ce même exercice.

Enfin, s'agissant de conventions préexistantes et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice en question, mais qui soit n'entraient à l'époque pas dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, soit avaient été qualifiées à l'époque de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, la Direction Juridique explique, si elle l'estime nécessaire, en quoi un changement de circonstances aurait pour effet de remettre une telle qualification en cause.

Le Conseil d'administration, lors de l'examen de ce rapport, pourra également évoquer et examiner toute convention qui n'y serait pas citée.

Au vu du rapport d'évaluation, le Conseil d'administration considérera si l'évolution des activités du Groupe et du type des conventions concernées justifient de préciser, compléter ou réviser ces critères d'évaluation, auquel cas il modifiera la présente charte.

Par ailleurs, s'il apparaît qu'une convention a été, lorsque cette évaluation a été faite avant sa signature (et uniquement dans ce cas), indûment qualifiée de convention portant sur des opérations courantes et conclue à des conditions normales, le Conseil d'administration soumettra à l'Assemblée générale des actionnaires une résolution visant à sa ratification, conformément à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

S'agissant de conventions qui remplissaient les critères menant à la qualification de « convention portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales », mais qui, par la suite, ne les rempliraient plus, elles ne sont pas automatiquement remises en cause, car l'appréciation du caractère courant des opérations concernées et normal des conditions de la convention se fait au moment de la signature. Il reviendra au Conseil d'administration d'apprécier, le cas échéant, si une révision des conventions concernées s'impose. En toute hypothèse, une telle situation pourra conduire le Conseil à modifier les critères d'évaluation comme indiqué ci-dessus.

4. Critères d'évaluation

4.1 Appréciation du caractère courant des opérations visées par la convention

Pour évaluer le caractère courant des opérations visées par une convention, il convient de rassembler tous les éléments permettant d'apprécier :

- si la convention est en lien avec l'activité courante du Groupe ;
 - si la convention porte sur une pratique usuelle pour d'autres sociétés placées dans une situation similaire ;
 - si la convention est conclue de façon répétée ;
 - si la convention engage la Société sur le long terme ;
 - les circonstances dans lesquelles la convention a été conclue ;
 - l'enjeu financier de la convention ;
 - les conséquences économiques de la convention.
- Exemples à titre indicatif et non exhaustif :

Conventions portant sur des opérations courantes	Conventions portant sur des opérations non-courantes
• Achat, vente ou prestation de service qui rentrent habituellement dans l'objet social ; • Réparation ou renouvellement courant de matériel et/ou service ; • Opération semblable à celle effectuée par la Société d'une manière habituelle dans le cadre de son activité avec un mandataire social.	• Conventions de crédit-bail ; • Cession d'immeuble ou de matériel important ; • Transfert d'actif ; • Signature ou renouvellement d'un bail commercial ; • Cession d'un brevet par un mandataire social.

4.2 Appréciation du caractère normal des conditions de la convention

Pour évaluer le caractère normal des conditions d'une convention, il convient d'apprécier :

- si elle a été conclue aux mêmes conditions que celles habituellement pratiquées par le Groupe dans ses rapports avec les tiers ;
- si elle a été conclue aux mêmes conditions ou dans des conditions comparables à celles habituellement pratiquées dans le même secteur d'activité ;
- si la personne intéressée⁽¹⁾ n'en retire pas un avantage qu'elle n'aurait pas eu si elle avait été un fournisseur ou client quelconque de la Société.

(1) Pour mémoire :

« **Personne Intéressée** » désigne :

• toute personne qui est ou qui a été à la date de signature d'une convention conclue directement ou par personne interposée avec elle, ou lorsqu'elle est indirectement intéressée à une convention (ce qui pourra être le cas notamment lorsqu'une de ses Parties Liées y est partie) :

(i) Directeur général de la Société,

(ii) Directeur général Délégué de la Société,

(iii) membre du Conseil d'administration de la Société ;

(iv) actionnaire personne physique de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ; et/ou

(v) la personne contrôlant, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un actionnaire personne morale de la Société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ;

* toute entreprise dont le propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant, est également ou a également été à la date de signature de la convention concernée (i) Directeur général de la Société,

(ii) Directeur général Délégué de la Société ou (iii) membre du Conseil d'administration de la Société.

« **Partie Liée** » désigne, relativement à une Personne Intéressée :

• toute personne physique la représentant au Conseil d'administration de la Société ou au sein de l'organe social d'une autre société, de façon ponctuelle ou continue ;

• tout membre de la famille immédiate de l'une ou l'autre des personnes susmentionnées, c'est-à-dire tout enfant, beau-fils ou belle-fille, parent, beau-parent, conjoint, frère ou sœur, belle-mère, beau-père, gendre, belle-fille, beau-frère ou belle-sœur de cette personne et toute personne (sauf un locataire ou employé) qui partage le ménage de cette personne ; et

• toute entreprise, société ou autre entité dans laquelle l'une ou l'autre des personnes susmentionnées est un dirigeant, un associé ou occupe un poste de contrôle principal ou similaire (une « **Société Affiliée** »).

CGG

Société Anonyme au capital de 7 099 662 €
Siège social : 27 avenue Carnot, 91300 Massy
N° 969 202 241 - RCS Evry

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 16 juin à 9 heures 30, les actionnaires de la société CGG ont été convoqués, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance no. 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19 et sur décision du Directeur Général ayant reçu délégation du Conseil d'administration de la Société du 31 mars 2020, en Assemblée Générale Mixte à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y participer, au siège social de la Société, 27 avenue Carnot, 91300 Massy, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, suivant avis paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 29 mai 2020 et le journal d'annonces légales "Le Journal Spécial des Sociétés" du 30 mai 2020.

L'Assemblée a fait l'objet d'une retransmission audio en direct.

L'Assemblée est présidée par M. Philippe SALLE, Président du Conseil d'administration.

M. Yuri BAIDOUKOV, Directeur Financier du Groupe CGG, et M. Christophe BARNINI, Directeur de la Communication et des Relations Investisseurs du Groupe CGG, sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le bureau se trouve ainsi régulièrement constitué.

Monsieur Eduardo COUTINHO est désigné comme secrétaire.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il est rappelé que l'Assemblée ayant lieu à huis clos, aucune carte d'admission n'a été délivrée.

L'arrêté de la feuille de présence, adressé à la Société par BNP Paribas et certifié exact par les membres du bureau, permet de constater que 213 actionnaires possédant 310 224 109 actions soit plus du cinquième du capital social pour la partie ordinaire et plus du quart du capital social pour la partie extraordinaire, se sont exprimés par correspondance ou ont donné procuration, ces 310 224 109 actions représentant 310 245 418 droits de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant sur les résolutions de la compétence d'une assemblée générale ordinaire que sur les résolutions de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire.

[...]

Le Président déclare que les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux. L'Assemblée lui en donne acte.

L'Assemblée a été convoquée afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019 ;
- Affectation du résultat ;
- Apurement du solde négatif du Report à Nouveau par prélèvement sur le poste "Prime d'Emission" ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019 ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Helen LEE BOUYGUES ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Heidi PETERSEN ;
- Approbation des conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des informations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (incluant les Administrateurs, le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général) au titre de l'exercice 2019 ;
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Philippe Salle, Président du Conseil d'administration, en raison de son mandat ;
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Madame Sophie Zurquiyah, Directeur Général, en raison de son mandat ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général au titre de l'exercice 2020 ;
- Fixation du montant global annuel maximal de la rémunération attribuée au Conseil d'administration ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société ;

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit de certains salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à certains salariés et/ou aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées ;

- Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au bénéfice des adhérents d'un Plan d'Epargne Entreprise ;
- Plafond global des autorisations d'émission ;
- Autorisation et délégation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues ;
- Modification de l'article 8-4 des statuts de la Société afin de corriger une erreur matérielle sur le paragraphe relatif à la durée du mandat des administrateurs ;
- Modification de l'article 8-6 des statuts de la Société en vue de se conformer aux nouvelles dispositions légales applicables en matière de désignation d'administrateurs représentant les salariés ;
- Ajout d'un quatrième alinéa à l'article 9 des statuts de la Société à l'effet de prévoir que certaines décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Modification de l'article 11 des statuts de la Société en vue de se conformer aux nouvelles dispositions légales applicables en matière de rémunération des administrateurs ;
- Modification de l'article 13 des statuts de la Société à l'effet de réduire la durée du mandat des censeurs ;
- Modification de l'article 14-6 (4ème paragraphe) des statuts de la Société en vue de refléter les dispositions de l'article L. 225-106 du Code de commerce en matière de représentation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- Modification de l'article 14-6 (13ème paragraphe) des statuts de la Société à l'effet de mettre à jour les références aux dispositions du Code civil applicables en matière de saisie et signature électronique du formulaire de vote à l'assemblée générale ;
- Modification de l'article 15-2 des statuts de la Société à l'effet de mettre à jour la terminologie relative à la rémunération des administrateurs ;
- Modification de l'article 17 des statuts de la Société à l'effet de se conformer aux dispositions légales applicables en matière de nomination des commissaires aux comptes ;

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

[...]

Le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes dont l'objet est rappelé par M. COUTINHO, avant de présenter le résultat des votes sur ces résolutions:

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

[...]

Deuxième résolution *(Affectation du résultat)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'imputer le bénéfice net de 97 295 002,22 € au titre de l'exercice 2019, en Report à nouveau, lequel, après affectation, aura un solde négatif de (1 353 683 684,32) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Nombre de voix Pour: 310 245 387
Nombre de voix Contre: 31
Abstentions : 0

Troisième résolution *(Apurement du solde négatif du Report à Nouveau par prélèvement sur le poste "Prime d'Emission »)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide de prélever la somme de 1 336 198 496,61 € sur le poste "Prime d'émission" et la somme de 17 485 187,71€ sur le poste "Autres réserves" afin d'apurer le report à nouveau négatif tel qu'il résulte de la résolution ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Nombre de voix Pour: 310 244 877
Nombre de voix Contre: 31
Abstentions : 510

[...]

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

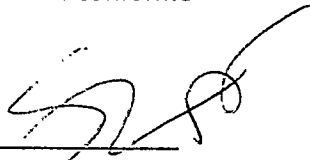
Trentième résolution *(Pouvoirs pour l'exécution des formalités)*

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité partout où besoin sera.

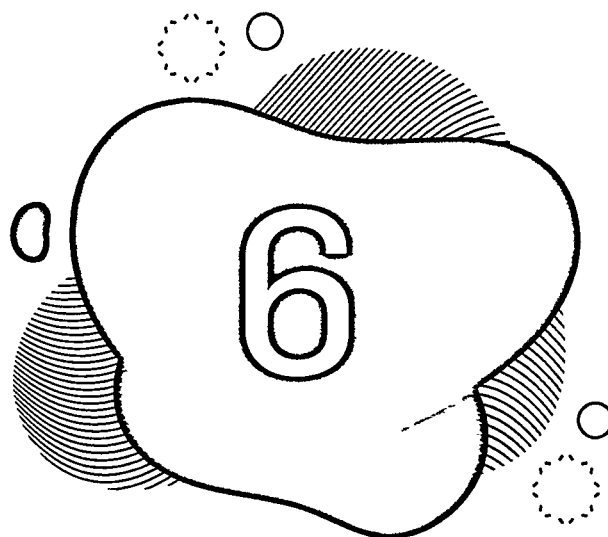
Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Nombre de voix Pour: 310 245 387
Nombre de voix Contre: 31
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SZ', written over a horizontal line.

Sophie ZURQUYAH
Directeur Général



Comptes de l'exercice 2019 – informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

6.1 Comptes consolidés 2018-2019 de CGG	166	6.2 Comptes annuels 2019-2018 de CGG	238
6.1.1 Compte de résultat consolidé	166	6.2.1 Bilan	238
6.1.2 État de situation financière consolidée	168	6.2.2 Compte de résultat	239
6.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés	169	6.2.3 Tableau des flux de trésorerie	240
6.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	170	6.2.4 Notes annexes	241
6.1.5 Notes des comptes consolidés	172	6.2.5 Délais de paiement	269
6.1.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	233	6.2.6 Tableau des résultats financiers de CGG au cours des cinq derniers exercices (articles R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)	270
		6.2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	271

6.1 Comptes consolidés 2018-2019 de CGG

6.1.1 Compte de résultat consolidé

<i>En millions de dollars US</i>	Notes	Année	
		2019	2018
Chiffre d'affaires total	5, 19, 20	1355,9	1193,5
Autres produits des activités ordinaires	19, 20	0,7	1,4
Total produits des activités ordinaires		1356,6	1194,9
Coût des ventes		(967,0)	(931,0)
Marge brute		389,6	263,9
Coûts nets de recherche et développement	21	(23,6)	(30,5)
Frais commerciaux		(47,0)	(45,9)
Frais généraux et administratifs		(66,2)	(81,1)
Total autres produits (charges) - net	5, 22	(9,3)	(286,1)
Résultat d'exploitation	5, 20	243,5	(179,7)
Coût de l'endettement financier brut		(135,2)	(129,7)
Produits financiers sur la trésorerie		3,5	2,3
Coût de l'endettement financier net	23	(131,7)	(127,4)
Autres produits financiers (charges) ^(a)	2, 5, 24	5,6	819,9
Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence		117,4	512,8
Impôts	5, 25	8,9	(7,4)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5	(0,1)	(1,2)
Résultat net des activités poursuivies		126,2	504,2
Résultat net des activités abandonnées ^(b)	5	(187,7)	(600,0)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(61,5)	(95,8)
<i>Attribué aux :</i>			
Actionnaires	USD	(69,1)	(101,6)
Participation ne donnant pas le contrôle	USD	7,6	5,8
Nombre moyen pondéré d'actions émises	30	709 950 455	608 438 241
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif ^(b)	30	711 922 761	617 593 353
Résultat net par action	30		
• De base		(0,10)	(0,17)
• Dilué		(0,10)	(0,17)
Résultat net par action pour les activités poursuivies			
• De base		0,17	0,82
• Dilué		0,17	0,81

(a) Voir la note 2 pour plus d'informations sur l'impact de la restructuration financière du 21 février 2018.

(b) Voir la note 5 pour plus d'informations sur l'impact d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars US	Année	
	2019*	2018*
Résultat net de l'ensemble consolidé	(61,5)	(95,8)
Éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie	0,2	(0,1)
Variation de l'écart de conversion	(1,9)	(14,0)
Total des éléments appelés à être reclassés ultérieurement dans le résultat net (1)	(1,7)	(14,1)
Éléments non classés ultérieurement en résultat :		
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite	(7,1)	6,8
Total des éléments non reclassés ultérieurement en résultat (2)	(7,1)	6,8
Autres éléments du résultat global des sociétés, nets d'impôts (1) + (2)	(8,8)	(7,3)
État du résultat global consolidé de la période	(70,3)	(103,1)
Attribué aux :		
Actionnaires de la société mère	(77,2)	(106,7)
Participation ne donnant pas le contrôle	6,9	3,6

* Y compris les autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées qui ne sont pas significatifs.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.



6.1.2 État de situation financière consolidée

En millions de dollars US	Notes	31 décembre,	
		2019	2018
ACTIF :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29	610,5	434,1
Clients et comptes rattachés, nets	1, 3, 19	436,0	520,2
Stocks et travaux en cours, nets	4	200,1	204,8
Créances d'impôt		84,9	72,1
Autres actifs courants, nets	4	116,7	99,1
Actifs détenus en vue de la vente, nets ^(a)	5	316,6	195,5
Total actif courant		1764,8	1525,8
Impôts différés actif	1, 19, 25	19,7	22,6
Participations et autres immobilisations financières, nettes	7	27,4	31,1
Sociétés mises en équivalence	8	3,0	0,1
Immobilisations corporelles, nettes	9	300,0	189,2
Immobilisations incorporelles, nettes	1, 10, 19	690,8	898,9
Écarts d'acquisition des entités consolidées, nets	11	1206,9	1229,0
Total actif non-courant		2247,8	2370,9
TOTAL ACTIF		4 012,6	3 896,7
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES :			
Concours bancaires	13	-	-
Dette financière - part court terme	2, 13	59,4	17,8
Fournisseurs et comptes rattachés		117,4	126,4
Dettes sociales		156,6	135,8
Impôts sur les bénéfices à payer		59,3	49,6
Acomptes clients		36,9	35,7
Provisions - part court terme	16	50,0	172,4
Autres passifs courants	1, 12, 19	327,3	250,9
Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés ^(a)	5	259,2	131,7
Total passif courant		1066,1	920,3
Impôts différés passifs	1, 19, 25	10,4	44,4
Provisions - part long terme	16	58,1	95,9
Dette financière - part long terme	2, 13	1 266,6	1148,9
Autres passifs non courants	17	4,0	13,1
Total dettes et provisions non-courantes		1339,1	1302,3
Actions ordinaires : 1 181 522 927 actions autorisées et 709 956 358 actions d'une valeur nominale de 0,01 EUR par action en circulation au 31 décembre 2019	15	8,7	8,7
Primes d'émission et d'apport		3184,7	3184,6
Réserves	1	(1531,1)	(1457,8)
Autres réserves		(23,5)	(27,9)
Actions propres		(20,1)	(20,1)
Résultats directement enregistrés en capitaux propres		(0,7)	(0,9)
Écarts de conversion		(56,3)	(55,1)
Total capitaux propres - attribuable aux actionnaires de la société mère		1561,7	1631,5
Participation ne donnant pas le contrôle		45,7	42,6
Total capitaux propres		1607,4	1674,1
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 012,6	3 896,7

(a) Voir la note 5 pour plus d'informations sur l'impact de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » au 31 décembre 2019.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

6.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions de dollars US	Notes	Année	
		2019	2018
EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	1, 19	(61,5)	(95,8)
Moins : Résultat net des activités abandonnées	5	187,7	600,0
Résultat net des activités poursuivies		126,2	504,2
Amortissements et dépréciations	1, 19, 29	138,2	117,9
Amortissements et dépréciations des études multi-clients	10, 29	308,0	552,3
Amortissements et dépréciations capitalisés en études multi-clients	10	(18,8)	(18,8)
Augmentation (diminution) des provisions		(10,5)	(18,2)
Coûts des paiements en actions		5,3	2,5
Plus ou moins-values de cessions d'actif		1,0	(1,5)
Résultat des mises en équivalence		0,1	1,2
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(4,3)	(823,3)
Flux de trésorerie net incluant le coût de la dette et la charge d'impôt		545,2	316,3
Annulation du coût de la dette financière		131,7	127,4
Moins : charge d'impôt/(produit d'impôt)	1, 19	(8,9)	7,4
Flux de trésorerie net hors coût de la dette et charge d'impôt		668,0	451,1
Impôt décaissé	29	(30,2)	(17,0)
Flux de trésorerie net avant variation du besoin en fonds de roulement		637,8	434,1
Variation du besoin en fonds de roulement		113,6	(68,8)
• Variation des clients et comptes rattachés	1, 19	150,0	(75,5)
• Variation des stocks et travaux en cours		(3,7)	33,3
• Variation des autres actifs circulants		(33,7)	4,3
• Variation des fournisseurs et comptes rattachés		7,7	(4,9)
• Variation des autres passifs circulants		(6,7)	(26,0)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		751,4	365,3
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, nette des variations de fournisseurs d'immobilisations, hors études multi-clients	9	(75,3)	(78,0)
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients, nettes de trésorerie	10	(185,7)	(222,8)
Valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		0,1	4,4
Plus ou moins-values sur immobilisations financières	29	0,1	-
Acquisition de titres consolidés, nette de trésorerie acquise	29	-	-
Variation des prêts et avances donnés/reçus	29	-	(0,4)
Variation des subventions d'investissement		-	(0,2)
Variation des autres actifs financiers non courants		(0,7)	(3,8)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(261,5)	(300,8)
FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts		(0,4)	(195,9)
Nouveaux emprunts		-	336,5
Paiement au titre des contrats de location		(56,9)	(5,7)
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		-	(0,2)
Charges d'intérêt payées		(80,5)	(73,2)
Augmentation de capital :			
- par les actionnaires	29	-	129,3
- par les participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		-	-
Dividendes versés et remboursement de capital :			
- aux actionnaires		-	-
- aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		(3,8)	-
Acquisition et cession des actions auto-détenues		-	-



En millions de dollars US	Notes	Année	
		2019	2018
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		(141,6)	190,8
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(4,3)	(17,3)
Incidence des variations de périmètre		-	-
Variation de trésorerie provenant des activités abandonnées ^(a)	5	(167,6)	(119,3)
Variation de trésorerie		176,4	118,7
Trésorerie à l'ouverture	29	434,1	315,4
Trésorerie à la clôture	29	610,5	434,1

(a) Voir la note 5 pour plus d'informations sur l'impact d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.

6.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Montants en millions de dollars US sauf données par action	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves- Réserves	Autres Réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de conversion	CGG S.A. Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2017	22 133 149	20,3	1 850,0	(1 354,6)	37,6	(20,1)	(0,8)	(43,3)	489,1	39,0	528,1
IFRS 15 - Première application				(11,6)					(11,6)		(11,6)
Au 1^{er} janvier 2018	22 133 149	20,3	1 850,0	(1 366,2)	37,6	(20,1)	(0,8)	(43,3)	477,5	39,0	516,5
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				6,8					6,8		6,8
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)							(0,1)		(0,1)		(0,1)
Variation de l'écart de conversion (3)								(11,8)	(11,8)	(2,2)	(14,0)
Autres éléments du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)				6,8	-	-	(0,1)	(11,8)	(5,1)	(2,2)	(7,3)
Résultat net (4)				(101,6)					(101,6)	5,8	(95,8)
État du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)+(4)				(94,8)	-	-	(0,1)	(11,8)	(106,7)	3,6	(103,1)
Réduction de capital social		(20,0)	20,0						-		-
Augmentation de capital ^(a)	7 193 273 1	0,9	126,5						127,4		127,4
Conversion de la dette en capital ^(a)	484 509 122	5,9	1 187,8						1 193,7		1 193,7
Exercice de bons de souscription ^(a)	131 369 814	1,6	0,3						1,9		1,9
Palements fondés sur des actions				2,9					2,9		2,9
Variation de l'écart de conversion généré par la maison mère				-	(65,5)				(65,5)		(65,5)
Variation de périmètre et autres				0,3					0,3	-	0,3
Au 31 décembre 2018	70 994 481 6	8,7	3 184,6	(1 457,8)	(27,9)	(20,1)	(0,9)	(55,1)	1 631,5	42,6	1 674,1

(a) Voir la note 2 pour plus d'informations sur l'impact de la restructuration financière du 21 février 2018.

Montants en millions de dollars US, sauf données par action	Nombre d'actions émises	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Réserves	Autres Réserves	Actions propres	Résultats directement enregistrés en capitaux propres	Écarts de conversion	CGG S.A. Capitaux propres attribués aux actionnaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2018	709944816	8,7	3184,6	(1457,8)	(27,9)	(20,1)	(0,9)	(55,1)	1631,5	42,6	1674,1
IFRS 16 - Première application ^(a)											
Au 1^{er} janvier 2019	709944816	8,7	3184,6	(1457,8)	(27,9)	(20,1)	(0,9)	(55,1)	1631,5	42,6	1674,1
Produits (charges) nets sur écarts actuariels des plans de retraite (1)				(7,1)					(7,1)		(7,1)
Produits (charges) nets sur couverture des flux de trésorerie (2)							0,2		0,2		0,2
Variation de l'écart de conversion (3)								(1,2)	(1,2)	(0,7)	(1,9)
Autres éléments du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)				(7,1)	-	-	0,2	(1,2)	(8,1)	(0,7)	(8,8)
Résultat net (4)				(69,1)					(69,1)	7,6	(61,5)
État du résultat global consolidé (1)+(2)+(3)+(4)				(76,2)	-	-	0,2	(1,2)	(77,2)	6,9	(70,3)
Exercice de bons de souscription	9504										
Dividendes									-	(3,8)	(3,8)
Paiements fondés sur des actions	2038		0,1	5,2					5,3		5,3
Variation de l'écart de conversion généré par la maison mère				-	4,4				4,4		4,4
Variation de périmètre et autres				(2,3)					(2,3)	-	(2,3)
Au 31 décembre 2019	709956358	8,7	3184,7	(1531,1)	(23,5)	(20,1)	(0,7)	(56,3)	1561,7	45,7	1607,4

(a) Voir les notes 1 et 18 pour plus d'informations sur l'impact de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les notes ci-jointes font partie intégrante des comptes consolidés.



6.1.5 Notes des comptes consolidés

Note 1	Principes, règles et méthodes comptables	173	Note 18	Obligations contractuelles, engagements et risques	215
Note 2	Événements marquants, acquisitions et cessions	184	Note 19	Chiffre d'affaires	217
Note 3	Clients et comptes rattachés	190	Note 20	Analyse par segment opérationnel	218
Note 4	Stocks, travaux en cours et autres actifs courants	191	Note 21	Frais de recherche et de développement	222
Note 5	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	192	Note 22	Autres produits (charges) non récurrents	222
Note 6	Provisions pour dépréciation d'actifs	194	Note 23	Coût de la dette financière	223
Note 7	Participations et autres immobilisations financières	194	Note 24	Autres produits (charges) financiers	223
Note 8	Investissements dans des sociétés mises en équivalence	195	Note 25	Impôts	224
Note 9	Immobilisations corporelles	196	Note 26	Effectif	227
Note 10	Immobilisations incorporelles	197	Note 27	Rémunération des dirigeants	227
Note 11	Écarts d'acquisition	198	Note 28	Transactions avec les entreprises associées et coentreprises	228
Note 12	Autres passifs courants	200	Note 29	Informations complémentaires sur les flux de trésorerie	229
Note 13	Dettes financières	201	Note 30	Résultat net par action	230
Note 14	Passifs financiers courants	204	Note 31	Événements postérieurs à la clôture	230
Note 15	Capital social et plans d'options	207	Note 32	Liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2019	231
Note 16	Provisions	212	Note 33	Honoraires des Commissaires aux Comptes	232
Note 17	Autres passifs non courants	215			

Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

CGG SA (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») sont un *leader* mondial dans le domaine des Géosciences. CGG fournit une gamme complète de données, produits, services et équipements qui contribuent à la découverte et à la gestion responsable des ressources naturelles de la Terre.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis suivant les *International Financial Reporting Standards* (IFRS) et leurs interprétations telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), et telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2019.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 mars 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 16 juin 2020.

1.1 Principaux principes comptables

Les principaux principes comptables appliqués par le Groupe sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Les principes comptables influent de manière importante sur la constitution des états financiers et des soldes de gestion du Groupe. Dès lors que la mise en œuvre de certains de ces principes relève pour partie d'une appréciation, leur application peut comprendre un degré d'incertitude.

Ces principes comptables sont identiques à ceux qui ont été retenus pour la préparation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 à l'exception des normes et interprétations nouvellement adoptées :

- IFRS 16 « Contrats de location » ;

- amendements d'IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » ;
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat » ;
- améliorations annuelles (2015-2017) ;
- amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- amendements d'IAS 28 « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise ».

Les impacts de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » et d'IFRIC 23 « Incertitude sur le traitement fiscal des impôts sur le résultat » sont décrits ci-dessous. L'adoption des autres normes, amendements et interprétations susvisés n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer de manière anticipée les textes suivants qui ont été adoptés par l'Union européenne et qui ne sont pas rentrés en vigueur à la date d'émission des comptes consolidés :

- amendements au cadre conceptuel des normes IFRS ;
- amendements d'IAS 1 et d'IAS 8 : définition du terme « significatif ».

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui ne sont pas applicables et qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne à la date d'émission de ces comptes consolidés :

- amendement d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;
- amendements d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence » ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

La revue de ces textes est en cours afin de mesurer leur impact potentiel sur les comptes consolidés.



1.2 Principaux éléments et « où les trouver »

	Compte de résultat	État de situation financière	Tableau des flux de trésorerie
Conséquences du plan stratégique CGG 2021 présenté lors de la journée investisseurs du 7 novembre 2018. Changement de profil et impacts.	Perte sur les activités abandonnées de (187,7) millions de dollars US en 2019 décomposée en (155,5) millions de dollars US d'impact lié au Plan CGG 2021 et (32,2) millions de dollars US de pertes opérationnelles. <i>Voir note 5</i>	206,4 millions de dollars US présentés en Actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2019. (256,0) millions de dollars US en Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2019. <i>Voir note 5</i>	Flux de trésorerie net de (167,6) millions de dollars US, présenté en activités abandonnées en 2019. <i>Voir note 5</i>
Données des activités du nouveau profil (activités poursuivies) Plan stratégique CGG 2021 ci-dessus	Chiffre d'affaires 2019 du nouveau périmètre de 1400,5 millions de dollars US Résultat d'exploitation 2019 du nouveau périmètre de 247,3 millions de dollars US EBITDA 2019 du nouveau périmètre de 720,8 millions de dollars US <i>Voir note 20</i>	Les Capitaux employés par l'activité GGR au 31 décembre 2019 sont de 1,8 milliards de dollars US Les Capitaux employés par l'activité Équipement au 31 décembre 2019 sont de 0,5 milliard de dollars US. <i>Voir note 20</i>	EBITDA 2019 du nouveau périmètre de 720,8 millions de dollars US Acquisition d'immobilisations 2019 du nouveau périmètre de (261,0) millions de dollars US. <i>Voir note 20</i>
Application d'IFRS 16	L'impact en 2019 sur le résultat net n'a pas été significatif, car l'augmentation des dépréciations et des charges financières est largement compensée par le recul des charges d'exploitation liées aux contrats de location.	Pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture Droits d'utilisation des actifs comptabilisés au titre d'activités poursuivies à hauteur de 175,1 millions de dollars US au 31 décembre 2019 Passifs locatifs actualisés relatifs aux activités poursuivies à hauteur de 175,5 millions de dollars US au 31 décembre 2019. <i>Voir notes 1, 9, 13</i>	Pas d'impact sur les flux de trésorerie nets. Augmentation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'investissement par opposition à la baisse des flux de trésorerie générés par les activités de financement. Remboursements de passifs locatifs à hauteur de 56,9 millions de dollars US sur 2019. <i>Voir notes 1, 29</i>
Dépréciation des études multi-clients	Perte de valeur de (33) millions de dollars US encourue en 2019. <i>Voir note 10</i>	La VNC des études multi-clients présentée est diminuée de (33) millions de dollars US suite à ces dépréciations. <i>Voir note 10</i>	Pas d'impact net sur l'état des flux de trésorerie. Impact sur différentes lignes communiquées.

1.3 Impacts des nouvelles normes

IFRS 16 « Contrats de location », applicable au 1^{er} janvier 2019

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016 et a été approuvée par l'UE. Elle remplace IAS 17 « Contrats de location » ainsi qu'un certain nombre d'interprétations liées aux contrats de location. IFRS 16 entraîne la comptabilisation de presque tous les contrats de location dans l'état de situation financière consolidé du fait de la suppression pour les preneurs de la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Ainsi, un actif lié au droit d'utilisation (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier correspondant aux paiements minimaux au titre de la location doivent être comptabilisés. Il existe néanmoins deux exemptions que le Groupe a décidé d'utiliser : les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur. De plus, les coûts directs initiaux ne sont pas intégrés à l'évaluation de l'actif lié au droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019, date de première application de la norme IFRS 16. Le Groupe n'a pas de contrat significatif en tant que bailleur.

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a identifié des engagements de contrats de location simple non résiliables et ne répondant pas aux exemptions précitées pour 491 millions de dollars US (non actualisés). Les engagements liés aux actifs loués sont principalement constitués de navires (environ 60 %), de bureaux (environ 33 %) et de serveurs utilisés par notre ligne d'activité Geoscience (6 %). Il convient de noter que l'actif lié au droit d'utilisation et la dette liée aux contrats de location de navires avec notre JV GSS ainsi que les actifs et passifs de location liés à l'activité Multi-Physique sont respectivement classés en tant qu'« Actifs détenus en vue de la vente » et en tant que « Passifs directement liés aux actifs classés comme destinés à la vente » selon IFRS 5. La dette ainsi reclassée s'élève à 210 millions de dollars US pour les contrats de location liés aux « Actifs détenus en vue de la vente » (ou 299 millions de dollars US avant actualisation).

En conséquence, le Groupe comptabilise des actifs liés au droit d'utilisation pour les activités poursuivies pour 129 millions de dollars US (après dépréciation) et un passif de location actualisé de 146 millions de dollars US au 1^{er} janvier 2019. En outre, les actifs de contrats de location-financement existants (67 millions de dollars US) et les passifs (50 millions de dollars US) déterminés conformément à IAS 17 au 31 décembre 2018 sont classés dans les mêmes agrégats que les actifs et les passifs nouvellement comptabilisés au 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe applique l'approche rétrospective modifiée à compter du 1^{er} janvier 2019. Par conséquent, l'impact de l'adoption d'IFRS 16 est comptabilisé en report à nouveau au 1^{er} janvier 2019, sans retraitement des informations comparatives. Le Groupe a utilisé les expédients pratiques suivants, tels qu'autorisés par IFRS 16, à la date de transition :

- utilisation de l'identification antérieure des contrats de location (telle que prévue par IAS 17 et IFRIC 4) pour tous les contrats en vigueur à la date de première application ;
- utilisation d'un taux d'actualisation unique pour un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques raisonnablement similaires ;
- utilisation des évaluations précédentes pour déterminer si les contrats de location liés aux navires sont déficitaires conformément à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », et ajustement en conséquence de l'actif lié au droit d'utilisation au lieu de procéder à un test de dépréciation ;
- comptabilisation des contrats de location simple dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} janvier 2019 en tant que contrats de location à court terme.

L'IFRIC a publié en décembre 2019 sa décision finale concernant la détermination de la durée exécutoire d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements inamovibles. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences de cette décision et doit déterminer si la période exécutoire est supérieure à la date de fin du contrat. Dans les comptes présentés, le Groupe a retenu une approche consistant à tenir compte de la période au cours de laquelle le locataire n'est pas autorisé à résilier le contrat de location, de l'option d'extension du contrat de location si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option et de l'option de sortie du contrat si le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer l'option. La décision de l'IFRIC pourrait avoir pour conséquences de revoir la durée de certains contrats de location et un alignement entre la durée du bail retenue et la durée d'amortissement des agencements significatifs. Cet exercice pourrait conduire à la révision de la date estimée de fin de contrat de certains baux immobiliers. Cela impacterait le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé ainsi que les charges d'amortissement.

Le tableau ci-après présente une réconciliation du solde d'ouverture de la dette liée aux contrats de location de navires au 1^{er} janvier 2019 avec le solde des engagements de contrats de location simple au 31 décembre 2018 :

<i>En millions de dollars US</i>	
• Obligations locatives issues des Contrats d'affrètement coque-nue des navires liés à Global Seismic Shipping (GSS)	358
• Obligations locatives issues des Contrats d'affrètement coque-nue des navires en <i>cold-stack</i>	7
Total des obligations locatives liées aux Contrats d'affrètement coque-nue des navires	365
Bureaux/Bâtiments (Hors Valeur actuelle du passif lié au bâtiment en crédit-bail au 31 décembre 2018)	152
Machines & Équipements	21
Obligations liées aux contrats de location simple au 31 décembre 2018 ^(a)	538
Contrats de location simples additionnels – Information précédemment non fournie sous IAS 17 ^(b) & Impact de la réévaluation des hypothèses de location ^(c)	15
Obligations locatives issues des Contrats d'affrètement coque-nue des navires exclues ^(d)	(62)
Obligations locatives (brutes) au 1^{er} janvier 2019	491
Effet d'actualisation	(135)
Dettes locatives liées aux actifs non courants destinés à être cédés	(210)
Dettes locatives additionnelles au 1^{er} janvier 2019	146
Valeur actuelle des passifs liés aux crédits-baux au 31 décembre 2018	50
Total dettes locatives au 1^{er} janvier 2019	196

(a) Les contrats de location à court terme et actifs de faible valeur ne sont pas inclus dans les obligations au titre de contrats de location simple présentés au 31 décembre 2018.

(b) Essentiellement lié à des contrats de location précédemment considérés comme non significatifs.

(c) Essentiellement dû à la révision des durées de contrats lorsque l'exercice de l'option de renouvellement est estimé raisonnablement certain.

(d) Lié à des obligations locatives futures issues des Contrats d'affrètement coque-nue de navires précédemment prévues à partir de juin 2020.

Le taux d'actualisation moyen pondéré calculé sur les dettes locatives présentées ci-dessus, c'est-à-dire hors passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés est de 7,0 %.



Ouverture de l'état de situation financière consolidée

Les impacts de l'adoption d'IFRS 16 sur notre état de situation financière consolidée sont présentés dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions de dollars US</i>	Solde au 31 décembre 2018	Solde au 1 ^{er} janvier 2019	Ajustements au titre d'IFRS 16
ACTIF			
Actifs détenus en vue de la vente	195,5	338,1	142,6
Immobilisations corporelles, nettes	189,2	318,0	128,8
PASSIF			
Dettes financières – part court terme	17,8	53,3	35,5
Provisions – part court terme	172,4	169,6	(2,8)
Passifs liés aux actifs non-courants destinés à être cédés ^(a)	131,7	274,3	142,6
Provisions – part long terme	95,9	91,0	(4,9)
Dettes financières – part long terme	1148,9	1259,2	110,3
Fournisseurs et comptes rattachés	126,4	125,0	(1,4)
Autres passifs courants	250,9	250,4	(0,5)
Autres passifs non courants	13,1	5,6	(7,5)
Total capitaux propres	1674,1	1674,1	-

(a) L'ajustement IFRS 16 inclut les dettes locatives directement liées aux actifs non courants destinés à être cédés pour un montant de 210 millions de dollars US et une reprise de provision de 68 millions de dollars US pour les contrats déficitaires liés aux actifs non courants destinés à être cédés.

L'impact d'IFRS 16 sur le résultat net provenant des activités poursuivies en 2019 n'est pas significatif, car l'augmentation des dépréciations et des charges financières est largement compensée par le recul des charges d'exploitation liées aux contrats de location. De même, en 2019, les flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement provenant des activités poursuivies ont augmenté alors que les décaissements des flux de trésorerie de financement provenant des activités poursuivies ont augmenté d'environ 50 millions de dollars US étant donné que les paiements au titre des contrats de location sont considérés comme des remboursements de dette financière.

IFRIC 23 « Incertitude sur le traitement fiscal des impôts sur le résultat », applicable à compter du 1^{er} janvier 2019

IFRIC 23 est une interprétation d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui spécifie les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat. Cette interprétation est obligatoire pour les exercices

ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application d'IFRIC 23 n'a pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture du Groupe au 1^{er} janvier 2019.

Le montant des provisions reclassées en dettes d'impôts s'élève à 12 millions de dollars US.

1.4 Recours aux jugements et estimations

Pour établir les comptes consolidés conformément au référentiel IFRS, certains éléments de l'état de situation financière, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction du Groupe à partir de jugements et d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer de façon significative des données estimées en raison de changement des conditions économiques, de modification des lois et règlements, de changement de stratégie et de l'imprécision inhérente à l'utilisation de données estimées.

Les jugements et hypothèses utilisés dans les états financiers sont résumés dans le tableau suivant :

Note	Jugements et estimations	Hypothèses clés
Notes 1, 9 et 13	Taux d'actualisation IFRS 16	Évaluation du taux d'emprunt marginal
Note 2	Juste valeur des actions émises	Juste valeur des actions lors de la restructuration financière
Note 3	Caractère recouvrable des créances clients	Estimation du risque de défaillance des clients
Notes 2 et 5	Classement des groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente Valorisation des groupes destinés à être cédés	Probabilité de cession dans les douze mois Évaluation des groupes destinés à être cédés à la juste valeur diminuée des coûts de vente Les conditions définitives de cession sont conformes aux conditions actuellement envisagées
Note 7	Évaluation des participations et immobilisations financières	Estimation de la juste valeur des actifs financiers
Note 10	Amortissement et dépréciation des études multi-clients	Ventes attendues pour chaque étude
Note 10	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	Durée d'utilité des actifs
Note 10	Coûts de développement	Évaluation des avantages futurs des projets
Note 11	Valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	Perspectives industrielles du marché de la géophysique et vigueur de la reprise Taux d'actualisation (CMPC)
Note 16	Avantages postérieurs à l'emploi	Taux d'actualisation Taux d'adhésion aux avantages postérieurs à l'emploi Taux d'inflation
Note 16	Provisions pour restructuration et contrats déficitaires	Estimation des coûts futurs liés aux plans de restructuration et aux contrats déficitaires
Note 16	Provisions pour risques, charges et litiges	Appréciation du risque lié aux litiges auxquels le Groupe est partie prenante
Note 20	Reconnaissance du chiffre d'affaires	Estimation de l'avancement des contrats Géosciences
Note 25	Passifs d'impôts – Incertitude relative aux traitements fiscaux	Estimation du montant le plus probable ou de la valeur attendue du traitement fiscal
Note 25	Impôts différés actifs	Hypothèses de réalisation de bénéfices fiscaux futurs

1.5 Principaux principes comptables

1. Méthodes de consolidation

Nos comptes consolidés incluent CGG SA et toutes ses filiales.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle de la filiale est obtenu. Elles sont consolidées tant que le contrôle perdure. La société mère contrôle une filiale lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette filiale, et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient. Même si elle détient moins de la majorité des droits de vote dans la filiale ou de droits similaires, la société mère peut avoir le pouvoir, notamment du fait d'accords contractuels conclus avec les autres détenteurs de droits de vote ou encore du fait de droits de vote potentiels.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date que la société mère et selon des méthodes comptables uniformes. Tous les soldes intragroupes, opérations, plus-values/moins-values latentes sur opérations et dividendes intragroupes sont totalement éliminés.

Les pertes au sein d'une filiale sont attribuées à la participation ne détenant pas le contrôle correspondant même si ledit résultat entraîne un solde déficitaire. Les modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Nous utilisons la méthode de comptabilisation par mise en équivalence pour les participations qualifiées de joint-ventures. Une contrepartie est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur

l'actif net de celle-ci. Le Groupe possède effectivement des sociétés sous contrôle commun, dans lesquelles le contrôle économique est partagé en vertu d'un accord contractuel. Les activités pertinentes financières et opérationnelles requièrent le consentement unanime des partenaires.

2. Change

Le 1^{er} janvier 2012, le Groupe a changé la devise de présentation de ses comptes consolidés de l'euro au dollar US afin de mieux refléter le profil des produits, des coûts et des flux de trésorerie qui sont principalement générés en dollars US, et ainsi, permettre de mieux figurer sa performance financière.

La devise fonctionnelle est la monnaie dans laquelle nos filiales exercent principalement leurs activités. La devise fonctionnelle de la plupart de nos filiales est le dollar US. Les écarts d'acquisition des filiales sont comptabilisés dans leur devise fonctionnelle.

S'agissant des filiales dont la devise fonctionnelle est différente du dollar US, les états financiers sont convertis en dollars US selon la méthode suivante :

- les taux de change de fin d'année sont appliqués aux postes de l'état de la situation financière ;
- les taux de change annuels moyens sont appliqués aux postes de l'état des opérations financières ;
- les ajustements en découlant sont comptabilisés dans un poste distinct des capitaux propres des actionnaires.

Pour les sociétés étrangères mises en équivalence, l'incidence des variations de change sur l'actif net est inscrite directement en écarts de conversion dans les capitaux propres.



Les opérations en devises sont converties au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires comptabilisés en devises étrangères sont revalorisés au cours de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de changes latents qui en résultent sont enregistrés directement en compte de résultat. Les différences de change latent sur des actifs et passifs monétaires dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition sont mesurés comme la somme de la juste valeur des actifs identifiables acquis, des passifs repris et des participations ne donnant pas le contrôle. Pour chaque regroupement d'entreprises, nous évaluons toute participation détenue dans l'entreprise acquise et ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur les périodes durant lesquelles ils sont encourus.

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est égal à sa valeur initiale minorée des pertes de valeurs cumulées constatées au cours des différents exercices. Afin d'effectuer des tests de perte de valeur, l'écart d'acquisition comptabilisé après un regroupement d'entreprises est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

Lorsque l'écart d'acquisition fait partie d'une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat sur la cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé en pareil cas est mesuré sur la base des valeurs relatives de l'opération cédée et de la partie de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités ordinaires tiré de contrats conclus avec des clients est reconnu suivant le processus en cinq étapes de la norme IFRS 15. Les paragraphes suivants fournissent une description des principales natures d'obligations de performance par segment, le moment où elles sont satisfaites, et des détails sur les prix de transaction et leurs allocations, si nécessaire.

GGR

Contrats de Géoscience (auparavant Imagerie et réservoir)

Dans le cadre de ses contrats de Géoscience, le Groupe effectue le traitement de données sismiques pour des clients spécifiques. Les contrats peuvent comprendre une ou plusieurs obligations de performance. Pour chacune des obligations de performance, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à l'avancement, au fur et à mesure que les services sont rendus. L'avancement est calculé comme le rapport entre le temps passé et la durée totale attendue de la prestation. Le solde du chiffre d'affaires reconnu à l'avancement des prestations de services qui n'est pas facturé aux clients est comptabilisé en factures à établir, c'est-à-dire en actifs sur contrats.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires provenant de la vente de logiciels lors de la mise à disposition du logiciel au client (et des codes/clés d'accès le cas échéant). Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance est reconnu sur la durée du contrat. Lorsque le contrat inclut la vente du logiciel ainsi que sa maintenance, le prix est alloué en fonction du prix de vente

unitaire de chaque prestation et le chiffre d'affaires pour le logiciel est reconnu lors de la mise à disposition du logiciel alors que le chiffre d'affaires pour la maintenance est reconnu sur la durée du contrat. Dans la plupart des cas pour ce type de contrats, une facture unique est émise suite à la mise à disposition de la licence et le montant correspondant à la maintenance est comptabilisé en produits constatés d'avance dès l'origine, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

Le Groupe met à la disposition de clients spécifiques des services de conseil en géophysique ou des formations. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à l'avancement, au fur et à mesure que les prestations sont effectuées.

Le Groupe accorde des licences d'utilisation de données géologiques à plusieurs clients. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition des données au client.

Le Groupe fournit des licences permettant d'accéder à une base de données géologique dynamique pour une durée limitée. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires sur la durée du contrat. Dans la plupart des cas pour ce type de contrats, une seule facture est émise en début d'année et le montant est comptabilisé en produits constatés d'avance dès l'origine, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

Contrats de vente d'études multi-clients après leur livraison (après-ventes) et contrats avec les participants initiaux

Dans le cadre de ses contrats de vente d'études multi-clients, le Groupe fournit une licence non-exclusive pour l'utilisation de données sismiques traitées à plusieurs clients. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition des données au client. Dans certains cas, des contrats après-vente significatifs comportent plusieurs livrables. Le revenu est alors alloué aux différents éléments du contrat en fonction du prix de vente unitaire de chacun, qui peut être différent de la ventilation contractuelle. Une facture unique est émise lors de la mise à disposition des données pour le montant total du contrat.

Dans certains cas, le chiffre d'affaires peut être comptabilisé à partir d'obligations de performance déjà réalisées par le passé. Cela arrive lorsqu'un client est déjà en possession de la licence pour certaines données et i) est racheté par un autre concurrent qui n'a pas encore la même licence (et est donc amené à payer une commission de transfert) ou ii) implique un autre partenaire - lui permettant ainsi d'avoir accès aux données licenciées - pour l'exploration d'un bloc (*farm-in, uplift*). Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a un accord sur le prix et - dans les cas des *transfer fee* - lorsque l'acheteur notifie le Groupe qu'il ne lui restituera pas les données.

Équipement

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de matériel est comptabilisé lors de la livraison au client, c'est-à-dire lorsque le contrôle est transféré à celui-ci. Lorsque de tels contrats nécessitent un paiement anticipé partiel ou total, ces paiements sont comptabilisés comme des acomptes clients, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires provenant de la vente de logiciels lors de la mise à disposition du logiciel au client. Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance est reconnu sur la durée du contrat. Lorsque le contrat inclut la vente du logiciel ainsi que sa maintenance, le prix est alloué en fonction du prix de vente unitaire du logiciel, le prix alloué à la maintenance étant le prix total du package moins le prix de vente unitaire du logiciel. Le chiffre d'affaires pour le logiciel est reconnu lors de la mise à disposition du logiciel alors que le chiffre d'affaires pour la maintenance est reconnu sur la durée du contrat. Dans la plupart des cas pour ce type de contrats, une facture unique est émise suite à la mise à disposition de la

licence et le montant correspondant à la maintenance est comptabilisé en produits constatés d'avance dès l'origine, c'est-à-dire en passifs sur contrats.

Acquisition de Données Contractuelles (classée comme activités abandonnées)

En conséquence de l'annonce de la feuille de route stratégique pour 2021 et des actions menées par la suite, nous présentons nos activités d'acquisition de données contractuelles, telles que définies par la norme IFRS 5, en tant qu'actifs détenus en vue de la vente et activité abandonnée, selon les prescriptions de la norme IFRS 5, dans nos comptes consolidés au 31 décembre 2018 et 2019.

Voir la note 5 « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Acquisition de Données Contractuelles Marine

Dans le cadre de ses contrats d'acquisition contractuelle marine, le Groupe réalise des services d'acquisition de données sismiques pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement, c'est-à-dire en fonction du taux d'exécution du contrat. L'avancement est calculé sur la production réalisée et livrée au client.

Les contrats précisent soit le prix total du contrat (pour les contrats clés en main et forfaitaires), soit les prix unitaires (pour les taux journaliers ou les contrats au kilomètre carré). Lorsque le contrat inclut l'acquisition et le traitement des données, l'allocation est basée sur le prix de vente unitaire de chaque prestation et le chiffre d'affaires est reconnu en fonction du pourcentage d'avancement de chaque prestation.

Dans la plupart des cas, la facturation est mensuelle et basée sur la production réalisée matérialisée par l'acceptation du client. Comme l'acceptation est souvent obtenue quelques jours après la date de clôture, la contrepartie du chiffre d'affaires reconnu au cours du mois est comptabilisée en factures à établir, c'est-à-dire en actifs sur contrats.

Lorsqu'il est prévu que les coûts soient couverts, c'est-à-dire lorsque la marge du contrat est positive, les coûts liés au transit du navire vers le lieu d'une étude sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des coûts d'exécution du contrat. Ces actifs sont ensuite amortis sur la durée de l'étude.

Acquisition de Données Contractuelles Terrestre et Multi-Physique

Dans le cadre de ses contrats d'acquisition terrestre et multi-physique, le Groupe réalise des services d'acquisition de données sismiques pour le compte de clients donnés. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement. Pour les contrats clés en main terrestres, l'avancement est calculé sur les coûts directs décaissés. Pour les contrats avec un taux journalier terrestre et multi-physique, l'avancement est calculé sur des rapports mensuels de production réalisée ou de services rendus.

Les contrats précisent soit le prix total du contrat (pour les contrats clés en main et forfaitaires), soit les prix unitaires (pour les taux journaliers ou les contrats au kilomètre carré). Lorsque le contrat inclut l'acquisition et le traitement des données, l'allocation est basée sur le prix de vente unitaire de chaque prestation et le chiffre d'affaires est reconnu en fonction du pourcentage d'avancement de chaque prestation.

Dans la plupart des cas, la facturation est effectuée mensuellement en fonction de la production acquise matérialisée par l'acceptation du client. Comme l'acceptation est souvent obtenue quelques jours après la date de clôture, la contrepartie du chiffre d'affaires reconnu au cours du mois est comptabilisée en factures à établir, c'est-à-dire en actifs sur contrats.

Lorsqu'il est prévu que les coûts soient couverts, c'est-à-dire lorsque la marge du contrat est positive, les coûts liés à la mobilisation d'une équipe terrestre sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des coûts d'exécution du contrat. Ces actifs sont ensuite amortis sur la durée de l'étude.

5. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend les éléments suivants :

- les charges d'intérêts relatifs à la dette financière long terme c'est-à-dire les emprunts obligataires, les autres emprunts ;
- les charges et produits financiers sur les contrats de location pour l'année 2019 (première application d'IFRS16) ;
- les autres charges payées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- les produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

6. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

L'impôt sur les bénéfices inclut toutes les taxes assises sur les profits taxables.

Un impôt différé est constaté sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est jugé suffisamment probable du fait de bénéfices taxables futurs ou lorsque les pertes reportables pourront être imputées sur les différences temporelles imposables. L'impôt différé actif est limité, le cas échéant, pour tenir compte du plafonnement du déficit imputable annuellement si ce plafonnement est imposé par la législation fiscale de l'entité.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- installations techniques, matériel et outillage : 3 à 10 ans ;
- véhicules : 3 à 5 ans ;
- bâtiments industriels : 20 ans ;
- bâtiments administratifs et commerciaux : 20 à 40 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.



Contrats de location

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016 et a été approuvée par l'UE. Elle remplace IAS 17 « Contrats de location » ainsi qu'un certain nombre d'interprétations liées aux contrats de location. IFRS 16 entraîne la comptabilisation de presque tous les contrats de location dans l'état de situation financière consolidé du fait de la suppression pour les preneurs de la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement. Ainsi, un actif lié au droit d'utilisation (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier correspondant aux paiements minimaux au titre de la location doivent être comptabilisés. Il existe néanmoins deux exemptions que le Groupe a décidé d'utiliser : les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur. De plus, les coûts directs initiaux ne sont pas intégrés à l'évaluation de l'actif lié au droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019, date de première application de la norme IFRS 16.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture ou lorsqu'il y a un indice de perte de valeur.

Études multi-clients

Les études multi-clients représentent des études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles (y compris les éventuels coûts de transit). Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. Un test de dépréciation systématique de toutes les études livrées est réalisé au moins à la date de livraison et à l'occasion de la clôture annuelle. Un test de dépréciation est effectué dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Avant le 1^{er} octobre 2018, les études multi-clients étaient amorties d'une manière qui reflétait le profil de consommation de leurs avantages économiques durant les périodes de préfinancement et d'après-vente. Un taux d'amortissement de 80 % correspondant au ratio des coûts capitalisés par rapport au total des ventes attendues durant la vie comptable de l'étude était appliqué sur toute vente normative de l'étude, à moins d'indications spécifiques conduisant à l'utilisation d'un taux différent. Si tel était le cas, le taux d'amortissement était ajusté pour refléter, le cas échéant, l'impact commercial des éléments de prix convenus.

Le Groupe a décidé, à compter du 1^{er} octobre 2018, d'adopter un amortissement linéaire sur 4 ans après livraison, conformément à la pratique de l'industrie. Le produit provenant du pré-financement est comptabilisé à la livraison du produit final aux clients et le coût des ventes lié au préfinancement correspond à la différence entre le coût capitalisé total d'une étude à la livraison et sa juste valeur en fonction des ventes futures escomptées actualisées. La valeur nette comptable de l'étude à la livraison est donc égale aux ventes futures escomptées actualisées. Les produits après-vente sont comptabilisés lors de la livraison du produit final au client.

Coûts de développement

Les dépenses de recherche et développement, engagées dans le but d'acquérir un savoir-faire technique ou scientifique, sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ». Les dépenses de développement, si elles concernent la découverte ou l'amélioration d'un processus, sont capitalisées si les critères suivants sont réunis :

- le projet est clairement défini et les coûts qui s'y rapportent sont identifiés individuellement et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique et commerciale du produit ou du processus est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ; et
- il est probable que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs. Le Groupe doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Les dépenses capitalisées comprennent le coût des matériels, les salaires directs, ainsi qu'un prorata approprié de charges indirectes. Toutes les autres dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, dans le poste « Coûts nets de recherche et développement ».

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les coûts de développement capitalisés sont amortis sur cinq ans.

Les frais de recherche et de développement en compte de résultat représentent le coût net des dépenses de développement qui ne sont pas capitalisées, des dépenses de recherche et des subventions acquises au titre de la recherche et du développement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels correspondent principalement aux fichiers clients, à la technologie et aux marques commerciales acquis lors de regroupements d'entreprises. Les fichiers clients sont généralement amortis sur des périodes de 10 à 20 ans et la technologie sur des périodes de 5 à 10 ans.

Dépréciation des actifs

Les valeurs nettes comptables des actifs du Groupe, à l'exception des stocks, des actifs générés par des contrats de construction, des actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente selon IFRS 5, des impôts différés actifs, des actifs relatifs aux régimes de retraite et des actifs financiers, font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats d'exploitation attendus fondés sur des données historiques et/ou estimées ;
- des changements significatifs relatifs à l'utilisation des actifs testés ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ; et
- une tendance significativement à la baisse de l'industrie ou de l'économie.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition, les actifs qui ont une durée de vie utile indéfinie et les immobilisations incorporelles sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie dont la valeur recouvrable est estimée dès qu'une indication de perte de valeur d'une unité génératrice de trésorerie survient.

La valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des actifs ou des unités génératrices de trésorerie évalués, ces flux étant actualisés avec le coût moyen pondéré du capital (CMPC) annuellement retenu par le Groupe pour chaque secteur. Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, la juste valeur est déterminée par référence à un marché actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour un actif non autonome, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie auquel l'actif est rattaché.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'un groupe d'actifs non autonome affecté à une unité génératrice de trésorerie sont allouées aux fins de réduire en premier lieu la valeur comptable des éventuels écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie (groupe d'unités), puis pour réduire les valeurs comptables des autres actifs au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie (groupe d'unités), à la condition que la valeur comptable d'un actif particulier ne tombe pas en deçà de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur comptable d'un actif, autre qu'un écart d'acquisition, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur d'un actif autre qu'un écart d'acquisition doit être immédiatement comptabilisée au compte de résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas celle-ci doit être traitée comme une réévaluation positive.

Une perte de valeur relative à l'écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes d'actifs comprenant des actifs et des passifs qui devraient être recouverts principalement par la vente plutôt que par leur utilisation continue sont classés comme détenus en vue de la vente. Les actifs destinés à la vente sont évalués au plus faible du coût historique et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs dans l'état de situation financière consolidé. Les passifs d'un groupe destiné à être cédé sont présentés séparément des autres passifs dans l'état de situation financière consolidé.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente un secteur d'activité ou une zone géographique d'activité distinct ou fait partie d'un seul plan coordonné visant à céder un secteur d'activité principal ou une zone géographique d'activité distinct ; ou est une filiale acquise exclusivement dans le but de revendre.

Tout profit ou toute perte résultant de la cession, ainsi que les résultats de ces activités jusqu'à la date de cession, sont comptabilisés séparément en tant qu'activités abandonnées dans notre compte de résultat consolidé et dans le tableau de flux consolidé et des notes annexes. Les périodes précédentes sont retraitées.

La note 5 contient des informations complémentaires sur les activités abandonnées et les actifs non courants détenus en vue de la vente.

8. Participations dans des sociétés mises en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou dans une joint-venture est initialement comptabilisée au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. L'écart d'acquisition qui fait partie de la valeur comptable d'une participation dans une entreprise associée ou dans une joint-venture n'est pas comptabilisé individuellement et n'est pas soumis au test de dépréciation séparément.

Après application de la méthode de mise en équivalence, nous déterminons s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur supplémentaire sur notre participation dans les entreprises associées. À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses participations dans les entreprises mises en équivalence. Dans ce cas, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des participations. La perte de valeur éventuelle est comptabilisée dans la ligne « Résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat.

Lorsqu'une participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée ou une joint-venture et devient un actif financier, nous ne recourons plus à la méthode de la mise en équivalence. Les participations conservées sont évaluées à la juste valeur. Nous comptabilisons en résultat toute différence entre (i) la juste valeur de toute participation conservée et tout produit de la cession d'une participation partielle dans l'entreprise associée ou la joint-venture ; et (ii) la valeur comptable de la participation à la date d'abandon de la méthode de mise en équivalence.

9. Participations et autres immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières comprennent des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des prêts et créances.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, actuellement présentés dans notre état de situation financière consolidée, sont comptabilisés à leur juste valeur par résultat. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse à la date de clôture.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- le Groupe a transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ou lorsque le Groupe a l'obligation de remettre sans délai significatif tout flux de trésorerie qu'elle recouvre pour le compte des bénéficiaires finaux ; et soit ^(a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, soit ^(b) le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier mais a transféré le contrôle de l'actif financier.

Lorsque les droits sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier sont transférés, le Groupe évalue dans quelle mesure il conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. Si le Groupe ne transfère pas, mais ne conserve pas non plus, la quasi-totalité des risques et avantages



inhérents à la propriété d'un actif transféré, et conserve le contrôle de l'actif transféré, il continue à comptabiliser l'actif transféré à hauteur de son implication continue. Dans ce cas, le Groupe comptabilise également un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base reflétant les droits et obligations conservés par le Groupe.

Quand l'implication continue du Groupe prend la forme d'une garantie de l'actif transféré, la mesure de l'implication continue est déterminée comme suit : le plus faible des montants entre la valeur comptable de cet actif et le montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourra être tenu de rembourser.

10. Actions autodétenues

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

11. Stocks et encours de production

Les stocks et encours de production sont évalués au plus bas du coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré pour le secteur Équipement et selon la méthode FIFO (*First in, First out*) pour le secteur Acquisition de Données Contractuelles.

Les dotations nettes de reprises aux provisions pour dépréciation des stocks et des travaux en cours sont présentées dans le compte de résultat consolidé en « Coût des ventes ».

12. Clients et comptes rattachés

Les clients des activités Acquisition de Données Contractuelles et Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR ») sont généralement d'importants groupes pétroliers et gaziers nationaux et internationaux, ce qui réduit le risque potentiel de crédit.

En ce qui concerne l'activité Équipement, une grande partie des ventes fait l'objet de lettres de crédit irrévocables.

Le Groupe constate une dépréciation des créances douteuses, déterminée en fonction du risque de défaillance de certains clients, des tendances historiques, ainsi que d'autres facteurs. Les pertes sur créances irrécouvrables ne sont pas significatives pour les périodes présentées.

Les actifs sur contrats correspondent aux factures à établir, aux avances versées aux sous-traitants, ou aux retenues de garanties. Ils représentent le droit de la Société à une contrepartie en échange de biens ou de services que la Société a transférés à un client lorsque ce droit est conditionné par autre chose que le passage du temps (par exemple, un revenu comptabilisé par l'application de la méthode du pourcentage d'avancement avant que la Société ait le droit de facturer).

13. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Contrats déficitaires

Un contrat déficitaire est un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus à recevoir du contrat.

Retraite, autres avantages du personnel postérieurs à la fin d'emploi

Nous comptabilisons les obligations relatives aux cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies en charges dans le compte de résultat au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Nous ne comptabilisons aucune provision pour de tels plans, car nous n'avons aucune autre obligation.

Notre obligation nette au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures que les salariés ont acquises en contrepartie de leurs services au cours de la période actuelle et des périodes précédentes. Nous procédons au calcul en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

La méthode de calcul et de comptabilisation relative aux régimes de retraite à prestations définies est la suivante:

- Cet avantage est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et la juste valeur des actifs du régime est déduite.
- L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif net des prestations définies. Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat.
- Les coûts de services passés non acquis sont reconnus immédiatement si les prestations ont été acquises immédiatement après la mise en place ou la modification d'un régime à prestations définies.
- Le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies directement en capitaux propres.

14. Dette financière

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, la dette financière est augmentée des intérêts capitalisés.

Par exception, les frais d'émission des dettes obligataires de premier et second rang émises en 2018 ont été comptabilisées en charge de période.

15. Instruments financiers dérivés

Afin de limiter son exposition aux risques de change liés à des activités libellées dans des monnaies différentes de la monnaie principale de l'environnement économique, le Groupe a recours à des instruments financiers conclus de gré à gré. Le Groupe peut également avoir recours à des contrats de *swap* de taux d'intérêt afin de limiter son exposition aux variations de ces taux. Conformément à sa politique de couverture, le Groupe n'utilise pas d'instruments de couverture à des fins spéculatives. Cependant, certains de ces dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont traités comme des instruments spéculatifs et donc comptabilisés en « Autres charges et produits financiers ».

Les dérivés de gré à gré sont conclus dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs dans notre état de situation financière consolidée.

Les écarts de change sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à la partie efficace d'une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écart de conversion cumulé », la partie inefficace étant comptabilisée en compte de

résultat. La valeur cumulée des écarts de change enregistrés directement en capitaux propres sera comptabilisée en compte de résultat lors de la cession ou de la perte de l'investissement net.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Le gain ou la perte sur la réévaluation à la juste valeur est immédiatement comptabilisé dans l'état des opérations. Toutefois, lorsque les produits dérivés remplissent les conditions requises pour la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, nous comptabilisons les variations de la juste valeur de la partie efficace des instruments de couverture dans les capitaux propres. La partie inefficace est enregistrée en « Autres charges et produits financiers ». Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat.

Lorsque les produits dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, nous comptabilisons les variations de la juste valeur dans l'état des opérations, au poste « Autres produits (pertes) financiers ».

16. Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la période présentés dans le tableau de flux de trésorerie sont classés en trois catégories : opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.

Exploitation

Les opérations d'exploitation correspondent aux principales activités génératrices de revenus pour le Groupe ainsi qu'à celles qui n'appartiennent pas aux activités d'investissement et de financement.

Investissement

Les opérations d'investissement correspondent aux acquisitions ou cessions d'actifs à long terme ainsi qu'aux autres investissements non compris dans les équivalents de trésorerie. Lors de l'acquisition d'une filiale, un poste unique, égal au montant versé net des disponibilités ou équivalents de trésorerie détenus par la filiale au moment de l'acquisition, permet de constater la sortie de trésorerie liée à l'investissement.

Les investissements en études multi-clients sont présentés nets des dotations aux amortissements capitalisés dans les études multi-clients, afin de refléter les sorties de trésorerie effectives. Ces dotations aux amortissements sont également retraitées au niveau des opérations d'exploitation.

Financement

Les opérations de financement concernent les opérations entraînant des variations sur les capitaux propres et les emprunts effectués par l'entité.

Elles incluent l'impact sur la trésorerie des charges financières et des remboursements de contrats de location.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dans l'état de situation financière consolidé comprennent des dépôts bancaires ainsi que de la monnaie fiduciaire et des placements à court terme ayant une maturité inférieure à trois mois.

17. Paiements en actions, incluant les stock-options

Certains salariés du Groupe (dont les cadres dirigeants) reçoivent une partie de leur rémunération sous la forme de paiements en actions. Ces droits peuvent donner lieu soit à l'attribution d'actions (paiement en actions) soit à un versement (paiement en numéraire).

Paiement en actions

Nous incluons les options sur actions accordées aux employés dans les états financiers selon les principes suivants : la juste valeur des stock-options est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée dans les charges de personnel, avec une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une base linéaire sur la période entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits. La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle mathématique de Black-Scholes.

Paiement en numéraire

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date d'attribution, à l'aide d'un modèle binomial. Une provision est comptabilisée durant la période d'acquisition des droits. Ils sont valorisés à leur juste valeur à chaque date de clôture de l'état de situation financière et tout changement de juste valeur est comptabilisé en compte de résultat.

18. Subventions

Les subventions publiques, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques sont comptabilisées en produits sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées dans le poste « Coûts nets de recherche et de développement ».

Les subventions remboursables sont présentées dans l'état de situation financière en autres dettes non courantes.

19. Résultat net par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net distribuable aux actionnaires ordinaires du Groupe (ajusté des montants après impôt, des dividendes préférentiels, des écarts résultants du règlement des actions préférentielles et d'autres effets similaires d'actions préférentielles classées en capitaux propres) par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions ordinaires qui seraient émises suite à l'exercice des bons de souscription d'actions en circulation ainsi que des actions gratuites sous condition de performance.



Note 2 Événements marquants, acquisitions et cessions

Au cours de 2019

Sortie de l'Activité d'Acquisition de Données Contractuelles

Au cours de l'année 2019, le Groupe a franchi de nombreuses étapes stratégiques clés. Visant une croissance rentable au travers des cycles, le plan stratégique annoncé en novembre 2018, le « Plan CGG 2021 », consiste en la réduction de l'exposition aux Activités d'Acquisition de Données Contractuelles faisant face depuis plusieurs années à une surcapacité structurelle, maintenant les prix au plus bas en l'absence de différenciation technologique, et pâtissant d'une structure de coûts fixes élevés, avec pour objectif la transition du Groupe vers un modèle *Asset light*. Il s'articule autour des axes suivants :

- en Marine :
 - réduction de la taille de la flotte à 3 navires en 2019, et
 - recherche d'un partenariat stratégique pour bénéficier de prix de marché attractifs avec l'objectif de ne plus opérer de navires sismiques au plus tard en 2021 ;
- en Terrestre : Arrêt de l'activité en 2019 après un désengagement progressif ;
- en Multi-Physique : Vente de l'activité ;
- vente de nos participations dans les « joint-ventures » Argas et Seabed Geosolutions BV (« SBGS ») ;
- réduction de la taille des fonctions support et de leurs coûts afin de s'adapter au portefeuille d'activités réduit.

À la suite de ces annonces et aux actions conduites ultérieurement, le segment Acquisition de Données Contractuelles et les coûts liés à la mise en œuvre du plan de restructuration associé à la sortie des activités d'Acquisition (appelé « Plan CGG 2021 ») ont été présentés en activité abandonnée et en actifs détenus en vue de la vente et passifs associés conformément à IFRS 5. Cette présentation a été appliquée pour la première fois à l'exercice clos au 31 décembre 2018 et rétroactivement aux exercices 2016 et 2017. Les coûts liés à la mise en œuvre du plan décrit ci-dessus ont été comptabilisés dans les activités d'acquisition concernées.

Le détail de ces éléments figure en note 5 de nos états financiers consolidés.

Pour plus d'information sur la stratégie du Groupe, se reporter au Chapitre 1 « Présentation du Groupe CGG et de ses activités ».

Sortie de l'Activité d'Acquisition de données Marine et Streamer NewCo

En juin 2019, le Groupe CGG (« CGG ») a annoncé la signature d'un accord de principe avec Shearwater GeoServices Holding AS (« Shearwater »), comprenant les éléments suivants :

- (i) l'acquisition par Shearwater de l'intégralité des parts de Global Seismic Shipping AS (« GSS »), la joint-venture entre Eidesvik Offshore ASA et CGG, dont les filiales possèdent notamment cinq navires sismiques haut de gamme et deux navires plus anciens, avec une dette bancaire associée. Shearwater doit également acquérir les *streamers* appartenant à CGG, associés aux cinq navires sismiques haut de gamme de GSS ;
- (ii) un contrat de services d'acquisition pour une durée de cinq ans (l'« Accord de Capacité ») entre Shearwater et CGG, prévoyant un engagement d'utilisation de capacité

de 730 jours par an en moyenne sur la période des 5 ans, comprenant une flexibilité annuelle sur la période. L'Accord de Capacité garantit à CGG l'accès à la flotte mondiale de navires 3D haut de gamme de Shearwater pour ses futurs projets multi-clients ;

- (iii) l'établissement d'un partenariat technologique *via* la création d'une nouvelle société sous la marque Sercel, détenue majoritairement par CGG, à laquelle les parties apporteront leurs activités et technologies respectives dans le domaine des équipements *streamers* pour l'acquisition sismique marine. La Société se consacrera au développement, à la fabrication, à la commercialisation et au support technique afférents à ces équipements (« Streamer NewCo »).

L'acquisition par Shearwater des parts de GSS et des *streamers* ainsi que l'entrée en vigueur de l'Accord de Capacité ont eu lieu le 8 janvier 2020 (« Clôture Marine »). Les accords concernant la Streamer NewCo sont en cours de négociation entre les parties.

Tous les impacts relatifs à la Clôture Marine ont été pris en compte dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, *via* la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de notre activité d'Acquisition de Données Marine destinée à être cédée, pour un montant net de (108,3) millions de dollar US.

Pour plus d'information, se référer à la note 5 de nos états financiers consolidés.

À la Clôture Marine, le 8 janvier 2020, les transactions suivantes ont eu lieu :

- CGG a acquis les titres détenus par Eidesvik dans GSS (50 %) et a indemnisé Eidesvik en raison de la cessation de leur relation commerciale en échange d'actions Shearwater. CGG a également accordé à Eidesvik une Option de Vente sur ces actions Shearwater (« Option de Vente Eidesvik ») ;
- Shearwater s'est porté acquéreur auprès de CGG de l'intégralité des titres GSS et des *streamers* moyennant la mise en place d'un crédit vendeur accordé par CGG et échangeable en actions Shearwater (« Crédit Vendeur Shearwater ») ;
- l'accord cadre et les contrats d'affrètement coque-nue liant CGG et les filiales de GSS ont été interrompus. La garantie y afférente, accordée par CGG, a été levée ;
- Shearwater CharterCo AS a conclu des contrats d'affrètement coque-nue avec les filiales de GSS pour une durée de cinq ans, garantis par Shearwater, portant sur cinq navires haut de gamme équipés de *streamers* (« Contrats d'Affrètement Shearwater ») et l'Accord de Capacité est entré en vigueur entre CGG Services SAS et Shearwater ;
- dans le cadre de l'accord d'instructions de paiement (« Accord d'Instructions de Paiement ») conclu entre Shearwater, Shearwater CharterCo AS et CGG Services SAS, CGG Services SAS s'est engagé à payer une partie des sommes dues au titre de l'Accord de Capacité directement aux filiales de GSS pour un montant couvrant les obligations de Shearwater CharterCo en vertu des Contrats d'Affrètement Shearwater ;
- CGG a également consenti à un accord d'intervention (« Accord d'Intervention ») qui entrerait en vigueur si certaines conditions étaient remplies et par lequel CGG se substituerait à Shearwater CharterCo AS en tant que preneur des cinq navires haut de gamme équipés auprès des filiales de GSS.

Ces transactions se traduiront dans les états financiers consolidés de CGG essentiellement comme suit :

- Crédit Vendeur pour 53,3 millions de dollars US ;
- passifs afférents à l'Accord de Capacité pour (148,0) millions de dollars US ;
- juste valeur de l'Option de Vente Eidesvik estimée à (4,6) millions de dollars US.

Crédit Vendeur Shearwater

Le Crédit Vendeur Shearwater, échangeable en actions Shearwater, peut également être utilisé, avec l'accord de Shearwater, pour éteindre des obligations ou acheter des actifs. Shearwater n'est aucunement tenu de s'en acquitter en cash. Au 31 décembre 2020, Shearwater pourrait exiger que CGG l'utilise pour acquérir des actions Shearwater à un prix unitaire de 25,2262 dollars US.

Accord de Capacité

Les termes principaux de l'Accord de Capacité, conclu entre CGG et Shearwater, sont exposés ci-après :

- exclusivité accordée à Shearwater en matière d'acquisition sismique marine et d'utilisation de bateaux-sources pour des projets nodes (activité fond de mer), sur les cinq prochaines années, avec un engagement d'utilisation de capacité de 730 navire-jour par an en moyenne ;
- taux journalier préétabli pour les deux premières années et demie ; pour les deux années et demie restantes, le plus élevé du taux du marché et du taux journalier préétabli ;
- remboursement des coûts de projets et de fuel engagés par Shearwater dans le cadre des études réalisées pour le compte de CGG ; et
- dédommagement en cas d'inactivité de plus d'un des navires 3D haut de gamme de la flotte de Shearwater, pour un maximum de trois navires (« Indemnité d'inactivité »).

Le taux journalier préétabli, négocié durant l'été 2019, est plus élevé que le taux de marché moyen actuel estimé. Ainsi, une dette opérationnelle d'un montant de (69) millions de dollars US sera reconnue à la Clôture Marine représentant la valeur nette actualisée de la différence entre le taux journalier préétabli et l'estimation du taux du marché sur la période de l'engagement de cinq années.

L'Indemnité d'inactivité se traduira par la reconnaissance, à la Clôture Marine, d'un passif financier d'un montant de (79) millions de dollars US représentant la valeur actualisée des décaissements estimés y afférents, fondés sur des hypothèses d'utilisation de la flotte Shearwater sur la période d'engagement de cinq années.

Option de Vente Eidesvik

Eidesvik, à travers cette option de vente a le droit de vendre l'ensemble de ses actions Shearwater à CGG à un prix d'exercice de 30 millions de dollars US. La période d'exercice de l'Option débute au plus tôt entre : i) la date d'introduction en Bourse de Shearwater, et ii) un an à compter de la Clôture Marine. Et se termine au plus tôt entre : i) 6 mois après la date d'introduction en Bourse de Shearwater, et ii) 3 ans à compter de la Clôture Marine. La juste valeur de l'Option de Vente Eidesvik est estimée à (4,6) millions de dollars US.

Accords d'Intervention

Comme indiqué précédemment, suite à la Clôture Marine, Shearwater CharterCo AS a conclu un accord d'affrètement coque-nue de cinq ans avec les filiales de GSS, garanti par Shearwater, portant sur cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers. Dans le cadre de l'Accord d'Intervention, CGG a consenti à se substituer à Shearwater CharterCo AS en tant que preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers en cas de défaut de paiement de Shearwater

CharterCo AS. Comme avec l'« Accord d'Instructions de Paiement », CGG s'est engagé à payer une partie des sommes dues dans le cadre de l'Accord de Capacité directement aux filiales de GSS pour couvrir les obligations de Shearwater CharterCo en vertu du Contrat d'Affrètement coque-nue, un défaut de paiement ne pourrait être du fait que de CGG ou de Shearwater en cas d'insolvabilité de ce dernier.

Dans l'hypothèse où les Accords d'Intervention seraient activés :

- CGG serait en droit de résilier l'Accord de Capacité ;
- CGG disposerait du droit d'utiliser les cinq navires 3D haut de gamme équipés de *streamers*, dans le cadre de contrats d'affrètement coque-nue ;
- CGG pourrait enfin, grâce aux nantissements pris en sa faveur, se porter acquéreur de la totalité du capital de GSS, étant entendu que les principaux actifs de GSS et de ses filiales seraient constitués des cinq navires 3D haut de gamme et des *streamers* et que les dettes bancaires attachées auxdits navires constitueraient les principaux passifs.

Les Accords d'Intervention n'impacteront les états financiers consolidés de CGG que dans l'hypothèse où l'une des conditions de déclenchement ci-dessus se réalise. Dans ce cas, les obligations liées à l'Accord de Capacité deviendraient caduques et seraient remplacées par les obligations afférentes aux Accords d'Intervention, d'un montant inférieur à ceux de l'Accord de Capacité.

Sortie de Seabed Geosolutions

Conformément à sa stratégie de sortie des Activités d'Acquisition des données sismiques, le 30 décembre 2019, CGG a conclu un accord mettant fin à son actionnariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV (« Seabed ») en transférant à cette date à son partenaire Fugro NV 15 % de ses titres (sur sa participation totale de 40 %) dans la joint-venture, avec l'objectif de transférer les 25 % restants avant le 1^{er} avril 2020.

En outre, CGG a versé la somme de 35 millions de dollars US à Fugro en règlement d'un désaccord à propos du financement de Seabed et d'interprétations divergentes en matière de non-concurrence.

Arrêt de l'activité d'Acquisition de Données Terrestre

Nous avons réduit l'activité d'Acquisition Terrestre en 2019 et son arrêt définitif a eu lieu au premier trimestre 2020. Certains équipements ont été cédés au cours de l'année pour une valeur de 3 millions de dollars US, et le reste de ces derniers est actuellement à la vente. La plupart du personnel de l'activité d'Acquisition Terrestre a été licencié dans le cadre du plan social décrit ci-dessous.

Sortie de l'activité Multi-Physique

En 2019, nous avons engagé des discussions avec des acheteurs potentiels, avec l'intention de vendre l'activité Multi-Physique. Les négociations sont en cours et nous avons signé un protocole d'accord en février 2020.

CGG poursuit la mise en oeuvre de sa stratégie en pleine conformité avec toutes les obligations légales.

GeoSoftware

Alors que nous avons été approchés par plusieurs acquéreurs potentiels, les actifs liés à l'activité GeoSoftware, qui fait partie du segment GGR, ont été classés en « actifs détenus en vue de la vente » et les passifs en « passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés ». GeoSoftware n'étant pas une activité majeure de CGG, cette dernière n'a pas été présentée en activité abandonnée dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés (pas de présentation rétroactive). Cette vente ne fait pas partie de la feuille de route stratégique CGG 2021.



Pourvoi en cassation de certains détenteurs d'obligations convertibles

Le 17 juillet 2018, certains détenteurs d'obligations convertibles de CGG se sont pourvus en cassation contre la décision rendue le 17 mai 2018 par la Cour d'appel de Paris rejetant la demande d'un groupe de détenteurs d'obligations convertibles contre l'approbation du Plan de Sauvegarde de CGG par le tribunal de commerce de Paris le 1^{er} décembre 2017.

Le 26 février 2020, la Cour de cassation a confirmé la décision du Tribunal d'appel de Paris et a rejeté le pourvoi d'un groupe de détenteurs d'obligations convertibles remettant en cause le Plan de Sauvegarde. Cette décision met un terme final à cette procédure.

Plan social

Dans tous les pays concernés, le Groupe CGG a respecté les procédures administratives et juridiques applicables en matière de réduction d'emploi. En France, le Groupe CGG a mis en œuvre un plan social après avoir conclu un accord avec les représentants syndicaux, qui a été approuvé par l'organisme administratif compétent, la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi). CGG S.A. restant soumise à certains engagements pris dans le cadre du Plan de Sauvegarde, le Groupe a demandé et obtenu l'autorisation du Tribunal de Commerce en juin 2019 pour mettre en œuvre le plan stratégique touchant les activités d'Acquisition de Données Contractuelles.

Voir la note 16 pour le détail des provisions correspondantes.

Au cours de 2018

Engagement du processus de restructuration financière

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 13 novembre 2017 a décidé de réduire le capital social d'un montant total de 17 485 188 euros, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action, ramenée de 0,80 euro à 0,01 euro. La réalisation définitive de cette réduction de capital a été constatée le 15 janvier 2018 par le Conseil d'administration de la Société, qui a également constaté que le capital social est ramené d'un montant de 17 706 519 euros (son montant initial) à un montant de 221 331 euros divisé en 22 133 149 actions d'une valeur nominale d'un centime (0,01) d'euro chacune. La somme de 17 485 188 euros, correspondant au montant de la réduction de capital social, est affectée au compte « Primes d'émission et d'apport ».

Le 21 février 2018, CGG a réalisé avec succès une augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant de 112 215 060,36 euros (prime d'émission incluse), par voie d'émission de 71 932 731 actions de la Société (les « actions nouvelles ») chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (les « BSA #2 » et ensemble avec les actions nouvelles, les « ABSA »), au prix de souscription unitaire de 1,56 euro par ABSA (soit 0,01 euro de nominal et 1,55 euro de prime d'émission).

À l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 2 février 2018, la demande totale, qui s'est élevée à 132,5 millions d'euros, a été supérieure de 20,3 millions d'euros à l'objectif visé, soit un taux de souscription de 118,06 %. Le nombre d'ABSA souscrites à titre irréductible s'élève à 65 283 036 et représente 90,76 % des ABSA à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 19 639 466 ABSA et n'a été en conséquence que partiellement satisfaite à hauteur de 6 649 695 ABSA.

Le 21 février 2018, CGG a finalisé la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, répondant aux objectifs de la Société de renforcer son bilan et sa flexibilité financière pour continuer à investir dans l'avenir. Ce plan comprenait (i) la conversion en capital de la quasi-totalité de la dette non sécurisée, (ii) l'extension des échéances de la dette sécurisée et (iii) l'apport de liquidités complémentaires pour faire face à divers scénarios d'activité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, la Société a émis le 21 février 2018 :

- 663,6 millions de dollars US en principal d'obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023, portant intérêt à un taux variable de Libor (plancher 1%) + 6,5 % en numéraire et 2,05 % d'intérêts capitalisés (émis par CGG Holding (US) Inc.), en échange du solde des Prêts Sécurisés, après prise en compte du remboursement partiel initial de 150 millions de dollars US. Le 24 avril 2018, CGG a procédé au refinancement des Obligations sécurisées de premier rang 2023 par l'émission des Nouvelles Obligations de premier rang 2023 ;
- 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros en principal d'obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024, portant intérêt à un taux variable de Libor (plancher 1%) + 4 % en numéraire et 8,5 % d'intérêts capitalisés (émis par CGG S.A.). Cette émission comprend 275 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros de nouvelles liquidités et 80,2 millions de dollars US en échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior (étant précisé que les obligations libellées en dollars qui correspondent aux nouvelles liquidités et à l'échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior sont fongibles) ;
- 71 932 731 actions de la Société (les « actions nouvelles ») chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (les « BSA n° 2 » et ensemble avec les actions nouvelles, les « ABSA »), toutes souscrites en espèces par des titulaires de droits préférentiels de souscription. Les produits bruts de l'augmentation de capital de CGG s'élèvent à 112 millions d'euros ;
- 35 311 528 actions nouvelles (« actions créanciers 1 ») résultant de la conversion en capital des Obligations convertibles ;
- 449 197 594 actions nouvelles (« actions créanciers 2 ») résultant de la conversion en capital des Obligations Senior ;
- 22 133 149 bons de souscription d'actions attribués au profit des actionnaires de CGG (les « BSA n° 1 ») ;
- 113 585 276 bons de souscription d'actions au profit des souscripteurs aux Nouvelles Obligations de Second Rang (les « BSA n° 3 ») ;
- 7 099 079 bons de souscription d'actions attribués aux membres du Comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Coordination ») ;
- 10 648 619 bons de souscription d'actions attribués aux membres du Comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Garantie »).

Suite à l'émission des actions nouvelles, des actions créanciers 1 et des actions créanciers 2, le capital social de la Société s'établit, au 21 février 2018, à un montant de 5 785 750,02 euros, divisé en 578 575 002 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro.

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA de Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA de garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Date d'échéance prévue des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

Voir note 15 pour plus d'informations sur l'exercice des BSA entre le 21 février 2018 et le 31 décembre 2018.

Avant la conversion en capital des dettes non sécurisées, les Obligations Senior et les OCEANE ont été respectivement radiées du marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg et d'Euronext Paris.

Le plan de restructuration financière de CGG a été finalisé le 21 février 2018.

Suite à la restructuration financière avec règlement-livraison de tous les titres et instruments, CGG bénéficie d'une situation de bilan assainie avec notamment :

- produits nets de la restructuration financière du 21 février 2018 pour un montant de 308 millions de dollars US (ou de 260 millions de dollars US après le paiement des frais liés à la restructuration) converti au taux de 1,2312 dollar US pour 1 Euro ;

	Partie libellée (en €)	Partie libellée (en US\$)	Total
	(en M€)	(en MUS\$)	(en MUS\$)
Produits nets de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel	103,5	-	127,4
Produits nets de l'émission des obligations sécurisées de second rang 2024	72,1	247,8	336,5
Remboursement des obligations sécurisées de premier rang 2023	-	(150,0)	(150,0)
Paiement des intérêts des OCEANE	(4,5)	-	(5,5)
Produits nets de la restructuration	171,1	97,8	308,4
Paiement des frais liés à la restructuration	(20,3)	(22,9)	(48,0)
Produits nets	150,8	74,9	260,4

- la restructuration financière avec règlement-livraison de tous les titres et instruments, et incluant les charges de période liées aux dettes non sécurisées restructurées, s'est traduite pour la période de douze mois close le 31 décembre 2018 par un gain de 759 millions de dollars US dans le compte de résultat consolidé. De plus, les capitaux propres ont

augmenté de 1 323 millions de dollars US suite à l'émission des nouvelles actions (provenant de la conversion en capital de la dette non sécurisée, de l'augmentation de capital et de l'exercice futur de BSA #3, de BSA de Coordination et de BSA de Garantie). L'augmentation totale des capitaux propres s'est élevée à 2 082 millions de dollars.

Le tableau ci-après détaille les impacts de la restructuration financière :

	Compte de résultat	Capitaux propres	Total (en MUS\$)
Conversion en capital de la dette non sécurisée	1 062,1	930,6	1 992,7
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel	-	127,4	127,4
Exercice futur de BSA #3, de BSA de Coordination et de BSA de Garantie	(250,6)	250,6	-
BSA de garantie de second rang et commissions d'engagement	(37,4)	-	(37,4)
Frais de refinancement ^(a)	-	-	-
Frais de conseils	(12,5)	-	(12,5)
Impôts différés	-	12,6	12,6
Autres	(2,9)	1,8	(1,1)
TOTAL	758,7	1 323,0	2 081,7

(a) Conformément à l'accord régissant les obligations sécurisées de premier rang émises le 21 février 2018, des frais de refinancement de 3 % (19,9 millions de dollars US) s'appliqueraient si les obligations n'étaient pas refinancées dans les 3 mois suivant la mise en œuvre de la restructuration financière. Cependant, aucun frais de « rollover » n'est dû suite au refinancement de ces obligations, le 24 avril 2018.

La conversion en capital de la dette non sécurisée a impacté les capitaux propres à hauteur de la valeur comptable de la dette. Selon les IFRS (IFRIC 19), l'impact au compte de résultat sur la ligne « Autres produits (charges) financiers » correspond à la différence entre la valeur comptable de la dette convertie et la juste valeur des actions nouvelles. Compte tenu de l'évolution du cours de l'action les 21 et 22 février 2018, la Société a conclu qu'un prix de souscription unitaire de 1,56 euro par action nouvelle était une estimation raisonnable de la juste valeur.

Selon IFRS 2, l'émission des BSA #3, des BSA de Coordination et des BSA de Garantie a impacté négativement le compte de résultat consolidé (sur la ligne « Autres produits (charges) financiers ») sans impact sur les capitaux propres. En raison du prix d'exercice de 0,01 euro et d'une maturité très courte de six mois, la juste valeur calculée selon la méthode Black & Scholes est de 1,56 - 0,01 = 1,55 euro par BSA. L'exercice des BSA impactera les capitaux propres à hauteur de la trésorerie perçue au titre de ces BSA (l'impact sera non significatif en raison du prix d'exercice de 0,01 euro par action nouvelle).

L'ensemble des frais a été comptabilisé dans le compte de résultat consolidé (sur la ligne « Autres produits (charges) financiers » pour les commissions de souscription et commissions d'engagement) sans avoir été capitalisé.

Les impôts différés passifs liés à la conversion en capital des OCEANE ont été repris en capitaux propres sans impacter le compte de résultat consolidé.

Refinancement des obligations sécurisées de premier rang à échéance en 2023

Les accords des obligations sécurisées de premier rang venant à échéance en 2023 et émises le 21 février 2018 (appelées dans ce paragraphe les « Obligations de Premier Rang Refinancées ») par CGG Holding (US) Inc. (une filiale détenue indirectement à 100 % par CGG S.A.) dans le cadre du plan de restructuration prévoyait une fenêtre de refinancement au pair jusqu'au 21 mai 2018. Pour profiter de cette fenêtre, le Groupe a lancé en avril 2018 une nouvelle offre d'obligations sécurisées de premier rang pour refinancer les « Obligations de Premier Rang Refinancées ».

Le 24 avril 2018, CGG Holding (US) Inc. a émis des obligations sécurisées de premier rang à échéance 2023 d'un montant nominal total de 300 millions de dollars US portant intérêt au taux de 9,000 % et d'un montant nominal total de 280 millions d'euros portant intérêt au taux de 7,875 % (ensemble, les « Nouvelles Obligations de Premier Rang »).

Ces « Nouvelles Obligations de Premier Rang » représentent lors de leur émission un montant nominal total de 645 millions de dollars US (convertis au taux de 1,2323 pour 1 euro) à un coupon moyen pondéré de 8,40 %. En refinançant intégralement les « Obligations de Premier Rang Refinancées » lors de la fenêtre prévue à cet effet, le Groupe évite la capitalisation en principal de la commission de renouvellement (*roll over fee*) de 3 % (correspondant à 19,9 millions de dollars US), réduit le montant de ses charges d'intérêt comparé aux « Obligations de Premier Rang Refinancées » (qui portaient intérêt à un taux annuel égal au Libor à trois mois plus 6,50 % en numéraire et 2,05 % d'intérêts capitalisés) et bénéficie d'une période plus courte pendant laquelle le remboursement anticipé des obligations n'est pas autorisé (avril 2020 pour les « Nouvelles Obligations de Premier Rang » contre février 2021 pour les « Obligations de Premier Rang Refinancées »).

Le 9 mai 2018, CGG Holding (US) Inc. a utilisé le produit de l'émission, complété des liquidités nécessaires, pour le remboursement anticipé total des « Obligations de Premier Rang Refinancées ».

Les « Nouvelles Obligations de Premier Rang » et les obligations sécurisées de second rang à échéance 2024 partagent le même panier de sécurités qui comprend notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de Sercel (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des entités opérationnelles significatives de GGR et certains prêts internes.

Renouvellement de la gouvernance

En 2018, CGG a achevé le processus de renouvellement de sa gouvernance avec la cooptation de cinq nouveaux administrateurs (Philippe SALLE, Colette LEWINER, Mario RUSCEV, Helen LEE BOUYGUES et Heidi PETERSEN) et la nomination d'un administrateur (Sophie ZURQUIYAH).

La composition du Conseil d'administration de CGG est la suivante :

Nom	Fonctions
M. Philippe SALLE ^(a)	Administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration
Mme Sophie ZURQUIYAH ^(a)	Administrateur et Directeur général
M. Mario RUSCEV ^(a)	Administrateur indépendant
M. Robert F. SEMMENS	Administrateur (mandat ayant expiré le 15 mai 2019)
Mme. Anne-France LACLIDE-DROUIN	Administrateur indépendant
Mme. Gilberte LOMBARD	Administrateur indépendant (mandat ayant expiré le 15 mai 2019)
Mme Colette LEWINER ^(a)	Administrateur indépendant
Mme Helen LEE BOUYGUES ^(a)	Administrateur indépendant
Mme Heidi PETERSEN ^(a)	Administrateur indépendant
M. Michael DALY	Administrateur indépendant
M. Patrice GUILLAUME ^(b)	Administrateur représentant les salariés

(a) Nommé en 2018.

(b) Administrateur représentant les salariés en vertu de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

Geowave Voyager

SeaBird Exploration Plc a annoncé le 11 juillet 2018 être entré dans un processus d'achat exclusif de notre navire sismique le Geowave Voyager, ainsi que de l'équipement sismique, pour un montant en numéraire de 17 millions de dollars US. Le transfert de propriété et la finalisation de la transaction ont eu lieu en novembre 2018.

Retrait de la cotation sur le New York Stock Exchange

Le 11 septembre 2018, CGG S.A. (« CGG ») a annoncé que le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le retrait volontaire de la cotation sur le *New York Stock Exchange* (« NYSE ») de ses *American Depositary Shares* (« ADS ») et son désenregistrement volontaire auprès de la *US Securities and Exchange Commission* (« SEC »). CGG estime que les coûts associés au maintien de la cotation et de l'enregistrement de ses ADS dépassent les avantages reçus par CGG, étant donné que la principale place de cotation de CGG est Euronext Paris.

À cette fin, CGG a déposé un formulaire *Form 25* auprès de la SEC le 21 septembre 2018 pour effectuer le retrait de la cotation sur le NYSE et a déposé un formulaire *Form 15F* auprès de la SEC le 1^{er} octobre 2018 pour mettre fin à ses obligations de reporting liées à son enregistrement auprès de la SEC et à l'enregistrement de ses ADS en application des dispositions de l'*US Securities Exchange Act of 1934*, tel qu'amendé.

La résiliation de l'enregistrement de ses ADS a pris effet 90 jours après le dépôt du formulaire *Form 15F* auprès de la SEC. Toutefois, en raison du dépôt du formulaire *Form 15F*,

l'obligation de CGG de déposer certains rapports, y compris son obligation de déposer des rapports annuels sur le formulaire *Form 20-F* et de fournir des rapports sur le formulaire *Form 6-K* auprès de la SEC a été immédiatement suspendue.

Suite au retrait de la cotation des ADS sur le NYSE, CGG a maintenu son programme d'*American Depositary Receipt* (« ADR ») au « niveau 1 ». Cela permettra aux investisseurs de conserver leurs ADS et facilitera la négociation sur le marché de gré à gré américain.

Annonces de la Journée Investisseurs

Suite au plan stratégique « CGG 2021 » annoncé le 7 novembre 2018 et aux actions conduites ultérieurement, l'Acquisition de Données Contractuelles est comptabilisée conformément à IFRS 5 en activités abandonnées. Ainsi, la contribution au compte de résultat et état des flux de trésorerie est rassemblée dans un seul élément dans chacun d'eux, respectivement « résultat net des activités abandonnées » et « flux net de trésorerie généré par les activités abandonnées » pour toutes les périodes présentées.

Les activités poursuivies du Groupe, soient GGR (Geoscience et Multi-Clients) et l'équipement, représentent le nouveau profil du Groupe.

Notre stratégie 2021 sera mise en œuvre en pleine conformité avec toutes les obligations légales.

Veuillez vous reporter aux notes 5 et 20 pour plus d'informations sur l'impact des annonces de la Journée Investisseurs et sur la nouvelle organisation du Groupe.



Note 3 Clients et comptes rattachés

L'analyse des créances clients par échéance est la suivante :

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Clients et comptes rattachés, bruts - part court terme	376,9	425,5
Provision pour créances douteuses - part court terme	(27,0)	(33,4)
Clients et comptes rattachés, nets - part court terme	349,9	392,1
Clients et comptes rattachés, bruts - part à plus d'un an	-	-
Provision pour créances douteuses - part à plus d'un an	-	-
Clients et comptes rattachés, nets - part à plus d'un an	-	-
Actifs sur contrats	86,1	128,1
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS ^(a)	436,0	520,2

(a) Ce montant n'inclut pas 17,0 millions de dollars US de créances clients et comptes rattachés, nets qui ont été reclassés en Actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2019 (14,3 millions de dollars US de créances clients et comptes rattachés, nets reclassés en Actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2018).

Les provisions pour créances douteuses concernent exclusivement les créances échues à la date de clôture.

Au 31 décembre 2019, l'analyse de la balance âgée des clients et comptes rattachés s'établit comme suit :

En millions de dollars US	Non échus	30 jours	30-60 jours	60-90 jours	90-120 jours	> 120 jours	Total
2019	238,6	39,3	12,3	6,5	10,1	43,0	349,9
2018	275,8	46,8	10,4	5,6	5,3	48,2	392,1

Litiges

Le 18 mars 2013, CGG Services SAS et Wavefield Inseis AS (ensemble « CGG »), toutes deux filiales à 100 % de CGG S.A. ont initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de la société indienne ONGC aux fins de recouvrer certaines sommes dues par cette dernière au titre de trois contrats commerciaux conclus entre ONGC et CGG Services SAS d'une part et entre ONGC et Wavefield Inseis AS d'autre part, entre 2008 et 2010. Le tribunal arbitral a rendu une décision en faveur du Groupe le 26 juillet 2017. ONGC a fait appel de la décision du tribunal le 27 octobre 2017. Le 6 janvier 2020, la Haute Cour de Bombay a rejeté sans frais la demande d'ONGC visant à annuler la décision du tribunal. Le 2 mars 2020, ONGC a interjeté l'appel

de ce jugement, qui est en instance devant la Division Bench de la Haute Cour de Bombay. Nous estimons que la décision du tribunal, confirmée par le récent jugement de la Haute Cour de Bombay, nous permettra de recouvrer au moins le montant figurant à notre bilan au 31 décembre 2019 au titre de ces créances clients non réglées net de provision pour créances douteuses.

Contrats d'affacturage

Le Groupe n'a pas de contrat d'affacturage en cours au 31 décembre 2019 et 2018.

Note 4 Stocks, travaux en cours et autres actifs courants

En millions de dollars US	Au 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018		
	Coût	Valorisation Provision	Nets	Coût	Valorisation Provision	Nets
Matières et pièces détachées	8,2	(2,5)	5,7	15,8	(0,4)	15,4
Matières premières et produits intermédiaires	73,5	(16,6)	56,9	71,6	(20,3)	51,3
Travaux en cours	140,0	(36,9)	103,1	127,4	(40,1)	87,3
Produits finis	74,7	(40,3)	34,4	91,3	(40,5)	50,8
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	296,4	(96,3)	200,1	306,1	(101,3)	204,8

Variation du poste « Stocks et travaux en cours »

VARIATION DE LA PÉRIODE

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Solde en début de période	204,8	239,3
Variations	(10,0)	(0,9)
Dotation nette de reprise aux provisions pour dépréciation ^(a)	3,3	(29,0)
Incidence des variations des taux de change	(3,0)	(9,3)
Variation de périmètre	-	-
Autres	5,0	4,7
SOLDE À LA CLÔTURE	200,1	204,8

(a) Suite à la présentation du plan stratégique CGG 2021 lors de la journée investisseurs du 7 novembre 2018, le segment équipement a revu ses perspectives de ventes de ses stocks, les perspectives à l'extérieur du Groupe ne pouvant compenser en totalité celles en interne. Ceci a conduit à une provision sur ses stocks de 30 millions de dollars US (essentiellement sur les équipements terrestres)

Les 5 millions de dollars US concernant les autres variations sont dus à la reclassification des produits finis en immobilisations en cours par le segment Équipement.

Autres actifs

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Créances d'impôt et sociales	51,3	43,3
Juste valeur des instruments financiers	-	-
Disponibilités bloquées	13,4	12,4
Autres créances diverses	22,5	12,3
Acomptes fournisseurs	12,0	15,6
Charges constatées d'avance	17,5	15,5
AUTRES ACTIFS COURANTS ^(a)	116,7	99,1

(a) Ce montant n'inclut pas 1,9 million de dollars US d'autres actifs courants qui ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2019 (2,9 millions de dollars US d'autres actifs courants reclassés en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2018).

Note 5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Actifs détenus en vue de la vente

Le Plan CGG 2021 prévoit la réduction de l'exposition aux Activités d'Acquisition de Données Contractuelles et a pour objectif la transition du Groupe vers un modèle *asset light*. Suite aux annonces de novembre 2018 et aux mesures prises ultérieurement, nous avons présenté nos Activités d'Acquisition de Données Contractuelles et les frais afférents à la mise en oeuvre du Plan CGG 2021, en tant qu'activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente dans nos comptes consolidés à la date de Clôture pour les périodes 2018 et 2019 et, tel que préconisé par la norme IFRS 5.

L'évaluation de la juste valeur des actifs destinés à la vente est classée en niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. La

technique de valorisation et les caractéristiques sont décrites dans la Note 2.

Alors que nous avons été approchés par plusieurs acquéreurs potentiels, les actifs liés à l'activité GeoSoftware, qui fait partie du segment GGR, ont été classés en « actifs détenus en vue de la vente » et les passifs en « dettes directement liées aux actifs détenus en vue de la vente ». GeoSoftware n'étant pas une activité majeure de CGG, cette dernière n'a pas été présentée en activité abandonnée dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés (pas de présentation rétroactive). Cette vente ne fait pas partie du Plan CGG 2021.

Désagrégation des actifs

En millions de dollars US	Au 31 décembre 2019				Au 31 décembre 2018
	Marine	GeoSoftware	Autres	Net	
Écarts d'acquisition	-	23,0	-	23,0	
Immobilisations incorporelles, nettes	-	76,0	1,2	77,2	-
Immobilisations corporelles, nettes	36,2	1,2	11,0	48,4	46,7
Actifs à droit d'utilisation ^(a)	82,0	0,0	-	82,0	
Sociétés mises en équivalence	26,4	0,0	45,6	72,0	131,6
Clients et comptes rattachés, nets	-	8,6	3,5	12,1	14,3
Autres actifs courants, nets	-	1,4	0,5	1,9	2,9
ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, NETS	144,6	110,2	61,8	316,6	195,5

(a) Conformément à la première application de IFRS 16 « Contrats de location », la flotte sous contrat de bail actif est comptabilisée à l'ouverture de la période 2019 en tant qu'actifs à droit d'utilisation pour un montant de 208,2 millions de dollars US avant dépréciation. Les provisions pour contrats déficitaires liés à la flotte sous contrat de bail actif sont reclassées, passant de provisions pour contrats déficitaires à dépréciation des actifs à droit d'utilisation pour (52) millions de dollars US.

Désagrégation des passifs

En millions de dollars US	31 décembre 2019				31 décembre 2018
	Marine	GeoSoftware	Autres	Net	
Fournisseurs et comptes rattachés			2,6	2,6	4,1
Dettes sociales		3,2		3,2	0,2
Autres passifs non courants	1,1		0,6	1,7	1,1
Passif locatif ^(a)	190,7			190,7	
Provisions pour contrats déficitaires ^(a)	61,0			61,0	126,3
PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS AUX ACTIFS CLASSÉS EN VUE DE LA VENTE	252,8	3,2	3,2	259,2	131,7

(a) Voir note (1) du tableau de « désagrégation des actifs ».

Résultat net des activités abandonnées

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Chiffre d'affaires total	191,4	225,9
Charges d'exploitation ^(a)	(198,1)	(339,8)
Total autres produits (charges) net	(155,5)	(425,3)
Résultat d'exploitation	(162,2)	(539,2)
Charge d'intérêts sur les contrats de location	(18,5)	
Autres produits (charges) financiers	(1,6)	(31,6)
Impôts	(5,4)	(25,0)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0)	(4,2)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(187,7)	(600,0)

(a) Inclut le coût des ventes, les coûts nets de recherche et développement, les frais commerciaux et les frais généraux et administratifs.

Pour la période s'achevant le 31 décembre 2019, les coûts de restructuration liés au Plan CGG 2021 se sont élevés à (155,5) millions de dollars US. Ci-dessous leur répartition :

- (i) (50,0) millions de dollars US principalement liés à la dépréciation générés par la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente de nos groupes destinés à être cédés, dont (25,7) millions de dollars US sur la Marine, (11,1) millions de dollars US pour Multi-Physique, (7,9) millions de dollars US liés à nos participations et 0,8 million de dollars US pour la Terrestre, auxquels s'ajoutent (6,1) millions de dollars US de dépréciation d'immobilisations incorporelles pour Multi-Physique ;
- (ii) (11,8) millions de dollars US de coûts, dont (5,2) millions de dollars US liés à l'abandon d'activités et (6,6) millions de dollars US de frais de transaction ;
- (iii) (93,7) millions de dollars US de pertes sur le désengagement de Seabed Geosolutions BV, dont un paiement de (35) millions de dollars US à Fugro.

Au titre du plan 2021 de CGG, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été comptabilisées des charges de

restructuration de (422,8) millions de dollars US. Ces charges comprennent :

- (i) (139,1) millions de dollars US de dépréciations incluant (116,9) millions de dollars US de dépréciations générées par la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente, (16,0) millions de dollars US de dépréciations liées aux équipements des navires et (6,1) millions de dollars US de dépréciations liées à nos participations ;
- (ii) (126,3) millions de dollars US de provisions pour contrats déficitaires liées à la réduction de notre flotte en activité, passant de 5 à 3 navires ;
- (iii) (113,9) millions de dollars US complémentaires liés à la suppression de 712 emplois dans le Groupe ;
- (iv) (22,8) millions de dollars US d'autres charges de restructuration au titre du Plan CGG 2021 ;
- (v) (17,2) millions de dollars US de diminution de juste valeur du prêt accordé à la joint-venture Global Seismic Shipping AS ; et
- (vi) (3,5) millions de dollars US de provisions pour risques fiscaux.

Flux net de trésorerie généré par les activités abandonnées

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(92,7)	(113,6)
Flux de trésorerie nets affectés aux investissements ^(b)	(37,5)	(5,7)
Flux de trésorerie nets provenant des opérations de financement ^(a)	(37,4)	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(167,6)	(119,3)

(a) Suite à la première application de IFRS 16 « Contrats de location » en 2019, les remboursements de passifs locatifs sont reconnus dans les activités de financement.

(b) Ce montant comprend le paiement de (35) millions de dollars US dans le cadre de notre désengagement de Seabed Geosolutions BV.

Les flux de trésorerie nets consommés par les activités abandonnées représentaient (167,6) millions de dollars US en 2019 et (119,3) millions de dollars US en 2018. En 2019, ces flux comprennent les décaissements relatifs au plan CGG 2021 pour un montant de (136) millions de dollars US, dont un règlement à Fugro de (35) millions de dollars US.

Note 6 Provisions pour dépréciation d'actifs

En millions de dollars US	Au 31 décembre 2019					Solde en fin d'exercice
	Solde au début de l'exercice	Dotation	Reprises	Reprises inutilisées	Autres ^(a)	
Clients et comptes rattachés	33,4	7,8	(14,4)	-	0,2	27,0
Stocks et en cours	101,3	4,2	(7,5)	-	(1,7)	96,3
Actifs d'impôt	4,9	-	(0,3)	-	-	4,6
Autres actifs	3,0	-	(0,1)	-	-	2,9
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	142,6	12,0	(22,3)	-	(1,5)	130,8

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

En millions de dollars US	31 décembre 2018					Solde en fin d'exercice
	Solde au début de l'exercice	Dotation	Reprises	Reprises inutilisées	Autres ^(a)	
Clients et comptes rattachés	33,1	9,1	(8,6)	-	(0,2)	33,4
Stocks et en cours ^(b)	75,2	30,7	(1,7)	-	(2,9)	101,3
Actifs d'impôt	8,2	-	(3,2)	-	(0,1)	4,9
Autres actifs	3,8	-	(0,8)	-	-	3,0
DÉPRÉCIATIONS COMPTABILISÉES	120,3	39,8	(14,3)	-	(3,2)	142,6

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des variations de périmètre.

(b) Suite à la présentation du plan stratégique lors de la journée investisseurs du 7 novembre 2018, la division équipement a revu ses perspectives de ventes de ses stocks, les perspectives à l'extérieur du Groupe ne pouvant compenser en totalité celles en interne. Ceci a conduit à une provision sur ses stocks de 30 millions de dollars US (essentiellement sur les équipements terrestres).

Note 7 Participations et autres immobilisations financières

En millions de dollars US	2019	2018
Titres non consolidés	1,1	1,8
Prêts et avances	7,3	10,2
Dépôts et autres ^(a)	19,0	19,1
TOTAL	27,4	31,1

(a) En 2019, les actifs financiers donnés en garanties s'élèvent à 18,3 millions de dollars US.

Titres non consolidés

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Investissements dans des sociétés non consolidées ^(a)	1,1	1,8
TOTAL TITRES NON CONSOLIDÉS	1,1	1,8

(a) Principalement Interactive Network pour 1 million de dollars US.

Aucune restriction ou aucun engagement n'existe entre le Groupe et les entités non consolidées.

Note 8 Investissements dans des sociétés mises en équivalence

En millions de dollars US	Siège	2019 % d'intérêts	31 décembre	
			2019	2018
Secteur opérationnel Acquisition de Données Contractuelles Marine				
CGG Eidesvik Ship Management AS	Norvège/Bergen	49,0 %	-	0,2
PT Elnusa-CGGVeritas Seismic	Indonésie/Djakarta	49,0 %	0,3	0,3
PTSC CGGV Geophysical Survey Limited	Vietnam/Vung Tau City	49,0 %	-	-
GGR				
Petroleum Edge Limited ^(a)	Royaume-Uni/Londres	-	-	(3,4)
Réservoir Évaluation Services LLP	Kazakhstan/Almaty	49,0 %	2,7	3,0
Investissements dans des sociétés mises en équivalence			3,0	0,1

(a) Petroleum Edge Limited a été dissoute le 24 décembre 2019.

Suite à la présentation du plan stratégique lors de la journée investisseurs du 7 novembre 2018, les investissements de CGG dans les sociétés suivantes ont été reclassés en Actifs détenus en vue de la vente :

En millions de dollars US	Siège	2019 % d'intérêts
Secteur opérationnel Acquisition de Données Contractuelles Marine		
Global Seismic Shipping AS	Norvège/Bomlo	50,0 %
Secteur opérationnel Acquisition Terrestre et Multi-Physique		
Argas	Arabie Saoudite/Al-Khobar	49,0 %
Seabed Geosolutions BV ^(a)	Pays-Bas/Amsterdam	25,0 %

(a) Le 30 décembre 2019, en lien avec la stratégie de vendre l'activité d'acquisition de données, CGG a accepté de céder sa participation de 40 % dans Seabed Geosolutions à Fugro avant le 1^{er} avril 2020. Au 31 décembre 2019, 15 % sur les 40 % ont déjà été cédés à Fugro.

La variation du poste « Sociétés mises en équivalence » se décompose ainsi :

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Solde en début de période	0,1	192,7
Variation de périmètre	-	0,4
Investissements effectués durant l'année	3,1	-
Quote-part des résultats	(0,2)	(5,4)
Dépréciation	-	(6,1)
Dividendes reçus et remboursement de capital	-	-
Investissements reclassés en Actifs détenus en vue de la vente	-	(181,6)
Variation de change et autres	-	0,1
SOLDE À LA CLÔTURE	3,0	0,1

Les investissements en 2019 correspondent à 3,1 millions de dollars US de participation à l'augmentation de capital de Petroleum Edge Limited par conversion d'une partie de la dette existante.

Les transactions réalisées avec ces entités sont présentées dans la note 28 « Transactions avec des sociétés liées ».

6

Note 9 Immobilisations corporelles

En millions de dollars US	31 décembre					
	2019			2018		
	Bruts	Amortis- sements cumulés	Nets	Bruts	Amortis- sements cumulés	Nets
Terrains	6,8	-	6,8	14,7	-	14,7
Immeubles ^(a)	156,5	(110,1)	46,4	234,0	(130,1)	103,9
Matériels et outillages	215,0	(147,4)	67,6	245,2	(195,3)	49,9
Mobiliers, agencements et divers	122,7	(118,6)	4,1	108,4	(87,7)	20,7
Droits d'utilisation ^(a)	264,5	(89,4)	175,1	-	-	-
• Constructions	207,9	(67,1)	140,8	-	-	-
• Matériels et outillages	56,6	(22,3)	34,3	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	765,5	(465,5)	300,0	602,3	(413,1)	189,2

(a) Avant la première adoption de IFRS 16, les contrats de location-financement ont été comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2019, ils sont présentés comme des droits d'utilisation.

Contrats de courte durée et contrats portant sur des actifs de faible valeur

Au 31 décembre 2019, le Groupe a décidé de ne pas comptabiliser d'actif ni de dette pour les contrats de location de courte durée (< 12 mois) et pour ceux portant sur des actifs de faible valeur (< 5 000 dollars US) comme l'autorise IFRS 16.

Revenus des contrats de sous-location

Le Groupe a conclu des arrangements avec des tiers pour sous-louer des actifs immobiliers loués. Ces contrats sous-location, classés en contrats de location simple, ont généré des revenus non significatifs au 31 décembre 2019.

Variation de la période

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Solde en début de période	189,2	330,3
Première application IFRS 16 (net) ^(a)	128,8	-
Acquisitions ^(b)	73,8	63,0
Amortissements ^(c)	(75,0)	(65,9)
Cessions	(3,4)	(4,6)
Écarts de change	(1,2)	(6,0)
Variation de périmètre	-	-
Dépréciation d'actifs ^(d)	(5,5)	(16,0)
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	(1,1)	(104,5)
Autre	(5,6)	(7,1)
SOLDE À LA CLÔTURE	300,0	189,2

(a) La ligne « Première application IFRS 16 (net) » comprend une dépréciation de 17,0 millions de dollars US.

(b) Dont 33,2 millions de dollars US d'actifs à droit d'utilisation supplémentaires.

(c) 45,2 millions de dollars US concernent la dépréciation des actifs à droit d'utilisation.

(d) 5,5 millions de dollars US sont liés à la dépréciation des actifs à droit d'utilisation.

Dans le cadre de la transition vers la norme IFRS 16, le Groupe comptabilise des droits d'utilisation pour 128,8 millions de dollars US (après dépréciations) au titre des contrats de location simple identifiés. Pour plus d'information sur la première application de IFRS 16, voir note 1.

En 2018, le Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente comprend le reclassement d'actifs relatifs à

l'activité acquisition (voir note 5 « Actifs détenus en vue de la vente »). La dépréciation d'actifs comprend les dépréciations comptabilisées suite à la présentation lors de la journée investisseurs.

Les cessions correspondent essentiellement à des équipements marine endommagés et/ou mis au rebut.

Réconciliation avec les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et les dépenses d'investissement en note 20

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation)	40,6	63,0
Coûts de développement capitalisés (voir notes 10 et 21)	32,4	33,1
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles, hors études multi-clients (voir note 10)	1,2	3,0
Variation des fournisseurs d'immobilisations	1,1	4,4
Reclassement d'actifs corporels en actifs détenus en vue de la vente	-	(25,5)
TOTAL ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES SELON LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (« DÉPENSES D'INVESTISSEMENT »)	75,3	78,0

Note 10 Immobilisations incorporelles

En millions de dollars US	31 décembre					
	2019			2018		
	Bruts	Amortis- sements cumulés	Nets	Bruts	Amortis- sements cumulés	Nets
Études multi-clients Marine	5 013,5	(4 554,0)	459,5	4 845,8	(4 279,1)	566,7
Études multi-clients Terrestre	784,5	(713,0)	71,5	751,2	(684,6)	66,6
Coûts de développement capitalisés	418,8	(316,0)	102,8	445,3	(266,3)	179,0
Logiciels	102,8	(95,4)	7,4	107,2	(92,1)	15,1
Relations commerciales	227,4	(182,2)	45,2	232,1	(173,8)	58,3
Autres immobilisations incorporelles	209,3	(204,9)	4,4	215,8	(202,6)	13,2
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 756,3	(6 065,5)	690,8	6 597,4	(5 698,5)	898,9

VARIATION DE LA PÉRIODE

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Solde en début de période	898,9	1 152,2
Première application IFRS 15	-	119,0
Investissements dans les études multi-clients	204,5	241,6
Coûts de développement capitalisés	32,4	33,1
Autres acquisitions	1,2	3,1
Dépréciation des études multi-clients	(308,0)	(552,3)
Autres amortissements	(58,7)	(78,0)
Cessions	-	(0,3)
Écarts de conversion	(1,3)	(10,6)
Reclassement d'actifs incorporels en actifs détenus en vue de la vente ^(a)	(76,0)	(9,1)
Autre	(2,2)	0,3
SOLDE À LA CLÔTURE	690,8	898,9

(a) En 2019, les immobilisations incorporelles relatives à l'activité GeoSoftware ont été reclassées en actifs détenus en vue de la vente. Voir note 5.

En 2019, la dépréciation des études multi-clients comprend une perte de valeur de 33,0 millions de dollars US des études multi-clients. Cette perte de valeur est principalement due aux annonces du Premier Ministre irlandais sur la limitation de l'exploration pétrolière en Irlande en 2019 ainsi qu'à la levée potentielle de l'obligation d'utiliser les services de CGG pour les groupes pétroliers au Gabon.

En 2018, la ligne « dépréciation des études multi-clients » comprend :

- (i) une perte de valeur de 226,0 millions de dollars US des études multi-clients, comprenant l'étude StagSeis qui a été complètement dépréciée pour 197,0 millions de dollars US ;
- (ii) un effet de 94,0 millions de dollars US résultant d'un changement d'évaluation des études multi-clients incluant l'effet de rattrapage.

Réconciliation avec les acquisitions du tableau des flux de trésorerie et de dépenses d'investissement en note 20

<i>En millions de dollars US</i>	31 décembre	
	2019	2018
Investissements dans les études multi-clients	204,5	241,6
Amortissements et dépréciations capitalisés en études multi-clients	(18,8)	(18,8)
INVESTISSEMENT DANS LES ÉTUDES MULTI-CLIENTS SELON LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	185,7	222,8

Note 11 Écarts d'acquisition

L'analyse des écarts d'acquisition se décompose comme suit :

VARIATION DE LA PÉRIODE

<i>En millions de dollars US</i>	2019	2018
Solde en début de période	1 229,0	1 234,0
Dotation	-	-
Actifs détenus en vue de la vente ^(a)	(23,0)	-
Écarts de conversion	0,9	(5,0)
SOLDE À LA CLÔTURE	1 206,9	1 229,0

(a) Le goodwill relatif à l'activité GeoSoftware a été reclassé en actifs détenus en vue de la vente. Voir note 5.

Tests de valeur

La Direction du Groupe effectue au moins une fois par an un test de valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et des actifs à durée de vie indéterminée affectés aux unités génératrices de trésorerie, afin d'apprécier si une dépréciation pour perte de valeur est nécessaire.

Pour le test de dépréciation de cette année, en considération de la première application de la norme IFRS 16, les capitaux employés comprennent le montant net entre les actifs à droit d'utilisation et les passifs locatifs.

Le tableau suivant décrit le détail des écarts d'acquisition par segment :

<i>En millions de dollars US</i>	2019	2018
Acquisition de Données Contractuelles	-	-
Ressources Non Opérées	-	-
UGT Multi-Clients	284	284
UGTs de Géoscience	748	771
GGR	1 032	1 055
Équipement	175	174
TOTAL	1 207	1 229

La valeur recouvrable retenue par le Groupe correspond à la valeur d'utilité des actifs, unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie, définie comme étant l'ensemble des flux de trésorerie futurs actualisés. Dans certains cas, la valeur recouvrable retenue est la juste valeur des actifs minorée des coûts de cession.

Il y a neuf unités génératrices de trésorerie. Une unité génératrice de trésorerie est un groupe homogène d'actifs qui génère des flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs.

Hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable

Pour déterminer la valeur recouvrable des actifs en approche valeur d'utilité, la Direction du Groupe est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments incertains. Les valeurs d'utilité sont déterminées sur la base d'hypothèses économiques, et de conditions d'exploitation prévisionnelles comme présenté ci-dessous :

- flux de trésorerie prévisionnels estimés du budget 2020 et perspectives 2021-2022 tels que présentés au Conseil d'administration le 11 décembre 2019 ;
- utilisation des flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année ; le poids des flux normatifs actualisés représente plus de 80 % de la valeur d'utilité totale ;
- taux de croissance à long terme de 2,0 % pour toutes les UGT ;
- taux d'actualisation considérés comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (CMPC) du secteur concerné :
 - 9,75 % pour le secteur Équipement (inchangé comparé aux 10,0 % de 2018) correspondant à un taux avant impôt de 12,6 %,
 - 9,0 % pour les unités génératrices de trésorerie du secteur GGR (comparé à 10,0 % en 2018) correspondant à un taux avant impôt compris entre 11,1 % et 11,7 %.

Nos CMPC sont calculés grâce au modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF). Une société d'évaluation indépendante a été mandatée en 2019 pour calculer nos CMPC. Les CMPC avant impôt sont calculés par itération : le taux d'actualisation permettant d'obtenir la même valeur actuelle nette (VAN) est calculé avec un CMPC après impôt et en excluant les charges d'impôts des flux de trésorerie projetés.

2019

GGR

L'augmentation des prix du baril a amélioré de manière significative les performances financières des clients de GGR, ce qui devrait conduire à de meilleures perspectives de marché. Cependant, la plupart des grands clients ont annoncé, d'une part qu'ils maintiendront un strict contrôle de leurs dépenses d'investissement et d'autre part qu'ils vont structurer leur organisation afin de générer trésorerie et rentabilité, avec un prix du baril bien en dessous du prix actuel.

Beaucoup de nos clients dépensent leurs budgets en priorité pour augmenter la production à partir de leurs infrastructures existantes. GGR participe et bénéficie de cette activité à travers son activité d'imagerie 4D et fond de mer (*nodes*) et son activité de licences sur ses librairies multi-clients, couvrant principalement les zones matures.

Nous pensons que la stratégie de CGG fondée sur la technologie, les services et les données de haut de gamme et sur le repositionnement réussi dans le développement des réservoirs et l'optimisation de la production de pétrole, devrait nous permettre de traverser plus aisément les cycles, aux côtés de nos clients.

Dans cet environnement de marché, le Groupe envisage de :

- augmenter ses investissements dans de nouvelles études multi-clients, partant du niveau relativement bas de 2019,

tout en maintenant des niveaux de préfinancement et de rendement acceptables ;

- continuer à investir dans la recherche et développement, les personnes et les équipements informatiques, afin de maintenir sa position de *leader* en imagerie haut de gamme et d'élargir son offre.

Les capitaux employés de l'UGT Multi-Clients s'élevaient à 707 millions de dollars US au 31 décembre 2019 et incluaient 284 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Les capitaux employés des UGT Géoscience s'élevaient à 1 005 millions de dollars US au 31 décembre 2019 et incluaient 748 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été enregistrée en 2019.

Équipement

La demande mondiale d'équipements géophysiques a augmenté de 30 % en termes de chiffre d'affaires en 2019, après une hausse de 50 % en 2018. Cette progression, tirée par la demande d'équipements sismiques terrestres s'explique par de nouvelles grandes missions déployées au Moyen-Orient, caractérisées par une forte productivité et de nombreux canaux. Le marché des streamers marins reste à un niveau très bas, tandis que les équipements de fond de mer portent la croissance de la demande qui reste limitée. Les acteurs du marché de sismique marine continuent de faire face à un contexte difficile, réduisant leurs capacités d'investissement dans de nouveaux équipements. Toutefois les flottes opérées commencent à vieillir et le stock en surplus, suite au décommissionnement de plusieurs navires, s'amenuise.

Le Groupe estime que la technologie est l'élément principal de différenciation sur ce marché très concurrentiel, les compagnies pétrolières souhaitant de plus en plus des outils adaptés à la gestion des réservoirs et aux acquisitions en terrain difficile. Ces mêmes clients sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des données enregistrées. Les autres facteurs sont le prix et la qualité du service après-vente.

Dans cet environnement de marché et compte tenu notamment de sa base installée, Sercel estime pouvoir maintenir sa position de *leader* en tirant profit des opportunités de croissance offertes par sa gamme actuelle de produits, l'application de nouvelles technologies et sa présence géographique diversifiée.

Les capitaux employés de l'UGT Équipement s'élevaient à 490 millions de dollars US au 31 décembre 2019 et incluaient 175 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été enregistrée en 2019.

En 2018

Les capitaux employés de l'UGT Multi-Clients s'élevaient à 876 millions de dollars US au 31 décembre 2018 et incluaient 284 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Les capitaux employés des UGT d'Imagerie et Réservoir s'élevaient à 1 151 millions de dollars US au 31 décembre 2018 et incluaient 771 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Les capitaux employés de l'UGT Équipement s'élevaient à 534 millions de dollars US au 31 décembre 2018 et incluaient 174 millions de dollars US d'écart d'acquisition.

Aucune dépréciation des écarts d'acquisition n'a été enregistrée en 2018.



Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

Le changement de certaines hypothèses définies par la Direction du Groupe, en particulier le taux d'actualisation et les flux normatifs (basés sur l'EBITDAs - cf. définition en note 20)

retenus, peut affecter significativement l'évaluation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, et donc les résultats du test de valeur du Groupe. Le profil du cycle peut affecter, dans une moindre mesure que les deux facteurs précédents, l'évaluation de la valeur d'utilité de nos unités génératrices de trésorerie.

Les effets des changements d'hypothèses sur les valeurs d'utilité sont présentés de la façon suivante :

En millions de dollars US	Écarts d'acquisition	Excédent des flux de trésorerie futurs attendus actualisés sur la valeur nette comptable des actifs incluant les écarts d'acquisition	Sensibilité sur flux de trésorerie 2021		Sensibilité sur flux de trésorerie normatifs		Sensibilité sur taux actualisé (après impôts)	
			Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 0,25 bps	Augmentation de 0,25 bps
UGT Multi-Clients	284	910	(12)	+ 12	(128)	+ 128	+ 58	(54)
UGTs Geoscience	748	426	(8)	+ 8	(119)	+ 119	+ 54	(50)
UGT Équipement	175	591	(3)	+ 3	(102)	+ 102	+ 41	(39)
TOTAL	1 207							

Note 12 Autres passifs courants

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
TVA et autres taxes à payer	40,8	45,3
Produits constatés d'avance	280,7	199,9
Juste valeur des instruments financiers (voir note 14)	0,1	0,3
Autres passifs d'exploitation	5,7	5,4
AUTRES PASSIFS COURANTS	327,3	250,9

Note 13 Dettes financières

La dette financière brute du Groupe au 31 décembre 2019 s'élève à 1 326,0 millions de dollars US. Elle s'élevait à 1 166,7 millions de dollars US au 31 décembre 2018.

Notre dette brute se décompose comme suit au 31 décembre 2019 :

En millions de dollars US	31 décembre					
	2019			2018		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023	-	614,5	614,5	-	620,6	620,6
Obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024 (intérêts capitalisés inclus)	-	520,8	520,8	-	480,7	480,7
Emprunts bancaires et autres emprunts	0,0	3,3	3,3	0,4	3,0	3,4
Passifs locatifs	47,5	128,0	175,5	5,4	44,6	50,0
Sous-total	47,5	1 266,6	1 314,1	5,8	1 148,9	1 154,7
Intérêts courus	11,9	-	11,9	12,0	-	12,0
Dettes financières	59,4	1 266,6	1 326,0	17,8	1 148,9	1 166,7
Concours bancaires	-	-	-	-	-	-
TOTAL	59,4	1 266,6	1 326,0	17,8	1 148,9	1 166,7

Variations des passifs liés aux activités de financement

Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 16, le Groupe a comptabilisé pour les activités poursuivies, un passif locatif actualisé de 146 millions de dollars US au 1^{er} janvier 2019. Il convient de noter que la dette liée aux contrats de location de navires avec notre joint-venture GSS ainsi qu'à des actifs liés à l'activité Multi-Physique est classée en tant que « Passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés » selon IFRS 5.

En 2018, CGG a finalisé la mise en œuvre de son plan de restructuration financière et le refinancement des obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023 (voir note 2 pour plus de détails).

En millions de dollars US	31 décembre	31 décembre
	2019	2018
Solde en début de période	1 166,7	2 955,1
Première application d'IFRS 16 au 1 ^{er} janvier 2019	146,0	-
Remboursement d'emprunts	(0,4)	(195,9)
Nouveaux emprunts	-	336,5
Païement des loyers	(56,9)	(5,7)
Charges d'intérêts payés	(80,5)	(73,2)
Flux de trésorerie	(137,8)	61,7
Coût de l'endettement financier net	131,7	127,4
Augmentation du passif locatif	33,5	-
Conversion en capital de la dette non sécurisée (voir note 2)	-	(1 992,7)
Commissions de souscription et commissions d'engagement des obligations sécurisées de premier et second rang (voir note 2)	-	57,9
Incidence des variations des taux de change	(8,3)	(34,3)
Autre	(5,8)	(8,4)
SOLDE À LA CLÔTURE	1 326,0	1 166,7

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Échéance	Montant principal 31.12.2019 (en millions de devises)	Solde net 31.12.2019 (en MUS\$)	Taux d'intérêt
Nouvelles obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023	2018	2023	280,0 euros	314,5	7,875 %
Nouvelles obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023	2018	2023	300,0 dollars US	300,0	9,0 %
Sous-total obligations sécurisées de premier rang				614,5	
Obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024 ^(a)	2018	2024	80,4 euros	90,3	Euribor 3M + 4 % En trésorerie, + 8,5 % PIK
Obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024 ^(a)	2018	2024	355,1 dollars US	355,1	Libor 3M + 4 % En trésorerie, + 8,5 % PIK
Intérêts capitalisés sur les obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024	-	-	-	75,4	Idem principal
Sous-total obligations sécurisées de second rang				520,8	
Autres emprunts	-	-	-	3,3	-
Sous-total emprunts bancaires et autres emprunts				3,3	
Sous-total passif locatif				175,5	
TOTAL DETTES LONG TERME HORS INTÉRÊTS COURUS ET DÉCOUVERTS BANCAIRES				1 314,1	

(a) PIK : « payment-in-kind », intérêts capitalisés inclus

Dettes financières par devise

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Dollars US	802,8	682,8
EUR	475,1	471,9
Livre sterling	11,7	
Dollar australien	5,5	
Dollar canadien	5,3	
Couronne norvégienne	4,4	
Dollar de Singapour	3,2	
Rouble	1,0	
Autre	5,1	
TOTAL DETTES LONG TERME HORS INTÉRÊTS COURUS ET DÉCOUVERTS BANCAIRES	1 314,1	1 154,7

Dettes financières par taux d'intérêt

En millions de dollars US	31 décembre	
	2019	2018
Taux variables (taux effectif moyen au 31 décembre 2019 : 13,39 %, 2018 : 14,37 %)	520,8	480,7
Taux fixes (taux effectif moyen au 31 décembre 2019 : 7,97 %, 2018 : 8,08 %)	793,3	674,0
TOTAL DETTES LONG TERME HORS INTÉRÊTS COURUS ET DÉCOUVERTS BANCAIRES	1 314,1	1 154,7

Les taux d'intérêt variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires de la devise concernée.

Nouvelles obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023

Le montant de ce prêt à terme restant à rembourser était de 614,6 millions de dollars US au 31 décembre 2019.

Ces « Nouvelles Obligations de Premier Rang » représentaient lors de leur émission un montant nominal total de 645 millions de dollars US (convertis au taux de 1,2323 pour 1 euro) à un coupon moyen pondéré de 8,40 %.

Le 9 mai 2018, CGG Holding (US) Inc. a utilisé le produit de l'émission, complété des liquidités nécessaires, pour le remboursement anticipé total des « Obligations de Premier Rang Refinancées ».

Les « Nouvelles Obligations de Premier Rang » et les obligations sécurisées de second rang à échéance 2024 partagent le même panier de sécurités qui comprend notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de Sercel (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des entités opérationnelles significatives de GGR et certains prêts internes.

Obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024

Le montant de ce prêt à terme restant à rembourser était de 520,8 millions de dollars US au 31 décembre 2019.

Le 21 février 2018, CGG S.A. a émis 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros en principal d'obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024 (le montant restant à rembourser de 480,7 millions de dollars US au 31 décembre 2018 comprend les intérêts capitalisés du 21 février 2018 au 31 décembre 2018, et converti au 31 décembre 2018 au taux de change de 1,1450 dollar US pour 1 euro), portant intérêt à un taux variable de Libor (plancher 1 %) + 4 % en numéraire et 8,5 % d'intérêts capitalisés. Cette émission comprend 275 millions de dollars US, 80,4 millions d'euros de nouvelles liquidités et 80,2 millions de dollars US en échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior (étant précisé que les obligations libellées en dollars qui

correspondent aux nouvelles liquidités et à l'échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior sont fongibles) ;

Les « Nouvelles Obligations de Premier Rang », à échéance 2023 et les obligations sécurisées de second rang à échéance 2024 partagent le même panier de sécurités qui comprend notamment la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de Sercel (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des entités opérationnelles significatives de GGR et certains prêts internes.

Autres emprunts

Dans le cadre du plan de restructuration financière, chaque détenteur d'obligations à haut rendement s'est vu offrir la possibilité, pour les intérêts courus de ces obligations calculés au 31 octobre 2017, de (i) souscrire au prorata de leur droit aux intérêts courus à une nouvelle obligation sécurisée de second rang à échéance 2024 pour un montant global maximum de 86 millions de dollars US, ou (ii) conserver leur droit relatif aux intérêts courus des obligations, modifié comme suit :

- a) échéance prolongée de 10 ans ;
- b) rééchelonnement des paiements comme suit :
 - (i) 1 % p.a. pour les années 1 et 2 ans à compter du 1er décembre 2017,
 - (ii) 5 % p.a. pour les années 3 à 9, et
 - (iii) 63 % au cours de la 10^e année ;
- c) levées des sûretés existantes (conformément à la procédure dite du "Chapter 11") ;
- d) pour éviter toute ambiguïté, ne bénéficie pas de l'ensemble de garanties octroyé aux obligations de second rang.

Certains détenteurs, pour un montant équivalent à 5,7 millions de dollars américains n'ont pas choisi l'option (i), et leur créance a donc été rééchelonnée conformément aux conditions de paiement ci-dessus. Ce montant est présenté sur une base actualisée dans les comptes CGG. L'encours de cet emprunt est de 3,2 millions de dollars US au 31 décembre 2019.



Note 14 Passifs financiers courants

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé à des risques généraux liés aux opérations à l'étranger. Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont notamment l'évolution des taux d'intérêt et des taux de change. Le Groupe ne conclut pas de contrats d'instruments financiers à des fins spéculatives. Pour des informations plus qualitatives, voir également le Chapitre 2 de notre rapport annuel.

Gestion du risque de change

CGG tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses du Groupe sont libellées de manière prépondérante en dollars US et en euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le peso mexicain, le réal brésilien, le dollar australien, la couronne norvégienne, la livre sterling et le yuan chinois.

L'exposition au risque de change au 31 décembre 2019 figure dans le tableau ci-après :

À la date du 31 décembre 2019 :						
	Actif	Passif	Devise engagements	Position nette avant couverture	Contrats anticipés pris en compte	Position nette après couverture
<i>converti en millions de dollars US</i>	(a)	(b)	(c)	(d) = (a) - (b) ± (c)	(e)	(f) = (d) + (e)
Dollar US ^(a)	897,4	1 218,3	-	(320,9)	-	(320,9)
EUR ^(b)	134,4	433,6	-	(299,2)	-	(299,2)
Dollar US ^(c)	2,5	(8,9)	-	11,4	2,3	13,7
Real brésilien ^(d)	11,1	-	-	11,1	-	11,1

(a) Actifs et passifs monétaires en dollars US dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro.

(b) Actifs et passifs monétaires en Euro dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US.

(c) Actifs et passifs monétaires en dollars US dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le real brésilien.

(d) Actifs et passifs monétaires en Real brésilien dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières et les dettes financières à long terme. La dette financière nette correspond à la dette financière brute moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est présentée comme une information complémentaire car certains investisseurs estiment que présenter la dette nette des disponibilités fournit une meilleure appréciation du risque d'endettement financier. Toutefois, d'autres sociétés peuvent présenter leur dette nette différemment. La dette nette ne mesure pas la performance financière en IFRS et ne doit pas être considérée comme une alternative à d'autres mesures de performances présentées en IFRS.

L'endettement du Groupe est pour partie libellé en euros et est valorisé en dollars US au cours de change de clôture. Au 31 décembre 2019, la composante euro de la dette financière nette de 716 millions de dollars US s'élevait à 217 millions d'euros sur la base d'un taux de clôture de 1,1233 dollar US.

L'impact de ces contrats de vente à terme sur les états financiers est le suivant :

<i>En millions de dollars US</i>	31 décembre	
	2019	2018
Montant dans l'état de situation financière des contrats de vente à terme de devises (voir notes 4 et 12)	(0,1)	(0,3)
Profits (pertes) enregistrés en résultat (voir note 22)	(0,2)	(0,8)
Profits (pertes) enregistrés directement en capitaux propres	0,2	(0,1)

Analyse de sensibilité

Les fluctuations des taux de change du dollar US par rapport à d'autres devises, l'euro en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats du Groupe. Le Groupe gère son exposition bilancielle (exposition à la dette incluse) en maintenant un équilibre entre actifs et passifs dans la même devise, dans la mesure du possible, et en réajustant les écarts éventuels par des ventes de devises au comptant et à terme ou des opérations en capital. Ainsi, bien que le Groupe tente de minimiser ce risque, il ne peut garantir que les fluctuations de cours de change n'aient pas un effet significativement défavorable sur ses résultats.

Au 31 décembre 2019, le Groupe estime ses dépenses nettes courantes en euros à un montant de l'ordre de 250 millions, et, en conséquence, une variation défavorable de 10 cents dans la parité moyenne de change entre l'euro et le dollar US aurait un impact négatif de l'ordre de 25 millions de dollars US au niveau de son résultat d'exploitation et de ses capitaux propres.

Une variation de 10 cents du taux de clôture est ainsi susceptible d'avoir un impact de l'ordre de 22 millions de dollars US sur la dette financière nette du Groupe.

Contrats de ventes à terme

Les opérations de change à terme visent à couvrir les flux de trésorerie futurs contre les fluctuations de taux liées aux contrats commerciaux attribués. Habituellement, la durée de ces contrats de change à terme est inférieure à un an.

Nous ne concluons aucun contrat de change à terme à des fins de trading.

Au 31 décembre 2019, le Groupe détenait des contrats de vente à terme pour l'équivalent en dollars américains de 10,8 millions de dollars US (dont 2,6 millions de dollars US rattachés à des factures émises), dont 7,5 millions de dollars US contre des euros, 2,4 millions de dollars US contre du réal brésilien et 0,9 million de dollars US contre des yuans chinois.

Gestion du risque de taux

Nous sommes sujets à un risque de taux sur les taux variables de notre dette lorsque nous nous refinançons. Au 31 décembre 2019, nous avions une dette de 521 millions de dollars US, sur notre dette sécurisée de second rang, qui portait des intérêts à taux variable. Une hausse d'un point de pourcentage des taux d'intérêt à 3 mois engendre un impact négatif sur notre résultat net avant impôt de 5,2 millions de dollars US. Nos obligations sécurisées de second rang comprennent des intérêts capitalisés au taux fixe de 8,5 %. En conséquence, le montant de l'encours

augmentant à chaque période, la part variable des intérêts est payée sur un montant qui augmente à chaque période. Des modifications dans la politique monétaire des banques fédérales américaines et Banque centrale européenne, l'évolution des marchés financiers et des changements dans la perception de notre qualité de crédit peuvent augmenter notre coût de financement et par conséquent affecter défavorablement notre capacité à refinancer notre dette, ce qui peut avoir une incidence sur notre activité, notre liquidité, le résultat des opérations et nos conditions financières. L'objectif à moyen terme du Groupe est d'avoir des dettes à taux fixe.

Analyse de sensibilité

L'exposition au risque de taux par maturité au 31 décembre 2019 figure dans le tableau ci-après :

31.12.2019 En millions de dollars US	Actifs financiers * (a)		Dettes financières * (b)		Position nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Position hors bilan (d)		Position nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	117	89	47	-	70	89	-	-	70	89
De 1 à 2 ans	-	-	55	-	(55)	-	-	-	(55)	-
De 3 à 5 ans	-	-	675	521	(675)	(521)	-	-	(675)	(521)
Après 5 ans	-	-	16	-	(16)	-	-	-	(16)	-
TOTAL	117	89	793	521	(676)	(432)	-	-	(676)	(432)

* Hors découverts bancaires et intérêts courus.

Les sources de financement du Groupe CGG sont constituées d'emprunts garantis soumis à des taux d'intérêt variables. En conséquence, les charges financières du Groupe peuvent augmenter si les taux d'intérêt augmentent. L'analyse de sensibilité porte sur une exposition nette passive après prise en compte des couvertures de 432 millions de dollars US. Le taux moyen de la part variable de la dette au 31 décembre 2019 était de 13,4 %. Toute augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait les charges financières du Groupe de 4,3 millions de dollars US par an, alors qu'une baisse de 100 points de base diminuerait les charges financières de 4,3 millions de dollars US par an.

Risque commercial et de contrepartie

Les créances clients du Groupe et les investissements ne représentent pas un risque de crédit significatif, du fait de la large variété de marchés dans lesquels le Groupe vend ses produits et services. Néanmoins, certains clients sont des sociétés nationales pétrolières, ce qui peut engendrer des délais de paiement et nous exposer à des risques politiques. Enfin, du fait de la nature internationale de nos activités, nous travaillons avec bon nombre de banques et sommes donc soumis au risque de contrepartie.

Des procédures spécifiques ont été mises en place pour gérer les règlements clients et réduire les risques. Les deux plus importants clients du Groupe contribuent en 2019 pour respectivement 6,7 % et 6,5 % au chiffre d'affaires consolidé. Ils contribuaient respectivement pour 7,1 % et 6,3 % en 2018. La perte de l'un des clients importants du Groupe ou la

détérioration de la relation avec l'un de ces clients pourrait avoir un impact sur les activités, le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe.

Gestion du risque de liquidité

Les principaux besoins financiers du Groupe sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes et des investissements industriels, des investissements dans la librairie de données multi-clients, au financement des mesures de restructuration liées au « Plan CGG 2021 » et au coût de la dette et à son service. Le Groupe n'a pas à faire face à des remboursements de dette significatifs avant 2023, date d'échéance de nos obligations sécurisées de premier rang. CGG prévoit de financer ses besoins en capitaux avec la trésorerie provenant des opérations et la trésorerie disponible. Dans le passé, CGG a obtenu du financement par des emprunts bancaires, des augmentations de capital et des émissions de titre de créance et de titre apparentés à des actions.

La capacité de CGG à honorer ses échéances de remboursement de dettes financières ou le paiement des intérêts financiers, ainsi qu'à financer ses investissements ou à refinancer sa dette, dépend de sa performance future, laquelle est sujette, dans une certaine mesure, au contexte économique, financier, compétitif, législatif, réglementaire et à d'autres facteurs hors de son contrôle.



Impact et ventilation des instruments financiers sur l'état de situation financière

L'impact et la ventilation sur l'état de situation financière des instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2019							
En millions de dollars US	Juste valeur hiérarchie ^(a)	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur dans le compte de résultat	Prêts, Créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres non consolidés	Niveau 3	1,1	1,1	1,1	-	-	-
Actifs financiers non courants	Niveau 3	26,3	26,3	-	26,3	-	-
Clients et comptes rattachés	Niveau 3	436,0	436,0	-	436,0	-	-
Passifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS		463,4	463,4	1,1	462,3	-	-
Dettes financières (note 13)	Niveau 1	1 314,1	1 433,0	-	-	1 433,0	-
Découverts bancaires	Niveau 2	0,0	0,0	0,0	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	Niveau 3	117,4	117,4	-	117,4	-	-
Passifs financiers courants	Niveau 2	0,1	0,1	-	-	-	0,1
TOTAL PASSIFS		1 431,6	1 550,5	0,0	117,4	1 433,0	0,1

(a) Niveau 1 - Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Niveau 2 - Des techniques de valorisation pour lesquelles le plus faible niveau d'entrée qui est significatif pour l'évaluation à la juste valeur est directement ou indirectement observable. Niveau 3 - Des techniques de valorisation pour lesquelles le plus faible niveau d'entrée qui est significatif pour l'évaluation à la juste valeur est non observables.

La hiérarchie des justes valeurs n'a fait l'objet d'aucune modification en 2019.

En raison de leur courte maturité, la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs est considérée identique à leur valeur comptable.

À la date du 31 décembre 2019 :

- les **nouvelles obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023**, en devise USD, ont été négociées à un prix actualisé correspondant à 106,0 % de leur valeur nominale ;

- les **nouvelles obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023**, en devise EUR, ont été négociées à un prix actualisé correspondant à 106,3 % de leur valeur nominale ;
- les **obligations sécurisées de second rang à échéance 2024** libellées en USD ont été négociées à un prix actualisé correspondant à 115,9 % de leur valeur nominale ;
- les **obligations sécurisées de second rang à échéance 2024** libellées en euros ont été négociées à un prix actualisé correspondant à 114,5 % de leur valeur nominale ;

Note 15 Capital social et plans d'options

Au 31 décembre 2019, le capital social de CGG SA se composait de 709 956 358 actions ordinaires de valeur nominale 0,01 euro. Au 31 décembre 2018, il se composait de 709 944 816 actions ordinaires de valeur nominale 0,01 euro.

Droits et privilèges associés aux actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent droit à des dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la société mère, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société.

Au 31 décembre 2019, le montant des réserves libres de la société mère s'élevait à 1 855,2 millions d'euros (2 084,0 millions de dollars US). Aucun dividende n'a été versé en 2019 et 2018.

Capital social et bons de souscription d'actions 2019

Les opérations sur actions ordinaires aux fins du résultat 2019 résultant de l'exercice des bons de souscription pour 9 504 actions et des plans d'options de souscription d'actions pour 2 038 actions.

Capital social et bons de souscription d'actions 2018

Les opérations sur actions ordinaires aux fins du résultat 2018 ont été les suivantes :

L'exercice des BSA entre le 21 février 2018 et le 31 décembre 2018 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA de Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés ou caduques	32 590	33 696	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA restant	22 100 559	71 899 035	0	0	0
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA de garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536 ^(a)	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises	43 452	22 264	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions à émettre	29 434 084	47 932 690	0	0	0
Date d'échéance prévue des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

(a) Les 24,996 BSA#1 attribués à CGG relatives à des actions propres sont annulées.

- la réduction de la valeur nominale de chaque action de 0,80 euro à 0,01 euro (voir note 2 « Événements significatifs » pour plus de détails) ;
- la Société a émis le 21 février 2018 (voir note 2 « Événements significatifs » pour plus de détails) :
 - 71 932 731 actions de la Société (les « actions nouvelles ») chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (les « BSA #2 » et ensemble avec les actions nouvelles, les « ABSA »), toutes souscrites en espèces par des titulaires de droits préférentiels de souscription. Les produits bruts finaux s'élèvent à 112 millions d'euros,
 - 35 311 528 actions nouvelles (« actions créanciers 1 ») résultant de la conversion en capital des Obligations convertibles,
 - 449 197 594 actions nouvelles (« actions créanciers 2 ») résultant de la conversion en capital des Obligations Senior,
 - 22 133 149 bons de souscription d'actions attribués au profit des actionnaires de CGG (les « BSA #1 »),
 - 113 585 276 bons de souscription d'actions au profit des souscripteurs aux Nouvelles Obligations de Second Rang (les « BSA #3 »),
 - 7 099 079 bons de souscription d'actions attribués aux membres du Comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Coordination »),
 - 10 648 619 bons de souscription d'actions attribués aux membres du Comité *ad hoc* des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Garantie »).

Suite à l'émission des Actions nouvelles, des actions créanciers 1 et des actions créanciers 2, le capital social de la Société s'est établi, au 21 février 2018, à un montant de 5 785 750,02 euros, divisé en 578 575 002 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro par action.



Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Le détail des bénéficiaires et les conditions de performance des plans avant 2016 ne sont pas présentés ci-dessous car la charge n'est pas significative dans les écarts consolidés. Les détails concernant les ajustements du nombre d'options ne sont pas présentés pour ces plans.

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- 4 126 368 options de souscription d'actions à certains employés. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;
- 882 400 options de souscription d'actions au Directeur général et 444 000 à chacun des Directeurs généraux délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans. Cette acquisition est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des objectifs suivants :
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAs, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits
- 318 080 options aux autres membres du Comité *corporate*. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans. Cette acquisition est soumise à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des objectifs suivants :
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
 - un objectif d'indicateur financier d'EBITDAs, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des membres du Comité *corporate*,
 - un objectif d'évolution du cours de Bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le Conseil d'administration du 27 juin 2018 a décidé d'attribuer :

- 732 558 options de souscription d'actions au Directeur général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 4 670 743 options de souscription d'actions à certains employés. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15 euros. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2018 a décidé d'attribuer :

- 671 171 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39 euro. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action CGG. Les options ont une durée de 7 ans et 7 mois.

Le Conseil d'administration du 27 juin 2019 et du 5 novembre 2019 a décidé d'attribuer :

- 360 000 options de souscription d'actions au Directeur général. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Ces options seront acquises en une tranche, en juin 2022. Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 851 330 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Cette acquisition est soumise à condition de performance par rapport au cours de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans ;
- 1 062 190 options à certains employés. Le prix d'exercice desdites options est de 1,52 euro. Les droits aux dites options sont acquis en deux fois, en juin 2021 (à hauteur de 50 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 50 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2019 :

Date de la Résolution du Conseil d'administration	Options attribuées	Options attribuées après opérations sur capital ^(a)	Options non exercées au 31 décembre 2019 ^{(b) (c)}	Prix d'exercice par action (en €) ^{(b) (c)}	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
26 juin 2012 au 25 juin 2015	6 478 932	625 901	275 135	62,92-186,62	26 juin 2020 au 25 juin 2023	5,9 à 41,1 mois
23 juin 2016	6 658 848	531 281	288 665	8,52	23 juin 2024	53,8 mois
28 juin 2018	6 544 389	6 544 389	5 705 070	2,15	28 juin 2026	78 mois
11 décembre 2018	671 171	671 171	637 612	1,39	28 juin 2026	78 mois
27 juin 2019 et 5 novembre 2019	2 273 520	2 273 520	2 264 990	1,52	27 juin 2027	89,9 mois
TOTAL	22 626 860	10 646 262	9 171 472			

(a) Options initialement attribuées réévaluées suite aux augmentations de capital de 2012, 2016 et 2018 ainsi qu'au regroupement d'actions de 2016.

(b) Suite au regroupement d'actions de juillet 2016, les plans de stock-options avaient été ajustés de la manière suivante :

(c) Suite à l'augmentation de capital de février 2018, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

Date des plans d'options	Ajustement du nombre d'options au 20 juillet 2016	Prix d'exercice avant ajustement par action (en €)	Prix d'exercice par action (en €)
23 juin 2016	208 089	0,68	21,76

Date des plans d'options	Ajustement du nombre d'options au 21 février 2018	Prix d'exercice avant ajustement par action (en €)	Prix d'exercice par action (en €)
23 juin 2016	471 856	21,76	8,52

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans d'options au 31 décembre 2019 :

	2019		2018	
<i>prix d'exercice moyen pondéré, en euros</i>	Nombre options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées en début d'exercice	7 460 676	10,52	424 383	239,72
Attributions	2 273 520	1,52	7 215 560	2,08
Ajustements liés au regroupement d'actions	-	-	-	-
Ajustements liés à l'augmentation de capital	-	-	567 078	199,14
Exercées	(2 038)	2,15	-	-
Échues non exercées	(560 686)	48,16	(746 345)	30,73
Options non exercées en fin d'exercice	9 171 472	5,99	7 460 676	10,52
Options exerçables en fin d'exercice	2 077 304	19,76	530 459	116,19

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 1,72 euro en 2019, 1,94 euro en 2018 (les cours moyens ont été ajustés suite au regroupement d'actions et à l'augmentation de capital en 2018).

Unités de performance

Plan d'attribution du 23 juin 2016

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 2 566 880 unités de performance sous conditions de performance dont 108 960 au Directeur général, 49 600 à chacun des Directeurs généraux délégués, 39 680 aux autres membres du Comité corporate et 2 269 440 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition

de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2016 qui sera définitivement acquis aux Bénéficiaires à hauteur de 60 %. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Plan d'attribution du 27 juin 2018

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 157 500 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur général, 242 841 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 2 708 180 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises à condition de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021. La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance. La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Plan d'attribution du 11 décembre 2018

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 132 821 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction.

Ces actions gratuites soumises à condition de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021. La période d'acquisition de la première tranche de ces actions de performance est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance. La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après

constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Plan d'attribution du 27 juin 2019

Le 27 juin 2019, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 220 000 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur général, 518 660 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 1 269 060 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites soumises à condition de performance seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2021 et 50 % en juin 2022. La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance. La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2022 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2021, et après constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performance.

Charges de personnel sur les options et actions gratuites sous condition de performance

Les hypothèses retenues pour évaluer les plans d'options 2016, 2018 et 2019 et les plans d'unités de performance 2016, 2018 et 2019 sont réalisées en application de la norme IFRS 2. La valorisation des options attribuées est calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes.

	Options Attributions	Volatilité ^(a)	Taux sans risque	Prix d'exercice par action (en €)	Échéance estimée (en années)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en €)	Coût total (en M€)
Plan d'options 2016	6 658 848	47 %	(0,31) %	8,52	4	0,23	1,5
Plan d'options juin 2018	6 544 389	56 %	0 %	2,15	2,5	0,63	4,1
Plan d'options décembre 2018	671 171	56 %	0 %	1,39	2,5	0,57	0,4
Plan d'options de juin 2019	2 273 520	57 %	0 %	1,52	2,5	0,50	1,1

(a) Correspond à la moyenne de la volatilité moyenne historique retraitée et de la volatilité implicite.

	Actions gratuites sous conditions de performance attribuées	Accomplissement des conditions de performance ^(a)	Juste valeur par action à la date d'attribution (en €) ^(b)	Rendements des dividendes
Plan d'unités de performance sous condition de performance 2016	2 566 880	0 %	0,67	1,7
Plan d'unités de performance sous condition de performance juin 2018	3 108 521	100 %	2,15	6,7
Plan d'unités de performance sous condition de performance décembre 2018	132 821	100 %	1,39	0,2
Plan d'unités de performance sous condition de performance de juin 2019	2 007 720	100 %	1,52	3,1

(a) Estimé.

(b) Correspond au cours de clôture de l'action CGG en date d'attribution.

Selon IFRS 2, la juste valeur des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 est reconnue en charge sur la durée de vie du plan. Le détail de ces charges est présenté dans le tableau suivant :

<i>En millions de dollars US</i>	Charge IFRS 2		Dont pour les dirigeants du Groupe	
	2019	2018	2019	2018
Plan d'options 2014	-	0,1	-	-
Plan d'options 2015	0,0	0,1	0,0	-
Plan d'options 2016	0,0	0,2	0,0	0,1
Plan d'options 2018	1,7	0,9	0,7	0,3
Plan d'options 2019	0,3	-	0,1	-
Plan d'unités de performance sous conditions de performance 2016 - part en actions	-	(0,2)	-	-
Plans d'unités de performance sous conditions de performance 2018 - part en actions	3,2	1,4	0,5	0,2
Plan d'unités de performance sous conditions de performance 2019 - part en actions	0,8	-	0,3	-
CHARGE TOTALE DES TRANSACTIONS DÉNOUÉES PAR REMISE D'INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	6,0	2,5	1,6	0,6



Note 16 Provisions

En millions de dollars US	31 décembre 2019					Solde en fin de période
	Solde en début d'exercice	Dotation	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres ^(a)	
Provisions pour frais de restructuration	123,9	5,8	(95,6)	(1,0)	(0,5)	32,6
Provisions pour contrats déficitaires	31,1	0,4	(32,3)	(2,5)	5,1	1,8
Provisions pour litiges	4,4	0,2	(0,4)	-	(3,5)	0,7
Autres provisions relatives à des contrats	13,0	4,9	(2,3)	-	(0,7)	14,9
Total provisions court terme	172,4	11,3	(130,6)	(3,5)	0,4	50,0
Provision pour unités de performance réglées en numéraire (note 15) ^(b)	0,3	0,8	-	-	-	1,1
Provisions pour engagements de retraite	36,2	2,3	(6,9)	(0,3)	8,7	40,0
Provisions pour risques fiscaux ^(c)	9,2	-	(0,1)	-	(8,9)	0,2
Provisions pour contrats déficitaires	12,7	0,2	-	-	(11,9)	1,0
Provisions pour garantie clients	2,5	2,8	(2,6)	-	-	2,7
Provisions pour risques douaniers et autres impôts	35,0	2,8	(24,1)	-	(0,6)	13,1
Total provisions long terme	95,9	8,9	(33,7)	(0,3)	(12,7)	58,1
TOTAL PROVISIONS	268,3	20,2	(164,3)	(3,8)	(12,3)	108,1

(a) Inclut les effets des variations de taux de change et des changements de périmètre (voir note 2), les reclassements entre comptes ainsi que les gains ou pertes actuariels.

(b) Liées aux charges sociales.

(c) Au titre des risques fiscaux, un reclassement en impôt est effectué au 1^{er} janvier 2019 pour un montant de 12,0 millions de dollars US (3,5 millions de dollars US de provisions pour litiges et 8,9 millions de dollars US en provisions pour risques fiscaux) eu égard à l'IFRIC 23.

Provisions pour frais de restructuration

En 2019, nous avons utilisé (95,6) millions de dollars US de provisions pour restructuration comptabilisés l'année dernière, principalement liées à des coûts de personnel et à la fermeture de site.

En 2018, le Groupe a comptabilisé des provisions pour restructuration relatives au Plan CGG 2021. Elles correspondent principalement à des coûts de personnel et des charges liées à la fermeture de sites (voir note 5 et note 22).

Provisions pour contrats déficitaires (court terme et long terme)

En 2019, la variation relative aux provisions pour contrats déficitaires est en partie imputable à 3 navires d'acquisition sismique à l'arrêt qui ont été rendus à leurs propriétaires (principalement le navire Champion).

En 2018, le Groupe a comptabilisé des provisions pour contrats déficitaires suite à la décision du Groupe de restituer le navire Champion. Une provision spécifique de 126,3 millions de dollars US liée à la réduction de notre flotte de 5 à 3 bateaux a été comptabilisée en « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » (voir note 5).

Provisions pour risques douaniers et autres impôts

Pour une explication relative aux provisions pour risques douaniers et autres impôts (voir note 25).

Provisions pour engagements de retraite

Les principaux engagements de retraite et autres avantages similaires que le Groupe accorde à ses salariés se situent en France et au Royaume-Uni. Le régime de retraite à prestations définies du Royaume-Uni est fermé aux nouveaux entrants depuis 1999 et à la constitution de prestations futures depuis 2016.

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en décembre 2004 pour les membres du Comité Exécutif et les membres du Directoire de Sercel Holding. Une contribution d'un montant de 2,4 millions de dollars US et de 5,7 millions de dollars US a été payée au titre des exercices 2019 et 2018, respectivement.

Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

- prise en compte de facteurs de rotation du personnel et de mortalité ;
- âge de départ en retraite entre 62 et 66 ans en France ;
- taux d'actualisation et taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ;
- taxes sur les régimes de retraite et les retraites complémentaires.

Au 31 décembre 2019, le montant de la provision pour engagement de retraite nette s'élève à 40,0 millions de dollars US.

Les engagements relatifs aux droits accumulés et les provisions constituées se présentent comme suit :

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Éléments enregistrés dans l'état de situation financière		
Valeur actuelle de l'obligation ^(a)	135,5	109,2
Juste valeur des actifs de régime	(95,5)	(73,0)
Obligation nette	40,0	36,2
Passif net (actif) enregistré dans l'état de situation financière	40,0	36,2
Éléments enregistrés en résultat de la période		
Charge annuelle des prestations de services	1,2	3,0
Charge (produit) d'intérêt pour l'exercice	0,8	1,7
Effets des réductions/liquidations	(1,9)	(11,1)
Taxes	-	-
Charge (produit) nette de la période	0,1	(6,4)
Variation de la provision enregistrée dans l'état de situation financière		
Provision au 1^{er} janvier	36,2	62,7
Charge nette de la période	0,1	(6,4)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global ^(b)	9,7	(8,8)
Cotisations payées	(2,7)	(7,8)
Paie ment d'indemnités	(2,3)	(1,1)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	(1,0)	(2,4)
Autre	-	-
Provision nette au 31 décembre	40,0	36,2
Variation de l'obligation		
Obligation au 1^{er} janvier	109,2	152,4
Taxes	-	-
Charge annuelle des prestations de services	1,2	3,0
Cotisations payées	-	-
Coût d'intérêt	3,1	3,6
Coût des services passés	-	-
Paie ment d'indemnités	(6,3)	(11,4)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	19,7	(11,8)
Effets des réductions/liquidations	(1,9)	(11,1)
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	10,5	(15,5)
Autre	-	-
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	135,5	109,2
Variation des actifs de régime		
Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier	73,0	89,7
Produit d'intérêt pour l'exercice	2,3	1,9
Cotisations payées	2,7	7,8
Paie ment d'indemnités	(4,0)	(10,3)
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	10,0	(3,0)
Effets des réductions/liquidations	-	-
Entrées de périmètre, reclassements et écarts de conversion	11,5	(13,1)
Autre	-	-
Engagement au titre des droits accumulés au 31 décembre	95,5	73,0
Paramètres de base utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite du Groupe :		
Taux d'actualisation ^(a)	1,75 %	1,75 %
Taux moyen d'augmentation des émoluments futurs ^(a)	2,20 %	2,49 %

(a) En 2019, l'obligation s'élève à 135,5 millions de dollars US, dont 23,4 millions de dollars US pour des plans à prestations définies non couverts (23,1 millions de dollars US en 2018 et 33,2 millions de dollars US en 2017). La durée moyenne des régimes d'indemnités de fin de carrière est de 17,6 ans au 31 décembre 2019, 16,8 ans au 31 décembre 2018.

(b) Autres éléments du résultat global.

6

Au 31 décembre 2019, le total cumulé des pertes actuarielles enregistrées dans les autres éléments du résultat global s'élève à 27,1 millions de dollars US.

L'estimation des écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global est déterminée comme suit :

<i>En millions de dollars US</i>	31 décembre,	
	2019	2018
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global		
Ajustements issus de l'expérience	1,1	(4,5)
Changement d'hypothèses démographiques	(0,7)	(0,4)
Changement d'hypothèses financières	19,3	(6,9)
Écarts actuariels sur les fonds de préfinancement	(10,0)	3,0
Sous-total enregistré en autres éléments du résultat global	9,7	(8,8)

(c) Actifs de régime

Les principales catégories d'actifs exprimées en pourcentage de la juste valeur des actifs de régime sont les suivantes :

	31 décembre,	
	2019	2018
Actions	49 %	42 %
Obligations	18 %	23 %
Immobilier	7 %	8 %
Autre	26 %	27 %

(d) Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe pour les entités de la « zone euro » est de 0,75 % (1,75 % en 2018). Le taux d'actualisation retenu est obtenu par référence au rendement des obligations privées de première catégorie (AA), en utilisant l'indice Iboxx.

Le taux d'actualisation utilisé pour le Royaume-Uni est de 2,00 % en 2019 (3,30 % en 2018).

Une augmentation de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une diminution de l'obligation de 5,7 millions de dollars US, tandis qu'une diminution de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'obligation de 6,0 millions de dollars US.

Une variation de 0,25 point du taux d'actualisation aurait un impact non significatif sur la charge annuelle des prestations de services et sur la charge ou le produit d'intérêt de l'exercice (impact calculé inférieur à 0,1 million de dollars US).

(e) Augmentation des émoluments futurs

Une augmentation de 0,25 point du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs entraînerait une augmentation de l'obligation de 0,8 million de dollars US, tandis qu'une diminution de 0,25 point entraînerait une diminution de l'obligation de 0,8 million de dollars US.

Une variation de 0,25 point du taux moyen d'augmentation des émoluments futurs aurait un impact non significatif sur la charge annuelle des prestations de services et sur la charge ou le produit d'intérêt de l'exercice (impact calculé inférieur à 0,1 million de dollars US).

Note 17 Autres passifs non courants

Le détail des autres passifs non courants se présente comme suit :

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Subventions d'État à la recherche et développement	0,2	0,3
Intéressement et participation des salariés	3,2	4,7
Autres passifs non courants	0,6	8,1
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	4,0	13,1

Note 18 Obligations contractuelles, engagements et risques

Statut des obligations contractuelles

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Obligations liées aux dettes financières	1 688,9	1 799,3
Obligations issues des contrats de location hors contrats d'affrètement coque nue des navires	173,1	198,8
Obligations issues de contrats d'affrètement coque nue des navires ^(a)	326,3	365,4
TOTAL	2 188,3	2 363,5

(a) Au 31 décembre 2019, le montant des engagements au titre des coques nues affrêtées pour notre flotte s'élève à 326,3 millions de dollars US. Ce montant inclut 261,0 millions de dollars US liés aux bateaux opérés et 65,3 millions de dollars US liés à un navire non opéré.

Le tableau suivant présente sur les périodes à venir les paiements futurs relatifs aux obligations et engagements contractuels au 31 décembre 2019 :

En millions de dollars US	Paiements dus par période				
	Inférieure à 1 an	2-3 ans	4-5 ans	Après 5 ans	Total
Obligations liées aux dettes financières :					
• Remboursements dettes à taux fixe	0,3	0,6	615,2	4,4	620,5
• Remboursements dettes à taux variable ^(a)	-	-	738,0	-	738,0
• Intérêts sur emprunts obligataires	82,4	172,7	75,3	-	330,4
Total obligations liées aux dettes financières	82,7	173,3	1 428,5	4,4	1 688,9
Obligations issues des contrats de location hors contrats d'affrètement coque nue des navires	55,9	66,7	35,4	15,1	173,1
Obligations issues des contrats d'affrètement coque nue des navires	45,0	90,0	90,0	101,3	326,3
TOTAL OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ^(b)	183,6	330,0	1 553,9	120,8	2 188,3

(a) Les paiements sont déterminés sur la base des taux variables en vigueur au 31 décembre 2019.

(b) Les paiements en devises sont convertis en dollars US sur la base des taux de change du 31 décembre 2019.



Garanties

<i>En millions de dollars US</i>	31 décembre,	
	2019	2018
OPÉRATIONS		
Garanties émises en faveur des clients (cautions données principalement dans le cadre d'appels d'offres ou de la réalisation de contrats)	304,3	352,6
Autres garanties et divers engagements (douanes, administrations locales et autres administrations gouvernementales)	6,0	13,2
FINANCEMENT		
Garanties émises en faveur des banques (lignes de découverts bancaires principalement)	15,8	29,5
TOTAL	326,1	395,3

Les échéances des garanties nettes octroyées sont les suivantes :

<i>En millions de dollars US</i>	Date d'échéance				
	Inférieure à 1 an	2-3 ans	4-5 ans	Après 5 ans	Total
OPÉRATIONS					
Garanties émises en faveur des clients	101,5	130,8	39,6	32,4	320,1
Autres garanties et divers engagements	16,6	1,4	0,1	3,7	6,0
TOTAL	118,1	132,2	39,7	36,1	326,1

Autres

Il n'existe pas d'engagement hors bilan significatif non décrit ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure, individuelle ou collective, susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur nos comptes consolidés.

Note 19 Chiffre d'affaires

Ventilation des produits des activités ordinaires

Le tableau ci-après détaille les principales sources du chiffre d'affaires au 31 décembre 2019 :

En millions de dollars US	31 décembre 2019		
	GGR	Équipement	Total consolidé
Multi-Clients - préfinancements	173,9	-	173,9
Multi-Clients après-vente	356,2	-	356,2
Total Multi-Clients	530,1	-	530,1
Géoscience	385,2	-	385,2
Équipement	-	452,1	452,1
Chiffre d'affaires inter-secteur ^(a)	-	(11,5)	(11,5)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	915,3	440,6	1 355,9

(a) Vente d'équipement au segment Acquisition de Données Contractuelles qui est classé dans les activités abandonnées.

Analyse par zone géographique – Analyse du chiffre d'affaires par localisation géographique des clients

En millions de dollars US	2019		2018	
Amérique du Nord	375,5	27,7 %	244,2	20,5 %
Amérique latine	180,2	13,3 %	267,7	22,4 %
Europe, Afrique et Moyen-Orient	488,7	36,0 %	446,5	37,4 %
Asie Pacifique	311,5	23,0 %	235,1	19,7 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	1 355,9	100 %	1 193,5	100 %

Analyse du chiffre d'affaires par catégorie

En millions de dollars US	2019		2018	
Ventes de prestations de services et royalties	765,7	56,5 %	587,5	49,2 %
Ventes de biens et équipements	220,2	16,2 %	292,7	24,5 %
Après-ventes d'études multi-clients	356,2	26,3 %	301,8	25,3 %
Loyers et locations	13,8	1,0 %	11,5	1,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	1 355,9	100 %	1 193,5	100 %

En 2019, les deux clients les plus importants au sein du Groupe représentent 6,7 % et 6,5 % du chiffre d'affaires consolidé, comparé à 7,1 % et 6,3 % en 2018.

Soldes des contrats

Les soldes contractuels sont présentés ci-dessous.

En millions de dollars US	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Créances	349,9	392,1
Factures à établir	86,1	128,1
Total actifs sur contrats	86,1	128,1
Acomptes clients	(16,4)	(14,1)
Produits constatés d'avance	(280,7)	(194,8)
Total passifs sur contrats	(297,1)	(208,9)

Le niveau des produits constatés d'avance est une conséquence directe de l'impact d'IFRS 15 car les préfinancements des études multi-clients qui ne sont pas reconnus avant la livraison finale des études augmentent le solde des produits constatés d'avance (et diminuent les factures à établir dans une moindre mesure).

Le Chiffre d'affaires généré pendant la période close le 31 décembre 2019 et provenant des passifs sur contrat au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 137,8 millions de dollars US.

Le chiffre d'affaires généré pendant la période close le 31 décembre 2019 et provenant des obligations de performance remplies (ou remplies partiellement) avant le 1^{er} janvier 2019 s'élève à 193,3 millions de dollars US.

Carnet de commandes – Prix de transaction affecté aux obligations de performance qui restent à remplir

Le montant total du prix de transaction affecté aux obligations de performance non remplies ou partiellement non remplies (c'est-à-dire le carnet de commandes contractuel) au 31 décembre 2019 s'élève à 701,8 millions de dollars US pour les activités poursuivies. Le Groupe s'attend à reconnaître 557,5 millions de dollars US pour 2020 et 144,3 millions de dollars US pour 2021 et au-delà pour les activités poursuivies. Ces montants incluent les préfinancements multi-clients reconnus à la livraison.

Actifs comptabilisés au titre des coûts d'obtention ou d'exécution de contrats

Le Groupe n'a pas de coût répondant à la définition des coûts d'obtention d'un contrat.

Note 20 Analyse par segment opérationnel

Organisation du Groupe

Plan stratégique

Visant une croissance rentable au travers des cycles, le Plan CGG 2021 prévoit la réduction de l'exposition aux Activités d'Acquisition de Données Contractuelles qui font face depuis plusieurs années à une surcapacité structurelle, maintenant les prix au plus bas en l'absence de différenciation technologique, et pâtissent d'une structure de coûts fixes élevée et a pour objectif la transition du Groupe vers un modèle *asset light*. Il s'articulait autour des axes suivants :

- en Marine : réduction de la taille de la flotte à 3 navires en 2019 et recherche d'un partenariat stratégique pour bénéficier de prix de marché attractifs avec l'objectif de ne plus opérer de navires sismiques au plus tard en 2021 ;
- en Terrestre : arrêt de l'activité en 2019 après un désengagement progressif ;
- en Multi-Physique : vente de l'activité ;
- vente de nos participations dans les « joint-ventures » Argas et Seabed Geosolutions BV (« SBGS ») ;
- mettre en œuvre les ajustements appropriés des dépenses administratives et générales et des coûts de support afin de nous adapter à notre nouvelle taille et à nos activités.

Au cours de 2019, le Groupe a franchi de nombreuses étapes stratégiques clés. Les principales avancées sont les suivantes :

- Partenariat stratégique en Marine :

En juin 2019, le Groupe CGG a annoncé la signature d'un accord de principe avec Shearwater GeoServices Holding AS (« Shearwater »). La clôture de l'accord de partenariat avec Shearwater a eu lieu le 8 janvier 2020 (« Clôture Marine »). Tous les impacts relatifs à la Clôture Marine ont été pris en compte dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, via la réévaluation à la juste valeur moins les coûts de vente de notre activité d'Acquisition de Données Marine

destinée à être cédée, pour un montant net de (108,3) million de dollars US.

- Arrêt de l'activité d'Acquisition Terrestre :

Nous avons progressivement réduit l'activité d'Acquisition Terrestre en 2019 et son arrêt définitif a eu lieu au premier trimestre 2020. Certains équipements ont été cédés au cours de l'année pour une valeur de 3 millions de dollars US, et le reste de ces derniers est actuellement à la vente. La plupart du personnel de l'activité d'Acquisition Terrestre a été licencié en 2019.

- Vente de l'activité Multi-Physique :

En 2019, nous avons engagé des discussions avec des acheteurs potentiels, avec l'intention de vendre l'activité Multi-Physique. Les négociations sont en cours et nous avons signé un protocole d'accord en février 2020.

- Sortie de Seabed Geosolutions BV (« SBGS ») :

Le 30 décembre 2019, CGG a conclu un accord mettant fin à son actionnariat dans la joint-venture Seabed Geosolutions BV (« Seabed ») en transférant à cette date à son partenaire Fugro NV, 15 % de ses titres (sur sa participation totale de 40 %) dans la joint-venture, avec l'objectif de transférer les 25 % restants avant le 1^{er} avril 2020. En outre, CGG a versé la somme de 35 millions de dollars US à Fugro en règlement d'un désaccord à propos du financement de Seabed et d'interprétations divergentes en matière de non-concurrence.

CGG poursuit la mise en œuvre de sa stratégie en pleine conformité avec toutes les obligations légales.

Le détail de ces éléments figure en note 2 et note 5 de nos états financiers consolidés. Pour plus d'information sur la stratégie du Groupe, se reporter au Chapitre 1 « Présentation du Groupe et de ses activités ».

Présentation des segments et activités abandonnées

L'information financière par segment est présentée conformément au système de reporting interne du Groupe et fournit une information de la segmentation interne qui est utilisée par le management pour gérer et mesurer la performance.

Jusqu'au dernier trimestre de 2018, le Groupe était organisé en quatre segments (i) Acquisition de Données Contractuelles, (ii) Géologie, Géophysique & Réservoir (« GGR »), (iii) Équipement et (iv) Ressources Non Opérées.

Suite aux annonces stratégiques et aux actions conduites ultérieurement (voir ci-dessus), notre segment Acquisition de Données Contractuelles et une partie de notre segment Ressources Non Opérées sont présentés au titre d'activités abandonnées et en actifs détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5. Cette présentation s'est appliquée pour la première fois pour l'exercice clos au 31 décembre 2018. Les coûts de mise en œuvre de la sortie progressive des activités d'Acquisition de Données Contractuelles, appelé « Plan CGG 2021 », sont comptabilisés dans les activités d'Acquisition de Données Contractuelles afférentes.

Un résumé de nos segments est présenté ci-dessous.

Activités poursuivies

GGR

Ce segment opérationnel regroupe les activités Geosciences (services de traitement, d'imagerie et d'interprétation de données et d'études de réservoir pour des tiers, conseil géophysique et solutions de logiciels sismiques et solutions de gestion de données géologiques) et Données Multi-Clients (développement et gestion d'une bibliothèque d'études sismiques et géologiques que nous réalisons et vendons à plusieurs clients sur une base non-exclusive). Ces deux activités opérationnelles combinent souvent leurs offres commerciales générant ainsi des synergies entre leurs activités respectives.

Équipement

Ce segment opérationnel est en charge de la conception, de la fabrication et de la commercialisation des matériels et des équipements sismiques d'acquisition de données, pour les activités d'Acquisition Terrestre et Marine. L'activité du secteur Équipement est menée par la filiale Sercel.

Activités abandonnées

- Acquisition de Données Contractuelles. Ce segment opérationnel regroupe les activités suivantes :
 - acquisition Marine : services d'acquisition de données sismiques marines menés pour le compte d'un client spécifique ; et
 - acquisition Terrestre et Multi-Physique : autres services d'acquisition de données sismiques menés par le Groupe pour le compte d'un client spécifique.
- Ressources non opérées

Le Groupe a lancé un plan de transformation industrielle au premier trimestre 2014 pour répondre à la cyclicité du marché sismique. Alors que les conditions de marché se sont encore détériorées, de nouvelles mesures d'adaptation ont été mises en œuvre, consistant notamment en la réduction de la flotte marine à cinq navires 3D de grande capacité. Par conséquent, certains de nos propres navires n'ont pas été utilisés pendant toute une période. Les coûts des ressources non-opérées des activités d'acquisition, ainsi que les coûts du Plan de Transformation y afférents, sont reportés dans la partie activités abandonnées de ce segment.

En complément du résultat d'exploitation, le résultat avant charges d'intérêts et d'impôts (« EBIT ») peut être utilisé comme un indicateur de performance pour les secteurs par le management en raison d'une part significative de nos activités gérées au travers de nos sociétés mises en équivalence. L'EBIT correspond au résultat d'exploitation, plus le résultat des sociétés mises en équivalence.

L'EBITDAs est défini comme le résultat net avant charges financières, impôts, résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciations, amortissements nets de ceux capitalisés dans la librairie multi-clients, et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance. L'EBITDAs est présenté comme une information complémentaire car c'est un agrégat utilisé par certains investisseurs pour déterminer les flux liés à l'exploitation et la capacité à rembourser le service de la dette et à financer les investissements nécessaires.

Les ventes internes analytiques entre les secteurs d'activité sont effectuées aux prix du marché. Elles correspondent principalement à des ventes de matériels effectuées par le secteur Équipement. Ces revenus intersecteurs et le résultat opérationnel en découlant sont éliminés en consolidation et présentés dans la colonne « Éliminations et autres ».

Le résultat d'exploitation et l'EBIT incluent des éléments exceptionnels qui sont mentionnés s'ils sont significatifs. Les frais de siège qui couvrent principalement les activités de direction, de financement et d'administration juridique et fiscale sont inclus dans la colonne « Éliminations et autres » dans les tableaux qui suivent. Le Groupe ne présente pas d'éléments du résultat financier par segment dans la mesure où ces indicateurs sont suivis au niveau du Groupe.

Les actifs identifiables sont ceux utilisés dans l'activité de chaque segment.

Les capitaux employés représentent le total des actifs hors « Trésorerie et équivalents de trésorerie », moins (i) les « Passifs courants » hors « Concours bancaires » et « Dettes financières court terme » et (ii) les passifs non courants hors « Dettes financières ».

Les tableaux ci-après présentent le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et l'EBIT par secteur d'activité, ainsi que le chiffre d'affaires par zone géographique (localisation client).

Application d'IFRS 15, Reporting interne et données de activités

Le Groupe CGG a opté pour une application rétrospective limitée de la norme IFRS 15 entrée en application le 1er janvier 2018. Ce faisant, ses effets cumulés ont-ils été comptabilisés en ajustement du bilan d'ouverture à cette même date, sans impact sur les exercices antérieurs.

Le seul changement, comparé à la méthode historique utilisée par le Groupe, porte sur la reconnaissance des revenus de préfinancement des études multi-clients. Avant l'adoption, ces derniers étaient reconnus à l'avancement sur la durée de réalisation du contrat. Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 15, le Groupe reconnaît désormais ce chiffre d'affaires à la livraison des données finales traitées. L'adoption d'IFRS 15 s'est traduite par un *timing* de reconnaissance différent tant en matière de revenus de que d'amortissement associé, qui d'une manière générale, sont ainsi reconnus plus tardivement avec IFRS 15 qu'ils ne l'étaient dans la méthode historique.

Pour les besoins de son reporting interne, le Groupe CGG continue d'utiliser la méthode historique (pre-IFRS 15) pour la reconnaissance du chiffre d'affaires de préfinancement. Le Management considère en effet que cette méthode, en faisant coïncider au fil du temps les revenus avec les activités et les ressources mises en œuvre, permet un meilleur suivi de



l'avancement des études multi-clients et une comparaison plus aisée d'une période à l'autre.

Dans ce contexte, le Groupe CGG a ainsi décidé de présenter ses résultats de deux façons distinctes:

- (i) un premier jeu de comptes (« données publiées » ou « données IFRS »), préparé selon les normes IFRS, dans lequel les revenus de préfinancement des études multi-clients sont reconnus à la livraison des données finales traitées, en application d'IFRS 15;
- (ii) un second jeu de comptes (« données des activités »), préparé selon le reporting interne de management, dans lequel les revenus de préfinancement des études multi-clients sont reconnus à l'avancement, selon la méthode historique du Groupe.

Au-delà d'IFRS 15, les « données des activités » n'incluent pas les impacts financiers provenant d'événements ou de décisions liées à des circonstances exceptionnelles, comme, par exemple, ceux relatifs au Plan de Transformation du Groupe ou

à sa restructuration financière de février 2018. Le Management considère en effet qu'ainsi présentées, les « données des activités » renseignent utilement sur la performance et la rentabilité organique des opérations, tout en facilitant les comparaisons d'une période à l'autre.

D'autres sociétés peuvent cependant présenter les données des activités différemment. Les données des activités ne mesurent pas la performance financière en IFRS et ne doivent pas être considérées comme une alternative ni aux chiffre d'affaires, ni au résultat d'exploitation, ni à toute autre mesure de performance comme indicateurs de notre performance d'exploitation ou d'autres mesures de performance présentées en IFRS.

Pour plus d'information, se référer au paragraphe 1.5 - Principaux principes comptables et à la note 22 des états financiers consolidés.

Les tableaux ci-après permettent de passer du référentiel « données des activités » au référentiel « données publiées ».

ANALYSE PAR SEGMENT

	2019						
<i>En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés en milliards de dollars US</i>	GGR	Équipement	Éliminations et Autres	Données des activités	Ajustements IFRS 15	Charges non récurrentes	Total consolidé / Données IFRS
Chiffre d'affaires tiers	959,9	440,6	-	1 400,5	(44,6)	-	1 355,9
Chiffre d'affaires inter-secteur ^(a)	-	11,5	(11,5)	-	-	-	-
Chiffre d'affaires total	959,9	452,1	(11,5)	1 400,5	(44,6)	-	1 355,9
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(108,1)	(29,4)	(0,7)	(138,2)	-	-	(138,2)
Dotation aux amortissements multi-clients	(348,8)	-	-	(348,8)	40,8	-	(308,0)
Résultat d'exploitation ^(b)	211,2	66,7	(30,6)	247,3	(3,8)	-	243,5
EBITDAs	652,1	96,6	(27,9)	720,8	(44,6)	-	676,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,1)	-	-	(0,1)	-	-	(0,1)
Résultat avant intérêts et impôts ^(b)	211,1	66,7	(30,6)	247,2	(3,8)	-	243,4
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) ^(c)	49,1	25,0	1,2	75,3	-	-	75,3
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients, nettes de trésorerie	185,7	-	-	185,7	-	-	185,7
Capitaux employés ^(d)	1,8	0,5	-	2,3	-	-	2,3
TOTAL ACTIF ^(d)	2,5	0,6	0,3	3,4	-	-	3,4

(a) Vente d'équipement au segment Acquisition de Données Contractuelles qui est classé dans les activités abandonnées.

(b) Dont (33,0) millions de dollars US de dépréciation pour perte de valeur des études multi-clients et (5,5) millions de dollars US pour la dépréciation d'autres immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la colonne « Éliminations et autres » inclut des frais de siège d'un montant de (30,3) millions de dollars US et des éliminations inter-secteurs pour (0,3) million de dollars US.

(c) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (18,8) millions de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. La colonne « Éliminations et autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations à la fin 2019.

(d) Les capitaux employés et actifs relatifs aux activités abandonnées sont compris dans la colonne « Éliminations et autres ».

2018

<i>En millions de dollars US sauf pour les actifs et les capitaux employés en milliards de dollars US</i>	GGR	Équipement	Éliminations et autres	Données des activités	Ajustements IFRS 15	Charges non récurrentes	Total consolidé/ Données IFRS
Chiffre d'affaires tiers	913,4	314,0	-	1 227,4	(33,9)	-	1 193,5
Chiffre d'affaires inter-secteur ^(a)	-	36,8	(36,8)	-	-	-	-
Chiffre d'affaires total	913,4	350,8	(36,8)	1 227,4	(33,9)	-	1 193,5
Dotation aux amortissements (hors multi-clients)	(73,6)	(30,1)	(0,3)	(104,0)	-	(13,9)	(117,9)
Dotation aux amortissements multi-clients	(326,0)	-	-	(326,0)	(0,3)	(226,0)	(552,3)
Résultat d'exploitation ^(b)	175,8	11,7	(45,2)	142,3	(34,2)	(287,8)	(179,7)
EBITDAs	557,8	42,1	(43,9)	556,0	(33,9)	(47,9)	474,2
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1,2)	-	-	(1,2)	-	-	(1,2)
Résultat avant intérêts et impôts ^(b)	174,6	11,7	(45,2)	141,1	(34,2)	(287,8)	(180,9)
Acquisition d'immobilisations (hors multi-clients) ^(c)	54,4	24,8	(1,2)	78,0	-	-	78,0
Investissement en trésorerie dans les études multi-clients, nettes de trésorerie	222,8	-	-	222,8	-	-	222,8
Capitaux employés ^(d)	2,0	0,5	(0,1)	2,4	-	-	2,4
TOTAL ACTIF ^(d)	2,3	0,6	0,5	3,4	-	-	3,4

(a) Vente d'équipement au segment Acquisition de Données Contractuelles qui est classé dans les activités abandonnées.

(b) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les « charges non récurrentes » incluent (226,0) millions de dollars US liés à la dépréciation d'études multi-clients (dont 197 millions de dollars US sur l'étude StagSeis), (30,1) millions de dollars US de dépréciation de stocks et (13,9) millions de dollars US de dépréciation d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la colonne « Éliminations et autres » inclut des frais de siège d'un montant de (39,1) millions de dollars US et des éliminations inter-secteurs pour (5,0) millions de dollars US.

(c) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles comprennent des coûts de développement capitalisés de (33,1) millions de dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. La colonne « Éliminations et autres » correspond à la variation des fournisseurs d'immobilisations à la fin 2018.

(d) Les capitaux employés et actifs relatifs aux activités abandonnées sont compris dans la colonne « Éliminations et autres ».

Note 21 Frais de recherche et de développement

L'analyse des frais en recherche et développement se présente comme suit :

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Frais de recherche et développement	(75,9)	(71,3)
Frais de développement capitalisés	32,4	33,1
Dépenses de recherche et développement	(43,5)	(38,2)
Aide à la recherche constatée en résultat	19,9	7,7
COÛTS NETS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	(23,6)	(30,5)

Les coûts de recherche et développement se rapportent principalement :

- pour le segment GGR, à des projets rattachés aux activités de Traitement de données ; et
- pour le segment Équipement, à des projets relatifs aux systèmes d'enregistrement de données sismiques et à l'amélioration de systèmes existants.

La différence des aides à la recherche d'une année sur l'autre s'explique principalement par une dépréciation de crédit impôt aux États-Unis en 2018.

Note 22 Autres produits (charges) non récurrents

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Dépréciation d'actifs	(5,5)	(239,9)
Coûts de restructuration	(4,8)	(79,4)
Variation des provisions pour restructuration	1,5	61,6
Autres charges de restructuration	-	(30,1)
Dépréciations exceptionnelles et charges de restructuration, nettes	(8,8)	(287,8)
Autres produits (charges) non récurrents	0,1	1,0
Gains (pertes) de change sur contrats de couverture	(0,2)	(0,8)
Plus (moins) valeurs sur cessions d'actifs	(0,4)	1,5
AUTRES PRODUITS (CHARGES) - NET ^(a)	(9,3)	(286,1)

(a) Autres produits (charges) - net hors résultat net des activités abandonnées expliqués à la note 5.

Au 31 décembre 2019

Perte de valeur et coûts de restructuration

En 2019, dans les activités poursuivies, les pertes de valeur et les coûts de restructurations s'élèvent à 9,3 millions de dollars US, comprenant :

- 5,5 millions de dollars US de dépréciation principalement liée à des bureaux / bâtiments (notamment aux États-Unis) ;
- 3,3 millions de dollars US de coûts de restructuration principalement liés à divers plans de restructuration.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Dépréciation d'actifs

En 2018, le Groupe a comptabilisé (226,0) millions de dollars US de dépréciations d'études multi-clients (dont

197 millions de dollars US sur l'étude StagSeis) en raison des conditions de marché difficiles.

Charges de restructuration et variation des provisions pour restructuration

Les coûts de restructuration liés au Plan de Transformation du Groupe se sont élevés à (17,8) millions de dollars US. Ces coûts de restructuration comprennent :

- 15,1 millions de dollars US d'honoraires professionnels principalement liés aux procédures de sauvegarde française ainsi que dans le Chapitre 11 aux États-Unis (voir note 2 « Engagement du processus de restructuration financière ») ;
- 2,7 millions de dollars US d'autres coûts de restructuration au titre du Plan de Transformation du Groupe.

Autres charges de restructuration

En 2018, le Groupe a comptabilisé (30,1) millions de dollars US de dépréciations sur les stocks de Sercel.

Note 23 Coût de la dette financière

<i>En millions de dollars US</i>	31 décembre,	
	2019	2018
Charges d'intérêt relatives aux dettes financières	(124,0)	(127,3)
Charges d'intérêts liées aux contrats de locations	(11,2)	(2,4)
Amortissement des frais d'émission des emprunts	-	-
Produits financiers sur la trésorerie	3,5	2,3
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(131,7)	(127,4)

Note 24 Autres produits (charges) financiers

<i>En millions de dollars US</i>	31 décembre,	
	2019	2018
Gains et pertes de change, nets	(2,7)	32,0
Autres produits (charges) financiers nets	8,3	787,9
AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS	5,6	819,9

En 2018, les autres produits financiers proviennent essentiellement (i) pour 771 millions de dollars US de l'impact fortement positif de la Restructuration Financière (ii) pour 74 millions de dollars US de produits exceptionnels principalement dus à un effet de change positif associé au changement de notre position de change Euro/Dollars au

bilan, en raison de la Restructuration Financière et du refinancement des obligations de premier rang (notre position Euro/Dollars est désormais équilibrée), partiellement contrebalancés par (iii) 21 millions de dollars US de coûts de refinancement des obligations de premier rang.



Note 25 Impôts

Produit (charge) d'impôt

CGG SA et ses filiales calculent l'impôt sur les bénéfices conformément aux législations fiscales des nombreux pays où

le Groupe opère. Les régimes fiscaux et les taux d'impôt en vigueur varient largement d'une législation à l'autre. À l'étranger, l'impôt sur le bénéfice est souvent calculé sur la base d'un résultat estimé et exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, tel que défini par les autorités fiscales locales.

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
France		
Charge courante	-	-
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	0,0	0,0
Impôts différés - différences temporelles nées sur l'exercice	26,3	3,3
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures	(0,7)	0,5
Total France	25,6	3,8
Étranger		
Charge courante, dont retenues à la source	(15,5)	(19,0)
Ajustements sur la charge d'impôt reconnue dans la période pour les périodes antérieures	0,7	1,4
Impôts différés - différences temporelles nées sur l'exercice	16,5	14,0
Impôts différés reconnus dans la période pour les périodes antérieures ^{(a) (b)}	(18,4)	(7,6)
Total Étranger	(16,7)	(11,2)
PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT TOTAL	8,9	(7,4)

(a) En 2019, cette ligne inclut principalement 11,0 millions de dollars US d'impôts différés aux États-Unis.

(b) En 2018, cette ligne comprenait la dépréciation d'impôt différé actif pour un montant de 8,3 millions de dollars US sur le Mexique.

Preuve d'impôt

La réconciliation entre le produit (charge) d'impôt dans le compte de résultat et le produit (charge) d'impôt théorique est présentée ci-dessous :

En millions de dollars US	2019		2018	
Résultat net consolidé des activités poursuivies	126,2		504,2	
Impôts	8,9		(7,4)	
Résultat avant impôt des activités poursuivies	117,3		511,6	
Résultat des mises en équivalence	(0,1)		(1,2)	
Base imposable théorique	117,4		512,8	
Taux d'impôt applicable en France	34,43 %		34,43 %	
Impôt théorique	(40,4)		(176,6)	
Différences sur les impôts :				
Écarts de taux entre le taux français et les taux étrangers ^(a)	28,3		(44,5)	
Changement de taux local adopté en France et aux US	-		-	
Quote-part de frais et charges sur dividendes	-		-	
Ajustements sur la charge d'impôt courante reconnue dans la période pour les périodes antérieures ^(b)	0,7		1,4	
Ajustements sur la charge d'impôt différé reconnue dans la période pour les périodes antérieures	17,6		1,2	
Provision sur impôts différés reconnus sur les pertes antérieures de sociétés étrangères ^(c)	(6,0)		(8,3)	
Autres différences permanentes, dont retenues à la source ^(d)	28,7		239,5	
Impôts différés non reconnus sur les pertes de l'exercice ^(e)	(63,5)		(30,0)	
Impôts différés non reconnus en résultat sur les exercices antérieurs	43,5		9,9	
Impôts	8,9		(7,4)	

(a) (b) Voir les commentaires relatifs à la charge d'impôt ci-dessus.

(c) Correspond notamment à l'impôt différé non reconnu sur les déficits fiscaux créés au cours de l'exercice par les groupes fiscaux français et US, compte tenu des incertitudes à court et moyen terme et des perspectives d'utilisation de ces déficits sur la base des dernières planifications fiscales révisées.

(d) Correspond notamment, en 2018, aux différences permanentes relatives à la conversion en capital d'une partie de la dette (voir note 2).

(e) Correspond notamment, en 2018, à la différence de taux entre la France et les États-Unis pour un montant de 37 millions de dollars US.

Impôts différés actifs et passifs

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Total impôts différés actifs	19,7	22,6
Total impôts différés passifs	(10,4)	(44,4)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS, NET	9,3	(21,8)

Impôts différés actifs et passifs nets par nature

En millions de dollars US	31 décembre,	
	2019	2018
Provisions non déductibles (y compris provisions pour retraite et participation)	11,9	33,3
Immobilisations corporelles	15,8	19,5
Effets des variations des taux de change non reconnus en résultat	(9,0)	(10,5)
Études multi-clients (y compris revenus différés)	(24,7)	(57,1)
Actifs réévalués dans le cadre d'une acquisition	(27,5)	(29,5)
Frais de développement capitalisés	(17,1)	(18,8)
Autres revenus différés	3,9	(1,6)
Emprunts convertibles et autres instruments financiers	-	-
Crédits d'impôts recherche	10,0	32,0
Autre	0,8	(30,6)
Total impôts différés actifs nets des impôts différés (passifs) sur différences temporelles	(35,9)	(63,3)
Reports fiscaux déficitaires activés	45,2	41,5
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS DES IMPÔTS DIFFÉRÉS (PASSIFS)	9,3	(21,8)

Impôts différés actifs (passifs) par groupe fiscal au 31 décembre 2019

En millions de dollars US	France	Pays étrangers	Total ^(a)
Impôts différés actifs nets (passifs) sur différences temporelles	-	(35,9)	(35,9)
Impôts différés actifs sur reports déficitaires activés ^(b)	-	45,2	45,2
TOTAL	-	9,3	9,3

(a) Les impôts différés reconnus sur les déficits fiscaux sont indéfiniment recouvrables.

(b) Voir note 1.5.6 des états financiers consolidés sur la méthode de reconnaissance des impôts différés actifs.

Déficits fiscaux reportables non activés au 31 décembre 2019

En millions de dollars US	France	Pays étrangers	Total
Reports déficitaires à échéance 2020	-	14,4	14,4
Reports déficitaires à échéance 2021 et au-delà	-	230,2	230,2
Reports déficitaires utilisables sans limite	2 052,1	313,2	2 365,3
TOTAL	2 052,1	557,8	2 609,9

Contrôles fiscaux et litiges

États-Unis

Le contrôle fiscal de la société CGG Holding (US) Inc. portant sur les exercices 2007 à 2016 est terminé et le Comité mixte a introduit notre demande de remboursement à l'administration

fiscale américaine aux fins de signature. Un remboursement minimum majoré des intérêts est attendu au premier trimestre 2020.

L'administration fiscale a rejeté une partie du crédit R&D réclamé par CGG Holding (US) Inc. CGG Holding (US) Inc. a fait appel de cette décision et a déjà reçu un premier versement de 3 millions de dollars US.

Brésil

Litiges au titre de la taxe sur les services

La municipalité de Rio de Janeiro a évalué la taxe sur les services au titre des années 2001 à 2008 de la société Veritas do Brazil Ltd qui a fait l'objet d'une contestation en bonne et due forme.

Ce redressement a été contesté devant les tribunaux. Suite à une décision judiciaire favorable en 2014, la procédure administrative au titre des années 2001 à mai 2003 a été finalement annulée définitivement en mars 2015 et la procédure de redressement en janvier 2016. En mars 2016, la Municipalité de Rio a demandé l'annulation de cette décision. La Société a déposé son dossier en défense en juin 2016. En décembre 2016, le ministère public a rejeté la demande de révision du fondement de la décision initiale, mais a accepté que la demande relative au principe du remboursement soit jugée. En février 2017, CGG a contesté cette décision. L'affaire est toujours en cours. La Société considère cette action sans fondement valable.

La procédure administrative au titre des années 2003 à 2008 pour un montant de 11 millions de dollars US est toujours en cours dans l'attente d'une décision définitive qui devrait aboutir à une annulation étant donné que le redressement repose sur les mêmes éléments que ceux jugés au titre de 2001 à 2003.

Aucune provision n'a été constituée dans les comptes pour ces redressements car le Groupe considère que ces procédures devraient se dénouer en sa faveur.

En décembre 2019, CGG do Brazil Participacoes Ltd a conclu deux accords avec la Municipalité de Rio dans le cadre du programme Concilia. Le premier porte sur la taxe de service relative à l'importation de services pour les années 2009 à 2019 au titre de laquelle CGG do Brazil Participacoes Ltd a consenti au paiement d'un montant de 8,4 millions de dollars US. La provision a été reprise. Le deuxième accord porte sur la taxe de service relative aux licences, au titre de laquelle CGG do Brazil Participacoes Ltd a abandonné l'action en remboursement pour les années 2008-2009 et a versé un montant de 5,8 millions de dollars US pour les dernières années. La Municipalité de Rio a débloqué le dépôt administratif, plus la correction monétaire, pour un montant de 22,4 millions de dollars.

Retenue à la source et litiges CIDE

Suite à un contrôle fiscal conduit en 2012 sur l'exercice 2009, CGG do Brasil Participacoes Ltda a été redressée d'un montant de 6,1 millions de dollars US au titre de la retenue à la source et de 4,0 millions de dollars US au titre de la CIDE (*Contribution for Intervening in Economic Domain*) relative aux contrats

d'affrètements. Ce redressement a été contesté par le Groupe. En 2014, le tribunal administratif de première instance a rendu une décision contre CGG do Brasil Participacoes Ltda. La Société a fait appel de la décision. En juillet 2017, la demande de CGG au titre de la CIDE a été rejetée en Appel. La Société a alors décidé d'engager une procédure amiable dans le cadre du programme d'amnistie « PERT ». Un accord a été conclu entre les parties, accordant l'extinction de la dette de CGG moyennant le paiement de la somme finale de 2,7 millions de dollars US versés en janvier 2018. En août 2018, la décision a été confirmée. CGG a présenté en octobre 2018 une motion pour clarifier la décision des juges. En novembre 2019, CGG do Brazil Participacoes Ltda a été notifiée de la décision défavorable de la requête en clarification et a déposé un recours spécial. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes.

En 2016, un nouveau contrôle fiscal portant sur l'exercice 2013 a été conduit. Le 20 décembre 2017, CGG do Brazil Participacoes Ltda a été redressée d'un montant de 15 millions de dollars US au titre de la retenue à la source et de 10 millions de dollars US au titre de la CIDE (*Contribution for Intervening in Economic Domain*). Ce redressement a été contesté en janvier 2018. En août 2018, la décision de première instance a donné raison à CGG do Brazil à la fois sur la retenue à la source et le CIDE. L'administration fiscale a fait appel de cette décision. En octobre 2019, les juges ont statué en faveur de CGG do Brazil Participacoes Ltd. Nous attendons de voir si les autorités fiscales vont faire appel. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes.

Pérou

Les autorités fiscales péruviennes ont imposé des retenues à la source supplémentaires sur les services techniques pour 2012 et 2013 pour CGG Land (US) Inc Sucursal del Peru pour un montant de 15 millions de dollars US. La Société a contesté le redressement. En mai 2017, un jugement a été rendu en faveur de CGG. Une action en nullité a été lancée par les autorités fiscales. En février 2019, le juge a confirmé la décision initiale en faveur de CGG. En février 2019, les autorités fiscales péruviennes ont fait appel de la décision et en septembre 2019, CGG Land (US) Inc Sucursal del Peru a été informée de la décision de deuxième instance dans laquelle la Cour supérieure a déclaré la nullité de la décision de première instance et a ordonné à la première instance de statuer à nouveau sur l'affaire. CGG Land (US) Inc Sucursal del Peru a déposé un recours en annulation pour annuler cette décision, qui a été rejeté. CGG Land (US) Inc Sucursal del Peru prépare tous les documents pertinents pour la nouvelle décision de première instance. Aucune provision n'a été constituée dans les comptes.

Note 26 Effectif

La ventilation des effectifs du Groupe est la suivante :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Personnel statut France	1 089	1 253
Personnel contrat local	3 475	3 846
TOTAL	4 564	5 099
<i>Dont personnel terrain :</i>	<i>168</i>	<i>418</i>

Le total des coûts de personnel employé s'élevait à 600 millions de dollars US en 2019 (ou 451 millions de dollars US hors acquisition et Plan de Transformation 2021),

559 millions de dollars US en 2018 (ou 452 millions de dollars US hors acquisition).

Note 27 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence des administrateurs ainsi que la rémunération du Directeur général.

En dollars US	Au 31 décembre	
	2019	2018
Avantages des employés à court terme versés ^(a)	1 802 094	4 490 770
Rémunération(s) allouée(s) aux administrateurs	607 241	763 753
Avantages des employés postérieurs à l'emploi - retraite ^(b)	13 626	-
Avantages des employés postérieurs à l'emploi - retraite complémentaire ^(c)	-	429 986
Paielements fondés sur des actions ^(d)	472 286	279 920

(a) Hors charges patronales.

(b) Coût des services rendus et charge d'intérêt.

(c) Coût des services rendus, charge d'intérêt du plan de retraite complémentaire mis en place fin 2004.

(d) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options sur titres et des plans d'actions gratuites sous conditions de performance.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de cessation des fonctions – Directeur général

Le Conseil d'administration réuni le 26 avril 2018, à la suite de la prise de fonctions de Mme Sophie ZURQUIYAH en qualité de Directeur général pour une durée de quatre ans, a également approuvé, pour la durée de ce mandat, les termes et conditions des avantages consentis à Mme Sophie ZURQUIYAH en cas de cessation de son mandat social. Ces avantages ont été ratifiés au cours de l'Assemblée générale du 15 mai 2019.

Afin de se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF auquel se réfère l'entreprise, les conditions de l'avantage ont été modifiées sur plusieurs points : absence d'indemnisation en cas de démission (y compris postérieurement à un changement de contrôle) et en cas de possibilité de faire valoir les droits à la retraite au moment du départ et revue de l'échelle de performance donnant lieu au versement de l'indemnité.

Elles présentent dorénavant les caractéristiques suivantes :

- Mme Sophie ZURQUIYAH bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de révocation, et en cas de non-renouvellement de mandat intervenant dans les douze mois suivant un changement de contrôle, en l'absence de

toute situation d'échec caractérisée par la non-réalisation des conditions de performance décrites ci-dessous ;

- Aucun versement ne saurait avoir lieu en cas de faute grave ou lourde, quel que soit le motif de départ.

Le versement de l'indemnité spéciale de rupture dépendra du taux moyen d'atteinte des objectifs relatifs à la part variable annuelle de la rémunération de Mme Sophie ZURQUIYAH réalisés au titre des 3 derniers exercices clos avant la date de départ, selon la règle suivante :

- si le taux d'atteinte moyen est inférieur à 80 %, aucune indemnité contractuelle de rupture ne pourra être versée ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 80 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due à hauteur de 50 % de son montant ;
- si le taux d'atteinte moyen est égal ou supérieur à 90 %, l'indemnité contractuelle de rupture sera due linéairement entre 90 et 100 % de son montant.

En cas de départ du Groupe au cours de l'exercice 2020, l'atteinte de conditions de performance sera exceptionnellement mesurée par le Conseil d'administration sur les deux exercices clos précédant la date du début du préavis.



Cette indemnité contractuelle de Rupture sera égale à la différence entre (i) un montant brut plafonné à 200 % de la Rémunération annuelle de référence, et incluant toutes les sommes de quelque nature que ce soit et sur quelque fondement que ce soit auxquelles Mme Sophie ZURQUIYAH pourrait prétendre en conséquence de la rupture, et (ii) toutes les sommes auxquelles elle pourrait prétendre du fait de la mise en œuvre de l'engagement de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité contractuelle de rupture et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra en aucun cas excéder 200 % de la Rémunération Annuelle de référence du

mandataire social. Si le montant cumulé des deux indemnités s'avérait supérieur, l'indemnité contractuelle de rupture serait réduite à due concurrence de ce plafond.

Il est précisé que le Conseil d'administration devra constater, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité contractuelle de rupture est conforme aux dispositions du Code AFEP-MEDEF en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

Note 28 Transactions avec les entreprises associées et coentreprises

Le tableau suivant présente les transactions avec nos coentreprises et nos entreprises associées. La grande majorité d'entre elles appartiennent au secteur « Acquisition » qui est classé dans les activités abandonnées dans notre compte de résultat.

En millions de dollars US	31 décembre,					
	2019			2018		
	Coentreprises ^(a)	Entreprises associées ^(b)	Total	Coentreprises ^(a)	Entreprises associées ^(b)	Total
Ventes de matériel géophysique	-	21,0	21,0	-	14,5	14,5
Locations de matériel et prestations de conseil	(0,1)	10,9	10,8	4,5	10,9	15,4
Produits	(0,1)	31,9	31,8	4,5	25,4	29,9
Coûts d'affrètement et de gestion	(28,8)	-	(28,8)	(31,7)	-	(31,7)
Coûts d'équipage	(18,4)	-	(18,4)	(32,4)	-	(32,4)
Achats de prestations de services	(1,6)	(0,5)	(2,1)	(6,1)	(0,5)	(6,6)
Coût des ventes	(48,8)	(0,5)	(49,3)	(70,2)	(0,5)	(70,7)
Autres produits (charges) financiers	(4,4)	19,6	(15,2)	(35,0)	-	(35,0)
Créances commerciales et contrats d'intermédiaire	9,4	30,3	39,7	15,9	14,9	30,8
Actifs financiers (voir note 7)	-	-	-	2,9	-	2,9
Actifs à droits d'utilisation ^{(c) (d)}	156,2	-	156,2	-	-	-
Créances et actifs	165,6	30,3	195,9	18,8	14,9	33,7
Dettes fournisseurs et contrats d'intermédiaire	4,6	2,4	7,0	6,0	3,9	9,9
Provisions pour contrats déficitaires ^(c)	61,0	-	61,0	-	-	-
Passifs locatifs ^(c)	190,7	-	190,7	-	-	-
Dettes et passifs	256,3	2,4	258,7	6,0	3,9	9,9
Engagements des loyers futurs	-	-	-	358,2	-	358,2
Engagements de prestations de service	-	-	-	94,6	-	94,6
Engagements hors-bilan	-	-	-	452,8	-	452,8

(a) Correspond principalement aux participations dans des sociétés mises en équivalence des groupes du secteur Marine destinés à être cédés et classés comme détenus en vue de la vente (voir note 5).

(b) Correspond principalement aux participations dans des sociétés mises en équivalence des groupes du secteur Acquisition Terrestre destinés à être cédés et classés comme détenus en vue de la vente (voir note 5).

(c) Avant la première adoption d'IFRS 16, les engagements au titre des contrats de location futurs étaient présentés comme des obligations contractuelles non actualisées.

(d) Marine uniquement, non réévalué.

Aucune facilité de paiement ou prêt n'a été accordé au Groupe par les actionnaires pendant les trois dernières années.

Note 29 Informations complémentaires sur les flux de trésorerie

Exploitation

En 2019, les amortissements et dépréciations, y compris études multi-clients, incluent 33,0 millions de dollars US de dépréciation pour perte de valeur contre 239,9 millions de dollars US en 2018.

En 2018, la ligne « Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie » correspondait principalement au plan de restructuration financière tel que décrit dans la note 2.

Investissement

En 2019 et 2018, la ligne « valeurs de cession des immobilisations corporelles et incorporelles » correspondait à la vente de certains de nos actifs.

En 2019 et 2018, les variations des autres actifs non-courants correspondent principalement aux valeurs mobilières de placement et dépôts long terme mis en nantissement dans le but de satisfaire à certaines exigences de garantie.

Financement

En 2019, avec l'application d'IFRS 16, le Groupe a comptabilisé dans les flux de trésorerie un remboursement de 56,9 millions de dollars US au titre des contrats de location. En 2018, ces remboursements s'élevaient à 5,7 millions de dollars US et comprenaient les bâtiments précédemment comptabilisés comme du crédit-bail.

En millions de dollars US	31 décembre 2019
Locations relatives aux Bureaux/Bâtiments	(32,9)
Bâtiment précédemment comptabilisé comme du crédit-bail	(5,3)
Autres bureaux/bâtiments	(27,6)
Locations relatives aux Machines & Équipements	(24,0)
Total des flux de trésorerie au titre des contrats de location	(56,9)

En 2018, CGG S.A. a émis 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros en obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024. Cette émission comprend 275 millions de dollars US, 80,4 millions d'euros de nouvelles liquidités et 80,2 millions de dollars US en échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior (étant précisé que les obligations libellées en dollars qui correspondent aux nouvelles

liquidités et à l'échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior sont fongibles) (voir note 13).

En 2018, CGG Holding (US) Inc. a émis 663,6 millions de dollars US en obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023, en échange du solde des Prêts Sécurisés, après prise en compte du remboursement partiel initial de 150 millions de dollars US.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions de dollars US	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Disponibilités et dépôts bancaires	484,4	353,2
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme	126,1	80,9
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	610,5	434,1

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités non disponibles s'élevant à 76 millions de dollars US au 31 décembre 2019, contre 93 millions de dollars US au 31 décembre 2018 principalement en raison de la libération du dépôt administratif au Brésil. Cette trésorerie correspond aux soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus par des filiales implantées dans des pays où le contrôle des changes ou des contraintes légales ne permettent pas de rendre disponibles ces montants de trésorerie pour une utilisation par le Groupe ou par l'une de ses filiales. En 2019, les

valeurs mobilières de placement et dépôts à terme n'incluent pas 31,7 millions de dollars US mis en nantissement dans le but de satisfaire à certaines exigences de garantie. La trésorerie mise en nantissement pour une durée supérieure à un an est comptabilisée pour 18,3 millions de dollars US en instruments financiers (voir note 7) ; et la trésorerie mise en nantissement pour une durée inférieure à un an est comptabilisée pour 13,4 millions de dollars US en disponibilités bloquées (voir note 4).

Note 30 Résultat net par action

En millions de dollars US	Année	
	2019	2018
Résultat net – part du Groupe (a)	(69,1)	(101,6)
Effet dilutif		
Actions ordinaires en circulation en début d'exercice (b)	709 944 816	46 038 287
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'année (c)	5 639	562 399 954
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (d) = (b) + (c)	709 950 455	608 438 241
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'options	82 674	-
Nombre total d'actions potentielles liées aux plans d'attribution d'actions gratuites	1 889 632	-
Nombre d'actions potentielles liées aux BSA	-	9 155 112
Nombre moyen ajusté des actions potentielles liées aux instruments ayant un effet dilutif (e)	711 922 761	617 593 353
Résultat net par action		
Base (a)/(d)	(0,10)	(0,17)
Dilué (a)/(e)	(0,10)	(0,17)
Résultat net provenant des activités poursuivies – part du Groupe	118,7	498,4
Résultat net par action Base	0,17	0,82
Résultat net par action, dilué	0,17	0,81
Résultat net provenant des activités abandonnées – part du Groupe	(187,7)	(600,0)
Résultat net par action Base	(0,26)	(0,99)
Résultat net par action, dilué	(0,26)	(0,99)

Note 31 Événements postérieurs à la clôture

Sortie de l'activité marine

CGG a annoncé le 8 janvier 2020, la sortie définitive de son activité d'acquisition de données sismiques marine à la suite de la finalisation du partenariat marine avec Shearwater. Voir Note 2.

Arrêt de l'activité terrestre

CGG a annoncé le 18 février 2020, l'arrêt définitif de son activité d'acquisition de données sismiques terrestres après avoir terminé son dernier contrat en Tunisie. Voir Note 2.

Multi-Physique

Un protocole d'accord a été signé début février 2020. Voir Note 2.

Pourvoi en cassation de certains détenteurs d'obligations convertibles

Le 26 février 2020, la Cour de cassation a confirmé la décision du Tribunal d'appel de Paris et a rejeté le pourvoi d'un groupe de détenteurs d'obligations convertibles remettant en cause le Plan de Sauvegarde. Cette décision met un terme final à cette procédure. Voir Note 2.

Perspectives

L'épidémie du covid-19 qui a démarré en Chine en décembre 2019 a impacté la demande de matières premières depuis le début du premier trimestre 2020 et a eu pour effet de faire chuter le prix du pétrole, avec un baril de Brent qui est passé de 63 dollars US au 31 décembre 2019 à près de 50 dollars US au 5 mars 2020, date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration. Cette situation qui est très évolutive est susceptible d'impacter négativement l'activité du Groupe dans le futur. Elle est suivie très attentivement. Elle n'a pas d'impact au 31 décembre 2019.

Il n'y a eu aucun autre événement significatif postérieur à la clôture.

Note 32 Liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2019

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de leur date d'acquisition lors de la prise de contrôle par le Groupe.
Certaines sociétés mises en sommeil n'ont pas été listées ci-dessous.

Le pourcentage d'intérêt correspond généralement au pourcentage de contrôle dans la Société.

Numéro SIREN ^(a)	Nom des sociétés	Siège	% d'intérêt
403 256 944	CGG Services SAS	France	100,0
410 072 110	CGG Explo SARL	France	100,0
413 926 320	Geomar SAS	France	100,0
	CGG Holding BV	Pays-Bas	100,0
	CGG Marine BV	Pays-Bas	100,0
	CGG Services (NL) BV	Pays-Bas	100,0
	CGG International SA	Suisse	100,0
	CGG Data Services SA	Suisse	100,0
	CGG Services (Norway) AS	Norvège	100,0
	CGG Services (UK) Limited	Royaume-Uni	100,0
	CGG do Brasil Participações Ltda	Brésil	100,0
	Veritas do Brasil Ltda	Brésil	100,0
	LASA Prospeccoes SA	Brésil	100,0
	CGG Mexico, SA de CV	Mexique	100,0
	Geoinnovation Corporativa S. de RL de CV	Mexique	100,0
	Vitzel SA de CV	Mexique	100,0
	CGG Holding (US) Inc.	Delaware, États-Unis d'Amérique	100,0
	CGG Services (US) Inc.	Delaware, États-Unis d'Amérique	100,0
	CGG Land (US) Inc.	Delaware, États-Unis d'Amérique	100,0
	CGG Canada Services Ltd	Canada	100,0
	CGG Services (Canada) Inc.	Canada	100,0
	CGG Services (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0
	CGG Aviation (Australia) Pty Ltd	Australie	100,0
	CGGVeritas Services (B) Sdn Bhd	Brunei	100,0
	PT CGG Services Indonesia ^(b)	Indonésie	95,0
	CGG Services India Private Ltd	Inde	100,0
	CGG Technology Services (Beijing) Co. Ltd	Chine	100,0
	CGG Services (Singapore) Pte Ltd	Singapour	100,0
	CGG Services (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100,0
	CGG Vostok	Russie	100,0
866 800 154	Sercel Holding SAS	France	100,0
378 040 497	Sercel SAS	France	100,0
	Sercel-GRC	Oklahoma, États-Unis d'Amérique	100,0
	Sercel Inc.	Oklahoma, États-Unis d'Amérique	100,0
	Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd ^(b)	Chine	51,0
	Sercel Singapore Pte Ltd	Singapour	100,0
	De Regt Marine Cables BV	Pays-Bas	100,0

(a) Le numéro SIREN est un numéro d'identification individuelle des sociétés en vertu de la loi française.
(b) Le pourcentage de contrôle dans ces entités est de 100 %.

Participation ne donnant pas le contrôle

Le Groupe ne consolide pas par intégration globale d'entité significative dont il détiendrait une part inférieure à la moitié des droits de vote.

Aucune filiale avec des participations ne donnant pas le contrôle ne contribue de façon significative aux activités, aux flux financiers et aux résultats consolidés du Groupe au 31 décembre 2019. La principale société détenue par CGG et des intérêts minoritaires est la société Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd, filiale de Sercel SAS basée en Chine.



Note 33 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le tableau suivant présente les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2019 et 2018 :

	31 décembre,			
	2019		2018	
	EY	Mazars	EY	Mazars
<i>En milliers de dollars US</i>				
Audit : Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 991	953	3 236	1 165
Audit : Missions accessoires	59	38	33	-
Autres prestations fiscales	11	29	106	-
Autres prestations	9	-	-	-
TOTAL	2 070	1 020	3 375	1 165

Les « missions accessoires » sont liées à l'audit des informations sociales, environnementales et sociétales.

6.1.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'assemblée générale de la société CGG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CGG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 5 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable lié à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

CESSION DE L'ACTIVITÉ D'ACQUISITION DE DONNÉES MARINE

Point clé de l'audit	Notre réponse
L'acquisition par Shearwater des parts de Global Seismic Shipping et des streamers ainsi que l'entrée en vigueur de l'Accord de Capacité ont eu lieu le 8 janvier 2020. Comme présenté dans la note 2 des états financiers consolidés, cette transaction consiste essentiellement en : ► l'acquisition par CGG de la participation d'Eidesvik dans Global Seismic Shipping AS (« GSS ») et l'indemnisation d'Eidesvik par CGG en raison de la cessation de leur relation commerciale, en contrepartie d'actions Shearwater, et l'octroi à Eidesvik d'une option de vente de ces actions Shearwater à CGG (« Option de Vente Eidesvik ») ; ► l'acquisition par Shearwater de l'ensemble du capital de GSS et des streamers associés aux cinq navires sismiques haut de gamme de GSS ; ► l'interruption de l'accord-cadre et des contrats d'affrètement coque-nue liant CGG et les filiales de GSS, et la mise en place de nouveaux contrats d'affrètement coque-nue entre Shearwater CharterCo AS et les filiales de GSS ; ► la mise en place d'un contrat de services d'acquisition d'une durée de cinq ans (l'« Accord de Capacité ») par lequel CGG s'engage à utiliser les services d'acquisition Marine de Shearwater pour en moyenne 730 jours par an ; ► la mise en place des « Accords d'Intervention », par lesquels CGG consent à se substituer à Shearwater comme preneur des cinq navires 3D haut de gamme équipés de streamers de GSS en cas de défaut de paiement de Shearwater CharterCo AS ou d'insolvabilité de Shearwater. Conformément à la norme IFRS 5, et tel que mentionné dans la note 1, les actifs et passifs concernés par la transaction décrite ci-dessus sont classés respectivement en « actifs détenus en vue de la vente » et « passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés ». Le résultat et les flux de trésorerie associés à cette activité sont présentés en « activités abandonnées ». Les conditions de la cession en période subséquente sont prises en compte dans la juste valeur, diminuée des coûts de la vente, de l'activité destinée à être cédée au 31 décembre 2019, qui s'élève à (108.3) millions de dollars US. Cette transaction comporte de multiples composantes et est supportée par de nombreux accords juridiques comprenant des clauses complexes. Par conséquent, l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'activité d'Acquisition de données Marine destinée à être cédée au 31 décembre 2019 requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir. En particulier, la juste valeur de l'Accord de Capacité et celle de l'Option de Vente Eidesvik reposent sur de multiples hypothèses pour lesquelles l'effet des incertitudes sur la juste valeur est important. Nous avons donc considéré la cession de l'Activité d'Acquisition de données Marine comme un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance de manière détaillée des objectifs et de la structure de la transaction à travers des entretiens avec la direction et la lecture des documents juridiques relatifs à celle-ci. Nous avons réalisé une analyse comptable de l'ensemble des composantes de la transaction et avons apprécié les traitements comptables retenus par la direction. Nous avons en particulier examiné les hypothèses et les modalités de calcul retenues pour l'évaluation des justes valeurs de l'Accord de Capacité et de l'Option de Vente Eidesvik. Concernant l'Accord de Capacité, nos procédures ont ainsi consisté principalement à : ► étudier la cohérence des hypothèses de taux du marché et d'utilisation de la flotte Shearwater sur la période de l'engagement de cinq années au regard des anticipations du marché ; ► apprécier le taux d'actualisation retenu au regard du niveau de risque associé aux passifs. Nous avons intégré à notre équipe des spécialistes en évaluation afin d'analyser la juste valeur de l'Option de Vente Eidesvik retenue par la direction. Ces spécialistes ont déterminé de manière indépendante la juste valeur de l'option, et nous avons examiné la valeur retenue par la direction au regard de celle ainsi calculée par nos soins. Nous avons également examiné le caractère approprié des informations relatives à cette transaction présentées dans les états financiers consolidés.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Point clé de l'audit	Notre réponse
Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition représentent un total de 1 207 millions de dollars US soit 30 % du total bilan, répartis comme suit par unité (ou groupe d'unités) génératrice de trésorerie : ► Géoscience : 748 millions de dollars US ► Multi-clients : 284 millions de dollars US ► Équipement : 175 millions de dollars US La direction s'assure, au moins une fois par an à la date de clôture, que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et les hypothèses retenues sont décrites dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés. La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, notamment en ce qui concerne : ► les flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie évaluées, étant précisé que des flux de trésorerie normatifs sont utilisés au-delà de la troisième année ; ► les taux d'actualisation appliqués à ces flux ; ► le taux de croissance à long terme retenu pour la projection de ces flux. Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit.	Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la direction du groupe aux normes comptables en vigueur. Nous avons concentré nos procédures sur les hypothèses auxquelles la valeur recouvrable est la plus sensible et donc susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat du test de dépréciation. Nos procédures ont ainsi consisté principalement à : ► étudier la cohérence des estimations de flux de trésorerie futurs avec les principales hypothèses opérationnelles retenues ; ► apprécier l'existence d'informations externes qui pourraient contredire les hypothèses de la direction ; ► examiner les hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie normatifs au-delà de la troisième année ; ► réaliser une analyse rétrospective des estimations de flux de trésorerie. Nous avons intégré à notre équipe des spécialistes en évaluation afin, notamment, d'analyser les taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme retenu par la direction. Ceux-ci ont déterminé de manière indépendante des fourchettes acceptables de taux et ont examiné les taux retenus par la direction au regard de celles-ci.

ÉVALUATION DES ÉTUDES MULTI-CLIENTS

Point clé de l'audit	Notre réponse
Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des études multi-clients s'élève à 531 millions de dollars US, soit 13 % du total bilan, contre 633 millions de dollars US au 31 décembre 2018. Les études multi-clients regroupent les études sismiques pour lesquelles une licence d'utilisation est cédée aux clients de façon non exclusive. L'ensemble des coûts liés à l'acquisition, au traitement et à la finalisation des études est comptabilisé en immobilisations incorporelles. Les études multi-clients sont valorisées sur la base des coûts précédents moins les amortissements cumulés ou à leur juste valeur si cette dernière est inférieure. La direction s'assure une fois par exercice, ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur, que la valeur comptable des études multi-clients n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Chaque étude est également soumise à un test de perte de valeur lors de sa livraison. L'évaluation de la valeur recouvrable des études multi-clients repose très largement sur le jugement de la direction, notamment en ce qui concerne les prévisions de ventes futures. À ce titre et comme indiqué dans la note 10, des pertes de valeur ont été enregistrées à hauteur de 33 millions de dollars US à la clôture de l'exercice 2019. Compte tenu des éléments ci-dessus, nous avons considéré l'évaluation des études multi-clients comme un point clé de l'audit.	Nous avons apprécié les prévisions de ventes futures au regard des prévisions établies par la direction dans le cadre du test de perte de valeur de l'exercice précédent, des ventes effectivement réalisées par rapport aux prévisions, et de l'attractivité de l'étude pour les clients potentiels. En particulier, nous avons apprécié la cohérence des prévisions de ventes futures avec la dynamique de chaque bassin. Lorsqu'une perte de valeur a été identifiée par la direction, nous avons interrogé cette dernière sur les raisons de celle-ci et en avons évalué la cohérence avec notre compréhension du marché.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 5 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CGG par votre assemblée générale du 15 mai 2003 pour le cabinet MAZARS et du 29 juin 1977 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quarante-troisième année (dont respectivement dix-sept et trente-neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 14 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS
Jean-Louis Simon

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Pfeuty